

# DÉVELOPPEMENT > SOCIAL

VOLUME 9 • NUMÉRO 2 • NOVEMBRE 2008

## Le côté vert du social



Québec 

# DÉVELOPPEMENT > SOCIAL

VOLUME 9 • NUMÉRO 2 • NOVEMBRE 2008

**1 Le mot de la rédaction**  
À la recherche de la dimension sociale du développement durable

**2 Éditorial**  
Aux grands maux, les grands mots... et les petits remèdes

**3 Chez nous en région**

## DOSSIER > Développement durable Le côté vert du social



**8 Dossier Développement durable**  
Le côté vert du social

### Première partie: focus sur quelques défis et enjeux

La construction historique du développement durable  
Et si nous mettions la santé des êtres, des populations et des milieux de vie au cœur des politiques publiques ?  
L'acceptabilité sociale, un synonyme de développement durable ?  
La mise en œuvre du développement durable ?  
Complexe... mais pas compliqué!  
Quand les citoyens font partie de la solution

**19 Le social : acteur du développement durable**  
Les Rendez-vous du développement durable Jeanne-Mance  
L'Agenda 21 local de Sorel-Tracy ou l'apprentissage de l'intégration territoriale  
Le Forum citoyen mauricien : à sa manière une démarche de développement durable  
Les CDEC : l'art de développer durablement  
Revitalisation de quartier et développement durable à Saguenay  
Municipalité de Rapide-Danseur : une démarche globale et concertée  
Rêver Lanaudière  
Le développement social durable de Vaudreuil-Soulanges  
Forum  
Rencontre. *C'est la vie !* Entretien avec Jacques Dufresne

**32 Deuxième partie : sur le terrain du développement durable**

### Le social : producteur de développement durable

Bâtir l'avenir : le logement comme vecteur de développement durable  
Modérer ses transports pour faire place à la mobilité durable  
Qu'en-est-il du transport collectif en milieu rural  
La capitale-nationale : petit bilan d'un franc progrès  
La consommation responsable  
Sécurité alimentaire : des défenses à bâtir  
Les demandes sociales en paysage, un enjeu pour le développement durable des collectivités territoriales  
Les bioénergies, sources d'énergie durable, rêve ou réalité ?  
La biomasse forestière : énergie verte pour le bénéfice des communautés locales ?

**58 Autour du municipal**

**60 D'ici et d'ailleurs**

**61 Innovation sociale**

**62 On a lu pour vous**

**64 Vient de paraître**

**66 Nouvelles brèves**

La Semaine québécoise des adultes en formation  
Économie sociale, pour des communautés plus solidaires  
Le Conseil du statut de la femme fête ses 35 ans!  
L'INM accueille la société civile mondiale

# LE MOT DE LA RÉDACTION

## À la recherche de la dimension sociale du développement durable

**S**uite à la publication, en juin 2007, d'un numéro de la revue *Développement social* entièrement consacré aux liens entre le social et l'économique, l'équipe de rédaction portait en elle le projet de poser une réflexion similaire quant aux liens entre le développement social et les trois dimensions du développement durable – et, plus particulièrement, entre le social et l'environnement, puisque jamais encore explorée. C'est donc avec enthousiasme et satisfaction que nous avons vu la présente parution partir sous presse.

Par ce numéro, loin de nous l'idée d'imposer une approche ou encore une définition du développement durable. Nous avons plutôt souhaité explorer le concept, dans toute sa complexité, avec les acteurs qui sont appelés à le mettre en œuvre. Puis, nous avons voulu examiner l'appropriation des enjeux du développement durable par les acteurs du développement social. Comment investissent-ils le développement durable ? Quel est leur rapport aux dimensions écologique et environnementale ? Avons-nous tous les moyens de faire du développement durable ou ce type de préoccupation reste-t-il l'affaire des seules personnes aisées ? Les solutions proposées, reposant souvent sur des technologies vertes, très coûteuses, ne risquent-elles pas de créer de nouvelles inégalités ? Et si nous n'avons pas les moyens de ne pas en faire ? Comment faire en sorte que chacun, notamment les personnes fragilisées, puisse s'emparer des enjeux du développement durable et y répondre ? Quels seraient les mécanismes favorables ? Existe-t-il des expériences porteuses, innovantes ?

C'est ainsi qu'en première partie, nous vous invitons à une réflexion sur quelques-uns des défis et enjeux que pose le développement durable : les enjeux de définition, de conceptualisation et de mise en œuvre, ceux liés à la nécessaire adoption de politiques publiques cohérentes et favorables au développement durable, de même que ceux liés à la gouvernance, à la démocratie et à la participation citoyenne. Et comme les acteurs du développement social peuvent aussi être des acteurs du développement durable à travers leur pratique et les démarches qu'ils mettent en œuvre, nous vous présentons aussi, dans cette première partie, un éventail de démarches de développement social s'inscrivant dans une perspective de développement durable : approches de développement durable, bien sûr, mais aussi Agenda 21 local, forum citoyen, développement économique communautaire, revitalisation urbaine intégrée, démarches « Villes et villages en santé », planification stratégique.

Puis, en deuxième partie, vous pourrez prendre connaissance en profondeur d'enjeux liés à des secteurs stratégiques du développement durable et, surtout, prendre connaissance des réponses collectives mises en œuvre par les communautés elles-mêmes : les enjeux liés au logement, au transport collectif et à la mobilité durable, ceux liés à la consommation responsable, à la sécurité alimentaire, à l'occupation du territoire et à la demande sociale en paysage et, enfin, aux enjeux liés aux bioénergies et à leur appropriation par les collectivités. À travers l'analyse de ces enjeux et de ces solutions, nous avons pris soin de bien mettre en lumière les enjeux sociaux s'y rattachant.

Évidemment, les thèmes abordés à travers ce numéro auraient pu être nombreux puisque les enjeux sont grands, diffus, les pratiques variées, multiples. Et même si nous avons choisi d'y consacrer l'entièreté de ce numéro – plusieurs chroniques régulières s'y étant aussi intéressées – nous avons dû faire des choix souvent difficiles. Mais l'équipe de rédaction se console, sachant que les enjeux du développement durable sauront être au cœur de chacun des numéros de la revue *Développement social* et que les initiatives porteuses sauront trouver leur juste place dans les numéros à venir.

**Bonne lecture !**

Mélanie Chabot



## Aux grands maux, les grands mots... et les petits remèdes

Le Québec, comme sans doute plusieurs autres sociétés, est friand de ces grandes et belles politiques aux vues larges et aux prétentions globalisantes. Quel secteur d'activité n'a pas son énoncé de politique? Qu'il s'agisse d'enjeux de santé, de protection de l'environnement, de développement durable, d'aménagement, de gestion des ressources naturelles, de développement économique, de ruralité, de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, d'égalité entre les femmes et les hommes, de jeunesse, d'action communautaire, de plan concerté pour les familles, pour les nouveaux arrivants, pour les aînés, pour les personnes handicapées, on y retrouve souvent le même genre d'énoncés présentant une bonne analyse des problèmes ainsi que des valeurs, principes et orientations que ne renierait aucun des acteurs directement concernés.

De fait, il est logique que les politiques et les plans d'action partagent un certain nombre d'enjeux et une vision commune du développement. Rien de plus normal que de voir ces politiques prôner le même type d'approche. On parle alors d'approche globale et intégrée, on mise sur la participation citoyenne et la responsabilisation des acteurs, sur l'implication des acteurs locaux et sur la concertation intersectorielle. De plus, ces politiques en appellent souvent à la nécessité de voir les actions gouvernementales développer une cohérence et une synergie entre elles. Voilà pour le discours. C'est cependant dans le passage à l'acte, dans la mise en œuvre, que les choses coïncident.

Les politiques et plans d'action des ministères ont souvent tendance à se déployer vers le terrain de façon verticale – « en silos » comme le dit si bien l'expression – du ministère vers ses instances locales et régionales, avec la panoplie habituelle de procédures internes et de mécanismes de reddition de compte. Une fois la politique et ses orientations adoptées, cette vision de l'action à mener s'impose sur les territoires, à travers les instances locales et les lieux de concertation rattachés au ministère. Le partenariat est présent, bien sûr, mais uniquement dans l'atteinte des objectifs identifiés par la politique. L'action intersectorielle se définit alors comme la contribution des autres acteurs à l'atteinte des objectifs définis par « la » politique. Bref, plusieurs de ces politiques, porteuses d'une vision large et plaidant en faveur d'une approche intégrée, sont venues, dans leur mise en œuvre, mobiliser et mettre à contribution les instances locales et régionales des ministères ainsi que la diversité de leurs partenaires, sur la base de leur fonctionnement traditionnel, contribuant sans doute à améliorer les situations, mais sans vraiment changer les façons de faire et favoriser une réelle intersectorialité.

En fait, pour qu'une politique puisse effectivement avoir les effets escomptés, il faudrait que sa publication soit accompagnée d'une planification formelle de sa mise en œuvre, une planification qui aurait préalablement été négociée avec les différents acteurs concernés (ministères, organismes publics, municipalités, organismes privés, communautaires et citoyens). Pour qu'une politique ait véritablement les effets désirés, elle doit s'appuyer sur la volonté vraie de l'ensemble de ces organisations, sur leur mobilisation et leur engagement plutôt que de leur imposer une vision et des objectifs préalablement définis, aussi louables soient-ils.

La *Stratégie gouvernementale de développement durable*, adoptée en décembre 2007, qui interpelle l'ensemble des ministères et organismes de l'État constituera-t-elle une occasion nouvelle de contrer le travail en silo et de coopérer avec tous les acteurs du terrain concernés de près ou de loin? Chose certaine, le développement durable n'en demande pas moins.

### Le comité de direction,

Denis McKinnon (TNCDC)  
France Fradette (RQDS)  
Marcel Gélinas (RQIIAC)  
Hélène Harvey (CSF)  
Michel Morel (OPHQ)  
Louis Poirier (INSPQ)

### Du nouveau à la rédaction !

C'est avec enthousiasme que la petite équipe de la revue *Développement social* souligne l'arrivée à la rédaction de sa nouvelle recrue : Maud Emmanuelle Labesse. Diplômée de l'Université McGill et de l'Université de Montréal, Maud Emmanuelle est détentrice d'un baccalauréat et d'une maîtrise en science politique. Dans le cadre de ses travaux, elle s'est intéressée aux déterminants des politiques de réfugiés et aux normes de grandes organisations internationales. Puis, après avoir travaillé près de cinq ans dans une institution de santé auprès de la population du quartier Côte-des-Neiges à Montréal, elle s'est jointe à l'équipe de l'Institut national de santé publique du Québec où elle a travaillé à développer les compétences du personnel du réseau de la santé publique, notamment à travers *l'Initiative sur le partage des connaissances et le développement des compétences* (IPCDC). C'est avec bonheur qu'elle s'est jointe récemment à l'équipe de *Développement social* où elle peut désormais mettre son plaisir d'écrire au service de valeurs sociales qui lui sont chères. Nous lui souhaitons la bienvenue!



### Concernant la distribution de la revue...

La revue est distribuée par le biais de réseaux d'organismes afin de limiter les frais postaux. Il peut arriver que des personnes, engagées dans leur milieu, reçoivent plusieurs copies de la publication. Nous leur demandons de retourner les copies inutilisées à l'organisme distributeur en lui demandant de remédier à la situation. Par ailleurs, pour favoriser une diffusion plus efficace de la revue, pourquoi ne pas la faire circuler dans votre milieu une fois que vous en avez terminé la lecture? Ce serait là un moyen de nous aider à mieux rejoindre les personnes et organisations engagées en développement social. Nous vous en remercions.

# CHEZ NOUS EN RÉGION

Cette rubrique vise à faire connaître ce qui se fait dans les localités et les régions en matière de développement social. Ces informations nous sont fournies par les instances de concertation régionales en développement social, par les responsables du dossier développement social des Conférences régionales des élus, de même que par les organisations locales elles-mêmes. À cet effet, nous invitons les organisations à nous acheminer les informations relatives à leurs activités, sous forme de brèves nouvelles, à l'adresse: [developpement.social@inspq.qc.ca](mailto:developpement.social@inspq.qc.ca).



## Estrie

### Projet de politique de développement social et communautaire de la ville de Sherbrooke

Par Pierre Boisvert

Conseiller municipal et président du comité de développement social et communautaire

La démarche d'élaboration de la politique de développement social et communautaire de la ville de Sherbrooke, amorcée en janvier 2007, a récemment franchi un pas de plus dans la bonne direction. Le projet de politique a été présenté et discuté en audience publique, le 31 mai dernier, devant une centaine de citoyens et représentants d'organismes et d'institutions. Réunis au Cégep de Sherbrooke, ils ont pu commenter, échanger et débattre des éléments de la future politique. Il est à noter que ce projet de politique est disponible sur le site de la ville au [www.ville.sherbrooke.qc.ca](http://www.ville.sherbrooke.qc.ca) sous la section « consultations publiques ».

La politique est composée de trois sections. La première présente les composantes de la politique, la seconde fait part des enjeux, orientations opérationnelles et pistes d'action (par champs d'activités) et la troisième propose une mise en œuvre.

#### Composantes de la politique

Rappelons que la politique vise à préciser la mission de la ville en développement social et communautaire et à identifier son intervention dans les champs d'activités suivants : la vie communautaire, la lutte à l'exclusion sociale et à la pauvreté, le logement, la sécurité, la mobilité des personnes, l'intégration des personnes handicapées, l'immigration, le sport, la culture et le loisir ainsi que le développement urbain.

Le projet de politique se fonde sur trois valeurs fondamentales qui vont inspirer la ville dans son implication sociale et communautaire, soit : l'équité, la justice sociale et l'ouverture.

Cinq principes directeurs vont rendre opérationnelles ces valeurs et servir de pierre d'assise à la politique soit : la participation citoyenne, l'appropriation du pouvoir d'agir, la créativité et l'innovation, l'accessibilité, l'inclusion et l'intégration sociale.

La politique précise également les approches stratégiques qui serviront de « guides » à l'intérieur desquels l'ensemble des projets ou actions pourront se réaliser, soit : l'approche de développement durable, l'approche du développement des communautés et le partenariat.

#### Les enjeux, orientations opérationnelles et pistes d'action (par champs d'activités)

Les comités politiques, les services municipaux et les organismes para-municipaux ont identifié de grands enjeux sociaux et communautaires en fonction des composantes de la politique. De ces enjeux découlent une série d'orientations opérationnelles et de pistes d'action.

Étant donné que le développement social et communautaire est une responsabilité partagée, il n'est pas exclu qu'un bon nombre d'interventions soient prises en charge par ou avec d'autres acteurs de la communauté.

Après l'adoption de la politique, la ville devra évaluer avec ses partenaires la possibilité de mettre en place un plan d'action concerté en développement social et communautaire et d'ajuster les arrimages entre les actions respectives de chacun.

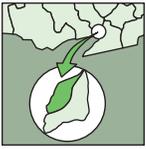
#### Mise en œuvre de la politique de développement social et communautaire

Cette section du document présente un modèle de « mise en œuvre » de la politique. Ce modèle propose les éléments suivants :

- un positionnement du comité de développement social et communautaire au sein de l'organisation municipale;
- un mandat et une composition du comité;
- des arrimages entre l'économique, le social et l'environnement;
- des arrimages entre les instances politiques et administratives (comités, organismes paramunicipaux et services municipaux responsables des champs d'activités de la politique);
- un rôle pour les arrondissements;
- un processus de gestion de la politique;
- et une stratégie de participation citoyenne au sein de l'organisation municipale.

#### Prochaines étapes

À la suite de l'audience publique du 31 mai dernier et d'une période d'analyse, de réflexion et de rédaction, les élus municipaux devraient adopter la politique avant la fin octobre 2008.



## Laval

### Agir pour une région écocitoyenne

Par Marylène Ferguson  
Conférence régionale des élus de Laval

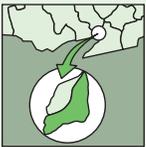
En mai 2008, la Conférence régionale des élus de Laval lançait sa planification stratégique 2008-2013 : Agir pour une région écocitoyenne. Fruit d'une importante démarche de concertation à laquelle ont participé quelque 200 intervenants lavallois issus de tous les milieux et de toutes les organisations, cette planification mise sur le développement de l'écocitoyenneté comme moteur du développement de la région. Laval désire intensifier ses actions en matière de développement durable et, à cet égard, veut prendre en compte les nouvelles réalités auxquelles est confrontée la planète. En conséquence, la région a adopté la vision suivante afin de guider son développement futur : dans une perspective de solidarité, d'équité et en réponse aux grands enjeux de la planète, la région de Laval s'engage dans l'écocitoyenneté; sa population, ses institutions et ses entreprises adoptent des modes de production et de consommation responsables pour maintenir et améliorer la santé économique, sociale et environnementale de la communauté lavalloise et des grands ensembles dans lesquels elle évolue.

Dans le cadre de ce plan stratégique, qui comporte des défis régionaux, métropolitains et planétaires, la région de Laval cible les huit orientations suivantes pour promouvoir l'écocitoyenneté :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la circulation automobile en agissant sur la demande et les temps de déplacement, sur l'offre de transport collectif et alternatif et sur la fluidité de la circulation;

- adopter des modes de consommation plus responsables envers l'environnement;
- relever les défis inhérents à la disponibilité de la main-d'œuvre et à la productivité, et renforcer la structure économique en misant sur les secteurs à haute valeur ajoutée. Inciter les entreprises à miser sur les opportunités d'affaires induites par les nouvelles exigences du développement durable;
- assurer la rétention de la population lavalloise et attirer une nouvelle population résidente par l'amélioration du cadre de vie et la bonification de l'offre culturelle, éducative et récréative;
- améliorer la santé globale par la promotion et la prévention, par l'adoption et le développement de saines habitudes de vie et par l'accessibilité aux services;
- lutter contre la pauvreté et l'exclusion et favoriser la participation citoyenne dans toutes les sphères d'activité;
- sensibiliser la population, les institutions et les entreprises lavalloises à l'écocitoyenneté et aux pratiques du développement durable;
- assurer un accès équitable aux services et aux ressources financières en développement régional alloués par le gouvernement du Québec.

Grâce à une communauté engagée et à des intervenants prêts à assumer le *leadership* nécessaire au développement de l'écocitoyenneté, la région de Laval dispose des atouts pour apporter les changements souhaités inscrits à son plan régional. Soulignons que l'entrepreneuriat, le partenariat et la concertation intersectorielle, alliés à un dynamisme peu commun, ont toujours été les ingrédients mis de l'avant par les partenaires pour optimiser le développement de la région. Dans ce contexte, le plan stratégique *Agir... pour une région écocitoyenne* mise sur la concertation des partenaires lavallois pour bâtir un avenir viable et une société plus juste à l'égard des générations présentes et futures.



## Montréal

### Des citoyens mobilisés autour d'un projet de COOP de santé dans le quartier Villera

Par Katya Vanbeselaere  
CDEC Centre-Nord

Mai 2007, dans la foulée du Forum social tenu dans le quartier Villera, plusieurs citoyens soulignaient la difficulté d'avoir accès à un médecin de famille et les limites reliées à une médecine sans rendez-vous. Quelques-uns mettaient de l'avant l'idée de développer une Coopérative de santé comme piste de solution. Depuis ce temps, un groupe de citoyens s'est réuni à plusieurs reprises avec le soutien de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Centre-Nord, du Regroupement pour le développement de Villera (RDV) et du CSSS Cœur-de-l'Île pour réfléchir à la pertinence de cette solution. Fort de cette réflexion, le groupe a pu

annoncer au printemps 2008 la formation d'un comité promoteur pour la création d'une première coopérative de santé à Montréal.

Il existe actuellement treize coopératives de santé au Québec, et d'autres projets sont en voie de formation. Depuis la première Coop de santé, formée en 1995 à Saint-Étienne-des-Grès pour répondre à un besoin criant de médecins en milieu rural, d'autres expériences se sont développées avec toutes un point commun : une mobilisation des citoyens et citoyennes avec l'appui d'organisations du milieu pour répondre à un besoin de santé défini localement. Le groupe de citoyens mobilisé à Villera a donc pris le temps de définir pourquoi il souhaitait ce projet et quels services il voulait y voir se développer. Le projet de Coop de santé défini par les citoyens de Villera souhaite s'inscrire dans une approche globale de la santé qui mise tout autant sur la prévention, le maintien et l'amélioration de la santé. Une approche qui privilégie la participation des citoyens dans la prise en charge de leur santé et dans la gouvernance des ressources pour y répondre. Le modèle mis de l'avant se veut ouvert aux diverses approches traditionnelles et



# Mauricie

## La Mauricie en action!

Par Marie-Denise Prud'Homme

### Consortium en développement social de la Mauricie

**L**a Mauricie est en action! La région se mobilise en effet autour de projets de développement fort intéressants. D'abord, une étude régionale s'est amorcée en ce qui a trait au transport collectif. Elle vise à évaluer les besoins et à développer des scénarios possibles afin de relier les différents services de transport collectif. Puis, deux autres sujets issus de préoccupations locales seront sur la table de travail cette année au Consortium en développement social de la Mauricie: la sécurité alimentaire et le logement social. Tout cela, sans compter la concrétisation du plan de communication qui se fera par une première édition du bulletin d'information, *l'ÉmerGens* et par la mise sur pied d'un site Internet! Et il ne faudrait surtout pas oublier les actions concrètes mises de l'avant dans les différents territoires. En voici quelques-unes :

Dans la ville de Shawinigan, ville hôte du Forum citoyen mauricien, les partenaires entament l'élaboration de leur politique de développement social.

Par ailleurs, une agente de développement social vient tout juste d'être embauchée par la MRC des Chenaux. Plein de beaux projets sont au menu cette année tels que conférences, capsules d'information, création d'un site Web, etc.

Dans la région de Maskinongé, le comité de développement social vient de terminer la rédaction de son deuxième plan d'action. Les priorités choisies sont la communication et le transport collectif. Certains

organismes seront mis à profit afin de réaliser ces deux enjeux, particulièrement la radio locale (CH2O) qui servira de point de chute de plusieurs éléments du volet communication.

À Trois-Rivières, une table de concertation s'est créée en sécurité alimentaire afin d'amorcer la réflexion. Un projet de prêt de cartes mensuelles d'autobus est également en cours d'élaboration. D'autre part, le fond en développement social de la ville a contribué à financer des projets fort intéressants tels que le salon des ados, accès loisirs et un service de médiation pour les conseillers municipaux.

À la suite de l'adoption de son plan d'action, la région de la MRC de Mékinac a entrepris divers projets. Le comité de développement social de l'endroit explore deux options de projets : une foire des villages et un programme de sensibilisation à la citoyenneté dans les écoles. Par ailleurs, ce comité a entrepris des démarches auprès de chacune des dix municipalités du territoire pour que chacune d'elles désigne deux membres citoyens au sein du comité.

Enfin, dans la région du Haut-Saint-Maurice, plusieurs projets novateurs ont vu le jour dans la dernière année, notamment un projet de logement pour personnes âgées qui s'est concrétisé avec la construction de 17 nouvelles unités. Le comité s'est également penché sur les questions de l'accueil des nouveaux arrivants et de la formation. Le fonds de développement social a servi de levier pour la mise en place de certains de ces projets. Une politique en développement social a également vu le jour dans cette région.

Finalement, j'ai moi-même eu la chance de me joindre à la belle équipe de développement social de la région à titre de coordonnatrice du Consortium.

alternatives. Point important pour les membres du Comité promoteur, même si une coopérative implique le paiement d'une part sociale, celle-ci devra être fixée de façon à ne pas être un frein à l'accessibilité pour des contraintes financières. Enfin, le projet souhaite développer un partenariat respectueux et efficace avec les services publics, les organismes communautaires et les autres acteurs en santé.

Dans cette optique, les différents services qui pourraient être développés par la Coop sont : des activités d'information et d'éducation à la santé, des services infirmiers et de médecine familiale avec et sans rendez-vous, l'accès à des services diagnostiques de base (ex. : prélèvements, radiologie), des services diversifiés de professionnels de la santé et de santé alternative et même des services de pharmacie communautaire.

Pour y arriver, le Comité promoteur entend, dans les mois qui viennent, créer une Coopérative de solidarité, un modèle qui permet de s'appuyer sur une participation active des utilisateurs des services, des médecins et

autres professionnels ou travailleurs de la santé et un partenariat ouvert avec les organismes et institutions de santé du milieu. Il invite d'ores et déjà les citoyens et les organismes intéressés à l'idée à se procurer le document qui définit les grandes orientations que le Comité met de l'avant et à signifier leur intérêt à collaborer ou devenir membre éventuellement de la Coop.

Les personnes intéressées à se procurer le document d'orientation et à collaborer au projet de Coop de santé peuvent se le procurer sur le site internet [www.cdec-centrenord.org](http://www.cdec-centrenord.org), communiquer par téléphone au 514 948-6117 poste 234 ou par courriel à : [Coopsante@cdec-centrenord.org](mailto:Coopsante@cdec-centrenord.org).





## Centre-du-Québec

### Nouvelles fraîches du Centre-du-Québec

Par Monica Jekovska, Myriam Beauregard et France Fradette  
Comité régional en développement social (CRDS) du Centre-du-Québec

#### **L**e savoir lié à l'action : un levier à la concertation

C'est sous ce slogan que le 22 mai dernier, le Comité régional en développement social (CRDS) du Centre-du-Québec a invité plus de 60 intervenantes et intervenants des cinq MRC de la région à un déjeuner-conférence pour la présentation des résultats d'une recherche intitulée *Pauvreté, santé mentale, détresse psychologique : situations connexes ou pure coïncidence?*. Cette étude s'inscrivait dans les travaux menés par le CRDS depuis octobre 2007, en réponse aux besoins exprimés par les intervenants.

Lors de cette rencontre, le CRDS a aussi soumis une proposition aux participants concernant la mise en route de travaux permettant d'identifier les besoins au plan du soutien sur la thématique famille-pauvreté en vue de dégager les préoccupations communes aux cinq MRC et pouvant faire l'objet de travaux régionaux. Cette proposition a été très bien accueillie par les territoires, et, pendant les mois de septembre et octobre, le CRDS a entrepris une tournée dans les cinq MRC de la région pour consulter les intervenants sur leurs préoccupations en lien avec la thématique famille-pauvreté. Le rapport de la tournée sera soumis aux territoires de MRC en novembre prochain, et des actions futures seront à prévoir.

#### **Dossier logement : portrait de la situation au Centre-du-Québec**

Le CRDS vient également d'amorcer des travaux visant à dresser le portrait quantitatif et qualitatif de la situation du logement sur son territoire. Cette recherche fait suite à une demande adressée par les cinq corporations de développement communautaire (CDC) de la région qui observent, entre autres choses, que les personnes et familles à faible revenu ont difficilement accès à un logement abordable. Outre le CRDS, l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) a également accepté de soutenir financièrement ces travaux, de manière à mieux cerner les besoins et réalités en matière de logement des personnes ayant des incapacités. Enfin, les travaux du CRDS devraient permettre d'identifier les enjeux liés au logement dans les cinq MRC centricaises, en plus de proposer des pistes d'action susceptibles de mobiliser les acteurs du milieu autour de cette problématique.

#### **Nouveau site Internet**

Nous sommes heureux d'annoncer la mise en ligne du nouveau site Internet du CRDS qui a été conçu pour répondre à deux besoins exprimés par les intervenants de notre région, soit :

- l'amélioration des connaissances au plan des problématiques sociales : des résultats de recherche, des documents traitant une ou des problématiques sociales, des textes de réflexion et bien d'autres;
- le soutien à l'action en rendant disponibles des outils d'intervention, des références, des liens permettant de trouver des expérimentations en matière de développement social et toute l'information concernant le Fonds régional de soutien à la réflexion et à l'action en matière de développement social (FRDS).

Le site web du CRDS est disponible à l'adresse suivante :  
<http://crds.centre-du-quebec.qc.ca/>



## Lanaudière

### Une année charnière pour la Table des partenaires du développement social

Par Chantal Lalonde  
Table des partenaires du développement social de Lanaudière

**A**u dire de ses coprésidents, M<sup>me</sup> Denyse Ouellet et M. Gaétan Morin, l'année 2008-2009 est un moment important dans la vie de la Table des partenaires. D'abord, parce qu'elle aura 10 ans en mai 2009 et, ensuite, parce que l'année 2009 signifie la dernière année d'une troisième entente spécifique en développement social.

#### **10 ans de partenariat**

Après 10 ans de travail de partenariat en développement social, il nous apparaît important de faire un bilan de cette démarche qui a débuté après les forums en développement social de 1998 et d'envisager l'avenir de celle-ci. Pour ce faire, un comité de travail a été mis en place réunissant des administrateurs de la Table, de la Conférence régionale des élus et de la Direction de santé publique et d'évaluation de Lanaudière.

Au cours de la journée du 18 mars 2009, bilan et perspectives seront à l'ordre du jour. Chaque objectif poursuivi depuis 1998 – il y en a plus de treize – ses actions, ses résultats seront questionnés. La structure de la Table des partenaires elle-même sera analysée. Et, en soirée, un événement reconnaissance viendra remercier les individus, les organisations et les élus qui ont contribué particulièrement au développement social de leur communauté.

#### **Une quatrième entente spécifique en développement social?**

À la veille de relancer des négociations pour la signature d'une 4<sup>e</sup> entente spécifique, les partenaires s'appêtent à créer un fonds de développement du logement social, à lancer les résultats d'une étude sur les besoins en adaptation de domicile pour les personnes handicapées, à promouvoir l'achat local auprès d'institutions publiques et parapubliques, à soutenir les organismes communautaires dans leurs actions de lutte contre l'insécurité alimentaire, à définir le plan d'action d'amélioration du continuum de services offerts aux jeunes dans le cadre de l'Engagement jeunesse et à administrer un sondage sur les besoins et ressources en mentorat social.

Qu'en sera-t-il de la 4<sup>e</sup> entente spécifique? La fin de l'année 2008 sera décisionnelle. Une demande de renouvellement sera faite à la CRE, des partenariats seront renouvelés ou développés, un plan d'action sera élaboré. L'objectif est de structurer le développement social dans une perspective de développement durable afin que chaque communauté de la région de Lanaudière prenne part à l'amélioration de la qualité de SA vie.

Avis à vous, partenaires du développement social de Lanaudière, nous avons rendez-vous le 18 mars. Nous en profitons pour lancer un appel à toutes les régions du Québec : « Soyez proactives! Nous avons entendu dire qu'il y aurait un forum national bientôt. »



## Côte-Nord

### Une tournée en Basse Côte-Nord pour les femmes de la Côte-Nord

Par Denise Fournier  
Regroupement des femmes de la Côte-Nord

À la suite de l'invitation des *Cousines d'Adéline*, une cinquantaine de Nord-Côtières provenant de différentes MRC ont mis le cap le 2 juillet dernier vers Tête-à-la-Baleine sur la Basse Côte-nord. Une première, en fait, pour les femmes de notre région.

Le Regroupement des femmes de la Côte-Nord (RFCN) est une Table régionale de concertation et ses membres sont réparties dans 32 localités des 6 MRC de la région. Il compte 36 groupes associés et alliés et 245 membres individuelles en provenance de Tadoussac à Fermont, en passant par la Basse Côte-Nord. Sa mission est de regrouper, de concerter et d'agir sur l'amélioration des conditions de vie des femmes de la Côte-Nord.

Après une première halte à Sept-Îles, la tournée s'est poursuivie à Aguanish où le Volet des femmes a rencontré le Regroupement lors d'un repas communautaire précédant l'assemblée générale annuelle de ce dernier. C'est un comité bien dynamique qui, le 4 juillet au matin, a accueilli au quai du Relais Nordik les 65 représentantes de différentes localités.

Une réception touchante et sympathique des citoyens et citoyennes de cette localité d'à peine 200 personnes. Depuis des mois, en collaboration avec l'équipe du Regroupement, les *Cousines d'Adéline* préparaient avec fébrilité cet évènement. Tout avait été soigneusement planifié, et les deux responsables, Vendella Anderson Monger et Micheline Lapointe Monger, avaient mis beaucoup de cœur, avec leur équipe, dans l'organisation de cette activité.

Au programme : des ateliers pour contrer et prévenir la violence, adopter de saines habitudes de vie, évaluer les besoins en matière de développement régional. Les préoccupations sont semblables à celles de leurs consœurs des autres MRC : vieillissement de la population, exode des jeunes, besoin de diversification en matière d'emploi et de choix de cours, besoin d'une université régionale, demande de places en services de garde et de plus de soutien aux aidants naturels, pour des projets de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation des ressources naturelles et besoin criant d'être relié au reste du monde par la route. Une préoccupation a été manifestée par les femmes anglophones, celle d'apprendre le français et de voir le français enseigné aux jeunes comme matière obligatoire afin qu'ils soient bilingues à la fin de leurs études secondaires. Il y fut également question d'utiliser le TROC afin de revenir à des valeurs moins mercantiles, plus solidaires et humanistes.

À noter que les services de traductrices (en anglais et en innu) ont été utilisés lors des différentes activités.

Le groupe a été gâté, car les *Cousines d'Adéline* ont multiplié les petites attentions afin de faire en sorte que ce séjour soit inoubliable. Il a pu ainsi découvrir les produits locaux, l'Île Providence et partager avec la population. Plusieurs participantes se promettent même de récidiver l'année prochaine.



## Chaudière-Appalaches

### Nouvelle entente spécifique en logement social

Par Céline Bernier, coordonnatrice régionale  
Entente spécifique en logement social - Chaudière-Appalaches

À la lueur de la publication du *Portrait de l'habitation à prix modique en Chaudière-Appalaches*, réalisé par l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches, les élus ainsi que les partenaires locaux et régionaux ont été sensibilisés au regard de certains problèmes vécus par les Offices municipaux d'habitation (OMH) de la région.

À la suite de la mobilisation de plusieurs intervenants et de plus d'une année de travail, le ministère des Affaires municipales et des Régions, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches, la Société d'habitation du Québec, l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches, le Forum jeunesse régional, la Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches, les CSSS de Beauce, de la région de Thetford, des Etchemins, du Grand Littoral et de Montmagny-L'Islet, les Commissions scolaires des Navigateurs, de la Côte-du-Sud, de la Beauce-Etchemin et des Appalaches, convinrent de la mise en œuvre d'une entente spécifique permettant de mobiliser et de concerter les partenaires autour du développement du soutien communautaire en HLM.

À l'instar du *Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social*, le projet d'entente spécifique élaboré par les intervenants de la région vise comme objectifs principaux :

- l'amélioration des services dans les HLM, notamment par l'amélioration de la qualité de vie des milieux, le développement d'alternatives en soutien communautaire et des moyens de soutien destinés aux offices municipaux d'habitation;
- l'intégration et la participation sociale des résidents dans les HLM, notamment par la promotion de la participation des résidents à la gestion de leurs milieux de vie, le support et l'accompagnement à la mise en œuvre de projets et l'exercice de la pleine citoyenneté.

Au terme du projet d'une durée de trois ans, les partenaires de l'entente souhaitent une intervention en action communautaire dans 35 OMH de la région de la Chaudière-Appalaches permettant :

- aux personnes visées de demeurer plus longtemps en HLM;
- une réponse plus adéquate aux besoins des locataires (ex : alimentation, organisation d'activités physiques, gestion des médicaments, prévention des chutes, animation d'activités sociales, activités socioprofessionnelles, incluant les services biopsychosociaux, etc.) et le soutien communautaire pour les différentes clientèles;
- un maillage plus étroit entre les OMH et les CSSS pour la distribution de services, notamment avec les services de première ligne;
- une meilleure intégration de la clientèle dans son milieu de vie.

L'entente spécifique met donc de l'avant une stratégie d'action qui privilégie le soutien communautaire des différents réseaux, dans un esprit de partenariat et de concertation multisectorielle, afin de favoriser le suivi et l'accompagnement des clientèles.



PAR MÉLANIE CHABOT  
COMITÉ DE RÉDACTION

# Le côté vert du social !

Le concept de développement durable a, sans conteste, gagné en popularité au cours des dernières années. Au Québec, il a même été inscrit dans une loi – la Loi sur le développement durable – adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en avril 2006 à la suite d'une importante commission parlementaire et d'une vaste consultation publique. Celle-ci s'est vue, par ailleurs, accompagnée d'une stratégie gouvernementale visant la cohérence des actions des divers ministères et organismes gouvernementaux grâce, notamment, à l'instauration d'un cadre de gestion permettant à l'administration publique de concourir à un développement durable à travers ses politiques, ses programmes et ses actions publiques.

Puis, en septembre 2006, c'était au tour de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) d'adopter une Politique de développement durable visant à faire reconnaître les municipalités locales et les MRC comme intervenantes de première ligne en développement durable, et cela de par leurs nombreuses responsabilités et leur lien privilégié avec les citoyens. Ceci, c'est sans compter que les municipalités étaient déjà nombreuses à y être engagées notamment par l'adoption de politiques et de stratégies diverses ou encore par la mise en œuvre de démarches de type Agenda 21 ou Villes et villages en santé. Et nous pourrions continuer ainsi, en énumérant les nombreuses initiatives émergent des communautés elles-mêmes, sous l'impulsion de citoyens, de tables de quartiers ou de concertation intersectorielle, d'organismes communautaires et sans but lucratif, d'entreprises d'économie sociale ou encore d'entreprises traditionnelles. En somme, l'ensemble des acteurs de la société semble s'être engagé à mettre en œuvre « un développement qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs<sup>1</sup>. » Cela est heureux puisque le développement durable c'est, après tout, l'affaire de tous.

## Vous avez dit développement durable<sup>2</sup> ?

Mais suffit-il de se revendiquer du concept pour le mettre en œuvre ? « Non ! », répondait récemment au journaliste Louis-Gilles Francoeur, celle qui a popularisé le concept à travers les travaux de la *Commission mondiale sur l'environnement et le développement*, Madame Gro Harlem Brundtland<sup>3</sup>. Il n'a qu'à regarder le bilan écologique qui s'aggrave, le bilan social qui s'alourdit<sup>4</sup> et la crise économique mondiale dans laquelle nous sommes plongés, pour s'en convaincre. Lors de son entretien, Madame Brundtland allait jusqu'à reconnaître, sans ambiguïté, « que plusieurs des vieilles politiques et pratiques que le développement durable devait changer se retrouvent aujourd'hui drapées dans le concept<sup>5</sup>. »

Force est d'admettre que le développement durable reste un concept flou dont l'application est difficile. Dans le cas de l'annonce de la privatisation d'une partie du parc du Mont-Orford au printemps 2006, « le développement durable a été invoqué aussi bien par les promoteurs du projet que par ses adversaires, ce qui illustre bien à quel point il est malléable et

sa définition inspirée au gré des intérêts de chacun<sup>6</sup>», remarquait alors Corinne Gendron, professeur à l'École des sciences de la Gestion de l'Université du Québec à Montréal et titulaire de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable. « En fait, personne n'a le monopole de ce concept, qui se construit par le débat entre les acteurs sociaux sur les fondations érigées par ses premiers initiateurs<sup>7</sup>. »

Car, en effet, le développement durable est une volonté plutôt qu'une certitude, une démarche plutôt qu'un projet. « Il s'agit d'une manière de poser les problèmes et de penser les solutions, bien plus qu'une recette à appliquer », d'expliquer Gérard Beaudet, professeur titulaire à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal. « C'est un filtre d'analyse à travers lequel on doit poser les questions suivantes : ce projet est-il soutenable sur le plan environnemental, équitable du point de vue social ? », de poursuivre Christian Savard, directeur général de l'organisme Vivre en ville. En d'autres termes, il existerait une multitude de manière de mettre en œuvre le développement durable puisqu'il vise à répondre à des contextes, des problématiques, des enjeux divers. Tiens, étrange ressemblance avec le développement social...

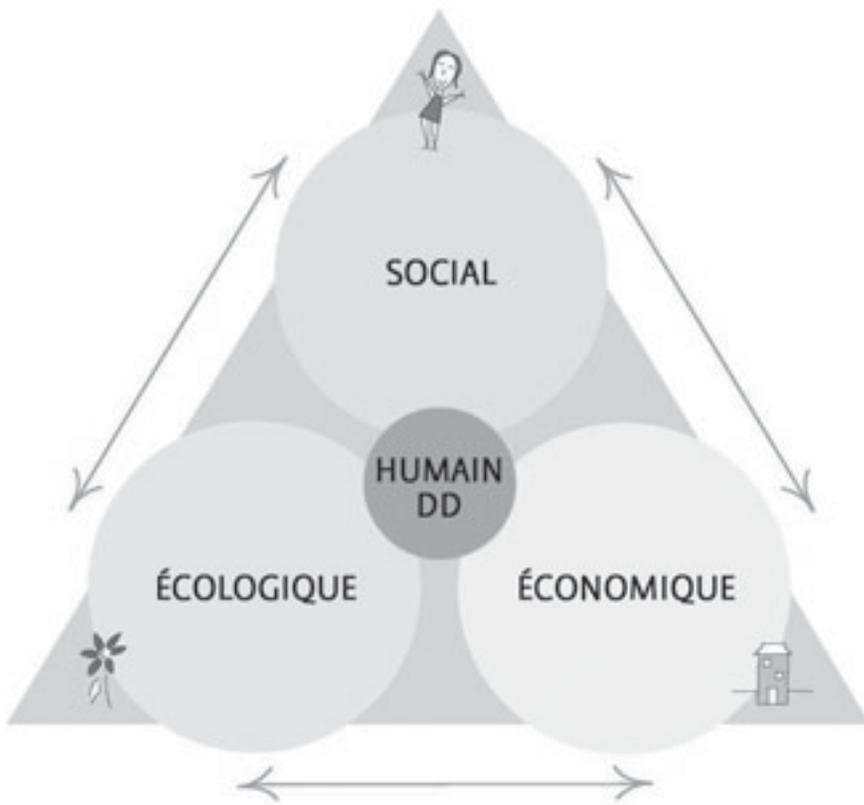
## La dimension sociale du développement durable

Mais si sa mise en œuvre peut être façonnée au gré des réalités locales, régionales et nationales, l'objectif devrait rester le même, d'expliquer Corinne Gendron. « Le développement humain et social demeure l'objectif fondamental du développement durable. Et si l'environnement en est une condition – on ne peut se développer dans un environnement pollué et sans plus d'accès à des ressources naturelles qui seraient épuisées – l'économie en est un moyen en autant qu'elle soit façonnée de manière à maximiser les retombées sociales et à minimiser ses impacts environnementaux. Enfin, l'équité est une dimension transversale qui est à la fois une condition, un moyen et un objectif du développement durable. »

Pour Gérard Beaudet, le problème fondamental dans l'application du développement durable c'est encore la manière de faire rouler, l'un sur l'autre, l'économie, le social et l'environnement. « On continue à subordonner deux des préoccupations à la troisième, voire le plus souvent le social et l'environnement, à l'économie. » Or, comme le précise plus haut Corinne Gendron, le développement durable est un nouveau modèle de développement qui comporte plusieurs ruptures avec la conception du progrès qui marquait l'ancien modèle : l'activité économique n'est plus une fin, mais un moyen au service du développement humain et social.

## Le social et l'environnement

Selon cette interprétation, le développement social constituerait, en quelque sorte, le cœur du développement durable puisqu'il s'agirait, notamment, d'une forme de développement en faveur de la qualité de vie, de milieux de vie sains, de collectivités viables. En somme, il existerait



des liens de parenté évidents entre les deux approches. D'ailleurs, en 1998, le Conseil de la santé et du bien être définissait le développement social par ses différentes composantes sociales, économiques et environnementales<sup>8</sup>. Pas étonnant donc, qu'au fur et à mesure que le développement durable a gagné en popularité, que les organisations oeuvrant en développement social se soient peu à peu appropriées son vocabulaire et ses principes.

Mais les choses ne sont pas si simples et il semblerait qu'il faille nuancer l'idée voulant que le développement social s'inscrive d'emblée dans un modèle de développement durable. Car si le social a longtemps été frileux à investir le champ de l'économique<sup>9</sup>, il semblerait que l'environnement ne participe pas toujours aux finalités et aux priorités du développement social<sup>10</sup>. Pourtant, les deux sont intimement liés. Pour le journaliste environnemental Hervé Kempf, environnement et équité sociale seraient même indissociables. Si bien, que celui-ci lançait récemment « un double appel, sans le succès duquel rien ne sera possible : aux écologistes, de penser vraiment le social et les rapports de force, à ceux qui pensent le social, de prendre réellement la mesure de la crise écologique, qui conditionne aujourd'hui la justice<sup>11</sup>. »

Car un environnement physique sain et durable est, bien sûr, une prémisse au maintien de la santé et au bien-être des individus et des collectivités. Il doit, par ailleurs, favoriser leur plein épanouissement peu importe le milieu dans lequel ceux-ci évoluent<sup>12</sup>. Or, ce à quoi nous assistons, c'est bien souvent l'appauvrissement environnemental de populations déjà marginalisées sur le plan économique et social. Par exemple, en raison de leur niveau de vie, les populations démunies sont plus sujettes que les autres à un marchandage entre activité économique et protection de

l'environnement. « Les récents débats entourant le niveau de redevances offertes pour les éoliennes en Gaspésie comparativement à d'autres régions au Canada illustre bien les dangers d'un marchandage à rabais de l'environnement auprès des collectivités dans le besoin<sup>13</sup> », de soutenir Corinne Gendron.

Mais certains ont bien saisi les enjeux et ont choisi d'investir tout autant le social, que l'économique et l'environnemental. Nous vous présentons donc, dans les pages qui viennent un éventail de démarches de développement social s'inscrivant dans une perspective de développement durable : approches de développement durable, bien sûr, mais aussi Agenda 21 local, forum citoyen, développement économique communautaire, revitalisation urbaine intégrée, démarches Villes et villages en santé, planification stratégique. Mais d'abord, nous posons un regard sur quelques-uns des défis et enjeux que pose le développement durable : les enjeux de définition, de conceptualisation et de mise en œuvre, ceux liés à la nécessaire adoption de politiques publiques cohérentes et favorables au développement durable, de même que ceux liés à la gouvernance, à la démocratie et à la participation citoyenne.

<sup>1</sup> Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED) (1988). *Notre avenir à tous*, Montréal, Les Éditions du Fleuve.

<sup>2</sup> Titre d'un ouvrage de Corinne Gendron, loc. cit.

<sup>3</sup> Louis-Gilles Francoeur, « Gro Harlem Brundtland au Devoir – Le développement durable, une idée souvent déformée », *Le Devoir*, 30 mai 2007.

<sup>4</sup> Les inégalités de revenus se sont creusées ces 20 dernières années dans la plupart des pays développés et se traduisent par un accroissement de la pauvreté des enfants, selon un rapport de l'OCDE publié en octobre dernier. Disponible en ligne : [http://www.oecd.org/document/36/0,3343,fr\\_2649\\_33933\\_41526756\\_1\\_1\\_1\\_1\\_00.html](http://www.oecd.org/document/36/0,3343,fr_2649_33933_41526756_1_1_1_1_00.html)

<sup>5</sup> Louis-Gilles Francoeur, loc. cit.

<sup>6</sup> Corinne Gendron (2007). *Vous avez dit développement durable ?*, Montréal, Presses internationales Polytechniques, p. 7.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 8

<sup>8</sup> Conseil de la santé et du bien-être du Québec (1997). *Forum sur le développement social : la participation comme stratégie de renouvellement du développement social*.

<sup>9</sup> Voir Mélanie Chabot (Sous la coordination de), « Quand le social flirte avec l'économique », *Revue Développement social*, vol. 8, no.1, juin 2007.

<sup>10</sup> Voir notamment le Forum en p. 26

<sup>11</sup> Hervé Kempf (2007). *Comment les riches détruisent la planète*, Paris, Seuil, p. 8

<sup>12</sup> Table de coordination nationale de santé publique (2005). *La santé dans une perspective de développement durable*, Mémoire présenté au ministère de l'Environnement dans le cadre de la consultation publique sur le Plan de développement durable du Québec, p. 4.

<sup>13</sup> Corinne Gendron (2007). *Vous avez dit développement durable ?*, Montréal, Presses internationales Polytechniques, p. 15.

# La construction historique du développement durable

PAR CHRISTIANE GAGNON, PH.D EN AMÉNAGEMENT

PROFESSEUR AU DÉPARTEMENT DES SCIENCES HUMAINES, UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

RESPONSABLE DE L'AXE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RECOMPOSITION DES TERRITOIRES DU CENTRE DE RECHERCHE EN DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (CRDT)

Tel qu'il a été popularisé et défini par la *Commission mondiale sur l'environnement et le développement* (CMED), connu sous le nom de *Rapport Brundtland*, le développement durable est un « développement soutenable qui s'efforce de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». L'objectif du développement durable serait alors de « favoriser un état d'harmonie entre les êtres humains et entre l'homme et la nature<sup>1</sup> ». Malgré une certaine ambiguïté dans la définition, notamment pour les notions de besoins et de générations futures, elle fait maintenant largement consensus dans l'ensemble de la communauté internationale.

Le fait qu'il n'y ait pas eu, au départ, une seule et même définition/interprétation du développement durable n'est pas une preuve que le développement durable ne serait qu'une « auberge espagnole » ou une sorte de fourre-tout. Cela démontre plutôt qu'il s'agit d'un concept ouvert, complexe, en construction, dans un contexte d'information imparfaite. Par contre, il demeure fédérateur, réunissant parfois autour d'une même table des acteurs aux intérêts historiquement opposés. C'est aussi ce qui en fait son intérêt du point de vue de l'analyse des acteurs. D'ailleurs, « l'absence de norme scientifique objective est un grand avantage<sup>2</sup> », car le développement durable peut alors éviter d'être coulé dans le béton, éviter, peut-être, une récupération prescriptive d'en haut. Il ouvre ainsi la porte aux expérimentations décentralisées et territoriales qui touchent le renouvellement des pratiques et une meilleure maîtrise des orientations de développement à l'échelle des communautés locales.

Mais le couple « développement – durable » n'est pas né avec le *Rapport Brundtland*. Il est, en effet, le résultat d'un construit social, politique et scientifique, associant des stratégies descendantes dominantes, portées d'abord par les organisations internationales, et des stratégies ascendantes, portées par la société civile<sup>3</sup>. Regardons de plus près.

## Quelques jalons historiques majeurs

Parallèlement au développement de l'écologie, au milieu des années 1960<sup>4</sup>, et de la nouvelle procédure d'évaluation des impacts sur l'environnement<sup>5</sup>, les années 1970 ont vu naître un mouvement social centré sur l'environnement. Il eut aussi le rapport du Club de Rome<sup>6</sup>, intitulé *Halte à la croissance*, qui mettait en garde contre les dangers d'une croissance économique et démographique sans limite dont les conséquences seraient désastreuses sur les ressources, notamment fossiles. Les économistes signataires recommandaient alors la solution croissance zéro, aujourd'hui reprise par les tenants de la décroissance soutenable, dont Georgescu-Roegen, afin d'éviter l'épuisement des ressources.

Au même moment, un autre groupe d'économistes proposait une vision plus conciliante. En effet, le *Rapport Founex* (Suisse, 1971) opposait, au rapport du Club de Rome, le concept d'« écodéveloppement » qui réconciliait, dans sa définition, les « deux faces d'une même médaille », soit le

développement socioéconomique équitable et le respect de l'environnement. Lors de la *Conférence de Stockholm* (1972), Conférence qui a donné des lettres de noblesse au concept d'environnement, le concept d'écodéveloppement, popularisé par la suite par Sachs (1980)<sup>7</sup>, sera discuté mais obtiendra que peu de reconnaissance. Et même, lors de la Conférence internationale suivante, soit celle de Cayococo (Mexique, 1974), Kissinger allait condamner le terme d'écodéveloppement qui entra alors dans l'ombre pour un temps.

Dans la même foulée que le *Rapport Founex*, le *Rapport Dag Hammarskjöld* (1975), fruit d'un collectif d'une centaine de chercheurs internationaux, plaide lui en faveur d'un nouvel ordre international, pour un autre développement répondant aux besoins élémentaires de la majorité la plus pauvre et un nouveau système de développement et de coopération internationale au sein des Nations Unies. Ce rapport présente un « cadre conceptuel » pour un autre développement : satisfaction des besoins et élimination de la misère, endogène et *self-reliant*, harmonisé avec l'environnement, transformations de structure et action immédiate<sup>8</sup>. Le développement y est alors conçu comme un tout, comme un processus intégral chargé de valeurs et qui englobe plusieurs dimensions dont l'environnement.

C'est en 1980 qu'apparaît pour la première fois le terme « développement durable ». L'*Union internationale pour la conservation de la nature* (UICN), appuyée par plusieurs programmes et fonds internationaux des Nations Unies, publie un document phare, soit *La Stratégie mondiale de la conservation : la conservation des ressources au service du développement durable*<sup>9</sup>. La durabilité se décline alors sur le thème de la survie des espèces, d'où la nécessité de la création d'aires protégées. La large diffusion de ce document stratégique explique peut-être pourquoi, pendant plus de quinze ans, le développement durable a été compris en termes d'environnement.

Il faut attendre, sept ans plus tard, pour avoir une nouvelle définition du développement durable où, cette fois, la croissance et l'économie sont présentées comme allant de pair avec la réponse aux besoins des plus démunis, tout en tenant en compte des coûts sociaux et environnementaux du développement. C'est par le biais de la *Commission mondiale sur l'environnement et le développement* (NU) et de son rapport, connu sous le nom de sa présidente, la première ministre de la Norvège, Gro Harlem Brundtland (1987), que le concept de développement durable s'est propagé.

Lors du *Sommet de la Terre à Rio* (1992)<sup>10</sup>, la concrétisation du développement durable s'affirme, à la fois dans des conventions internationales, mais surtout dans le programme Action 21 – décliné en 40 chapitres et 800 pages et proposant des diagnostics face aux multiples enjeux de développement durable. Ce programme colossal commandait un suivi ; l'Assemblée générale de l'ONU a donc créé une Commission du développement durable qui, encore aujourd'hui évalue, année après année, les

progrès ou non d'Action 21 et des autres conventions internationales. Le *Sommet de la Terre pour le développement durable* (Johannesburg, 2002), dix ans plus tard, a aussi donné lieu à nombre de débats, une déclaration commune et nombre d'engagements politiques, dont voici un exemple : « Nous sommes déterminés à faire en sorte que notre riche diversité, qui constitue notre force collective, soit mise à profit pour nouer des partenariats constructifs axés sur le changement et visant à atteindre notre objectif commun, à savoir le développement durable<sup>11</sup> ». Malgré le fait que plusieurs participants y expriment leurs déceptions par rapport aux progrès réalisés en matière de développement durable, c'est à partir de ce Sommet que celui-ci s'impose comme une solution politique face à la crise de l'environnement et du développement<sup>12</sup>. Rapidement, les entreprises y adhèrent. Mais cela en fait-il pour autant un « concept essentiellement politique<sup>13</sup> » ?

Chose certaine, le concept de développement durable s'est construit sur environ 30 ans, à travers une stratégie davantage descendante des Nations Unies propulsée par les grandes organisations internationales environnementales. Par rapport à ses concepts tremplins, soit le concept d'écodéveloppement et à la Stratégie de conservation de l'UICN, le développement durable est une version modifiée, cherchant le compromis<sup>14</sup>, la prise en compte de l'environnement et de l'équité tout en ne sacrifiant pas, autant que possible, la croissance.

Sa cote de popularité est aussi portée par un mouvement social, lui-même alimenté par une réflexion d'auteurs et de penseurs de la première heure, tels que Rachel Carson, Michael Schumacher, René Dubos, René Dumont, Lester Brown, pour ne citer que ceux-là. De même, des grands événements comme Tchernobyl, Bhopal ou l'Exon Valdez, etc. sont venus modifier notre conception des rapports entre développement, environnement et société. Les efforts de changement, portés par celle-ci, au nom du développement durable, peuvent s'observer, dans tous les coins du globe, par de multiples actions, individuelles et collectives, visant des problématiques telles que l'eau, la forêt, les sols, l'énergie, etc., et des problématiques transversales, telles que la consommation et la production responsables, l'efficacité des politiques publiques, la démocratie, les modalités de gouvernance.

### Les approches du développement durable

Le développement durable ne fait pas l'objet ni d'une seule théorie, ni d'une discipline en particulier, ou d'un seul champ d'application. L'ampleur, la complexité et les multiples territoires d'application (de l'individu à la planète) font du développement durable un lieu fécond d'expérimentation et d'observation de l'action sociale et de son changement. Nourri par de multiples disciplines, le corpus du développement durable révèle des hypothèses théoriques générales en économie, en environnement, en sciences humaines et sur différentes problématiques, dont celle des changements climatiques ou encore de la gouvernance territoriale et participative.

Le paradigme du développement durable s'appuie sur un cadre conceptuel où interagissent les quatre grandes dimensions du développement (économie, environnement, gouvernance et social) ainsi que sur des procédures (l'évaluation des impacts sur l'environnement, etc.), des outils de planification (l'Agenda 21 local, les plans directeurs, l'analyse du cycle de vie, etc.), des outils de gestion (ISO 21000, système de gestion environnemental, etc.) des outils d'évaluation (systèmes nationaux d'indicateurs ou de suivi, l'empreinte écologique) propres à chaque approche.

Le développement durable est donc un paradigme scientifique qui résulte d'un mouvement de va-et-vient entre les connaissances et la pratique,

entre les scientifiques et les praticiens, par une confrontation entre les concepts, les théories ainsi que les expérimentations sociales et technologiques. L'état du paradigme du développement durable traduit une démarche et une construction collective sous tension, où l'ensemble des acteurs (re)construisent, quotidiennement, les rapports homme/société/nature/territoire. Pas surprenant que, selon le contexte, le développement durable soit conçu comme une vision, une procédure, un objectif, une finalité ou un résultat.

### Pour en savoir plus :

[www.uqac.ca/cgagnon](http://www.uqac.ca/cgagnon)  
[www.A21L.qc.ca](http://www.A21L.qc.ca)

Christiane Gagnon, (2008). «Le développement durable : un nouveau paradigme scientifique?» In *Les sciences des territoires : perspectives québécoises*, sous la direction de G. Massicotte et M-U. Proulx, Québec, PUQ.

Christiane Gagnon, (1995), «Développement local viable : approches, stratégies et défis pour les communautés locales» in *Coopératives et développement*, Vol 26, no2. pp60-82. En ligne sur le site de l'auteure au <http://www.uqac.ca/cgagnon/index.html>.

Corinne Gendron, (2006). *Le développement durable comme compromis. La modernisation écologique de l'économie à l'ère de la mondialisation*, Sainte-Foy, PUQ.

Corinne Gendron, (2005). « Le Québec à l'ère du développement durable », *Options politiques*, juillet-août, pp.20-25.

L. Guay, (1999). « La modernisation écologique. Rationalité et normativité », dans B. Dumas et coll., *Les sciences sociales de l'environnement*, Montréal, PUQ, pp.33-49.

D. Mebratu, (1998). « Sustainability and Sustainable Development: Historical and Conceptual Review », *Environmental Impact Assessment Review*, vol. 18, n°6, pp. 493-520.

<sup>1</sup> Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED) (1988). *Notre avenir à tous*, Montréal, Les Éditions du Fleuve, p. 51; p. 76.

<sup>2</sup> J. Theys, notamment, soutient cette thèse. Voir à cet effet : J. Theys, (2002). « Les approches territoriales et sociales du développement durable », *La Revue de la CFDT*, n°48, p. 11.

<sup>3</sup> P. Claval, (2006). «Le développement durable : Stratégies descendantes et stratégies ascendantes», *Géographie, Économie et Société*, vol. 8, pp. 415-445.

<sup>4</sup> P. Dansereau, (1987). «Les dimensions écologiques de l'espace urbain», *Cahiers de géographie*, vol. 31, n° 84, pp. 333-388.

<sup>5</sup> NEPA, 1969

<sup>6</sup> Dennis L. Meadows, Janine Delaunay et coll. (1972). *Halte à la croissance?*, Paris, Fayard, 314 p.

<sup>7</sup> I. Sachs, (1980). *Stratégies de l'écodéveloppement*, Paris, Éditions Économie et Humanisme.

<sup>8</sup> (1980). *Rapport Dag Hammarskjöld 1975*, p. 28.

<sup>9</sup> Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), (1980). *La Stratégie mondiale de la conservation : la conservation des ressources au service du développement durable*, Genève, UICN.

<sup>10</sup> Rio a été précédé de quatre grandes réunions internationales préparatoires

<sup>11</sup> NU, 2002, p. 3

<sup>12</sup> Évidemment, il y a toujours la réticence des pays en voie de développement, dont l'économie repose sur l'exploitation des ressources naturelles, qui y voient une mesure discriminatoire.

<sup>13</sup> J. Theys, (2001). « À la recherche du développement durable : un détour par les indicateurs », dans M. Jollivet (dir.), *Le développement durable, de l'utopie au concept. De nouveaux chantiers pour la recherche*, Paris, Elsevier, pp.269-279.

<sup>14</sup> C'est le titre du livre de Gendron (2006) où le compromis est envisagé comme sociologique, c'est-à-dire un compromis entre la modernisation sociale (transformation du modèle dominant) et modernisation écologique (adaptation).

# Et si nous mettions la santé des êtres, des populations et des milieux de vie au cœur des politiques publiques ?

PAR LOUISE VANDELAC, PH.D.  
 PROFESSEURE TITULAIRE, DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE ET INSTITUT  
 DES SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT  
 CENTRE DE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE SUR LA BIOLOGIE, LA SANTÉ,  
 LA SOCIÉTÉ ET L'ENVIRONNEMENT  
 CENTRE COLLABORATEUR OMS ET OPS



Étranges paradoxes ! Plus de 30 ans après les réflexions pionnières du Canada sur les inégalités de santé, puis celles sur les déterminants sociaux de la santé, prolongées par l'approche écosanté, brillamment défendue sur la scène internationale par le Centre de recherche et de développement international (CRDI); plus de 25 ans après la publication de *La société du risque* du sociologue allemand Ulrich Beck, témoignant de notre soumission collective aux risques écologiques et sociotechniques majeurs, qui dominent et amplifient les inégalités socioéconomiques et leurs impacts sur la santé; plus de 20 ans après que le Rapport Bruntland ait popularisé le concept de développement durable, reposant sur l'absolu respect des capacités de régénération des écosystèmes, base fondamentale de l'économie et principe essentiel de l'intervention publique, qui semble l'oublier; près de 10 ans après que les travaux sur l'empreinte écologique de Wackernagel et Rees aient contribué à cerner la complexité des interactions entre les inégalités écologiques et socioéconomiques et leurs impacts globaux sur les capacités de support des écosystèmes de la planète; des années après que les grands rapports de l'ONU, du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), du *Millenium Ecosystem*

*Assessment* ou du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) aient solidement documenté et souligné avec insistance, la rapide dégradation du climat, des eaux, des forêts et des sols arables, au point où plus de 60% des services fournis par les écosystèmes sont gravement perturbés et que les taux actuels d'extinction des espèces sont cent fois plus élevés que dans les millénaires précédents; bref, alors même que nous entrons dans la sixième extinction de la planète... force est de constater que rien, ni même les risques de ruptures de seuils écologiques et de leurs effets d'emballlement, n'ont encore permis ni d'amorcer un virage à la mesure de l'ampleur des défis qui sont les nôtres, ni même de mettre en œuvre des perspectives globales renouvelées et efficaces permettant de penser et d'articuler tout autrement au cœur des dispositifs publics, les questions d'inégalités, d'environnement et de santé qui ne sont réductibles ni aux systèmes de soins, ni aux comportements individuels.

Certes, on sait depuis longtemps que la santé humaine est étroitement liée à celle des écosystèmes. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime d'ailleurs que près du quart des maladies mondiales sont causées par des expositions environnementales évitables,

responsables de plus de 13 millions de décès par an, soit près de deux fois la population du Québec. Or, une meilleure gestion de l'environnement pourrait éviter près de 40% des décès des suites du paludisme et environ 94% de ceux provoqués par des maladies diarrhéiques, principaux tueurs d'enfants de moins de 5 ans dans le monde, soit, en 2002, 11 millions d'enfants, dont 98% vivant dans des pays en voie de développement<sup>1</sup>.

Avec la montée des changements climatiques, la hausse des crises hydrique et alimentaire, ajoutées à celle des événements climatiques extrêmes, multipliant les malades, les morts et les réfugiés environnementaux par millions, avouons que l'enchevêtrement des conditions d'environnement et de santé est devenu d'une banale et mortelle évidence. Et cela s'annonce d'autant plus évident que les taux d'inégalité et de pauvreté, qui, après 20 ans de déclin continu, connaissent une augmentation marquée depuis 10 ans, entre les nations, comme au cœur des sociétés, y compris au Canada<sup>2</sup>,

risquent littéralement de flamber avec la crise financière et ses effets sur l'économie réelle.

Dans les pays développés, les effets en cascades de ces crises écologiques et économiques aux frontières poreuses, s'annoncent, certes, moins dramatiques, mais ils risquent fort d'élargir les écarts sociaux et d'affecter particulièrement les populations déjà fragilisées. Pour nos systèmes de soins et de services sociaux, qui ploient financièrement sous l'impact de la croissance des maladies chroniques, ces épidémies modernes (cancer, obésité, allergies, affections mentales) étroitement liées au mode de vie et à l'environnement, il est vrai que la crise écologique et financière, s'ajoutant à la hausse des coûts de santé, risque d'accroître l'érosion des services publics de santé et d'aiguiller les fausses solutions de privatisation des services.

## « Près du quart des maladies mondiales sont causées par des expositions environnementales évitables, responsables de plus de 13 millions de décès par an »

Dans ce contexte, le choix de centrer l'intervention publique sur la question des coûts épargnés mérite d'être sérieusement examiné. Par exemple, l'OMS fait de la question des maladies chroniques le fer de lance d'une politique des coûts épargnés. Pourquoi grever les budgets de santé quand une partie de ces maladies pourraient être évitées par un réel travail de prévention, qui ne réduise pas aux seules habitudes de vie? Cela serait d'autant plus pertinent, souligne André Cicoella, que ces maladies chroniques rendent malades, non seulement les individus mais également le système de santé, en confortant cette conception de la santé, qui, prévalant encore dans nos sociétés, confond santé et soins, soins et médecine, marginalisant ainsi l'action sur les causes de maladie<sup>3</sup>.

L'occasion serait donc belle d'aller au-delà des réflexions sur les déterminants de la santé et de l'approche écosanté en mettant les enjeux socioenvironnementaux globaux au cœur de la réflexion, tout en ciblant les questions de gouvernance. Dans un contexte où l'ensemble de ces crises découle largement de modes de production et de consommation non viables, dopés par de myopes velléités de croissance, aiguillés par des indicateurs économiques ayant perdu le nord, la situation apparaît propice pour ouvrir un chantier de réflexion interdisciplinaire, centré sur la préservation des conditions de régénération des êtres, des populations et des milieux de vie, conduisant à intervenir de façon structurelle sur l'articulation des questions de

santé, d'environnement, d'inégalités et de gouvernance et cela, en amont des problèmes.

Rappelons que dès 1988, Gro Harlem Brundtland, présidente de la Commission sur le développement durable, privilégiait déjà une telle approche. Elle soulignait d'ailleurs l'ironie de confier la responsabilité de l'environnement «aux ministres de l'environnement qui n'ont pas grand pouvoir pour empêcher ou maîtriser les destructions causées par les politiques et pratiques dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, du développement urbain, des forêts, des transports». Elle ajoutait: «La société s'est gardée de confier la responsabilité d'empêcher la dégradation de l'environnement aux ministres et aux agences qui causent ces problèmes.» Si bien que «nos pratiques en matière d'environnement interviennent le plus souvent a posteriori». Or, poursuivait le Rapport Brundtland «pour pouvoir anticiper et prévenir la dégradation de l'environnement, il faudra tenir compte des dimensions écologiques des politiques, en même temps que des dimensions économiques, commerciales, énergétiques, agricoles et autres<sup>4</sup>». Ces réflexions ne s'appliquent-elles pas tout autant aux enjeux de santé, qui mériteraient également d'être pensés en termes «d'anticipation et de prévention de la dégradation»... non seulement de la santé des écosystèmes mais de celle des humains?

Au Québec, cela impliquerait de revoir certains paradigmes, priorités et modes de gouvernance et cela aux plus hauts niveaux de l'appareil

public. À titre d'exemple, le gouvernement Sarkozy, qu'on ne saurait taxer de gauchiste, a eu la clairvoyance de confier à un Ministre d'État jouant un rôle clé au gouvernement, un Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du territoire, autant de missions structurantes et articulées auxquelles s'ajoutent les transports, la mer et la compétitivité des territoires.

De notre côté, nous avons poussé la cohérence en sens inverse, affaiblissant constamment le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) aux noms changeants, réduisant ses missions au point d'avoir envoyé «paître» la faune dans le trafic du Ministère des transports tout en n'octroyant au MDDEP qu'un famélique budget comptant pour moins de 0,3% du budget de l'État. En comparaison, le budget du Ministère de la santé et des services sociaux de 2008, représente 39,9% du budget global.

Enfin, quand des organismes subventionnaires en santé, tels le Fonds de la recherche en santé du Québec et les Instituts de recherche en santé du Canada, censés contribuer à ouvrir les horizons de pensée dans le domaine, négligent encore la nécessité de volets de recherche spécifiques dédiés aux travaux d'analyse et de réflexion théorique liant santé, environnement, inégalités, coûts épargnés et gouvernance, on finit par regretter les réflexions visionnaires des années 1970 et l'audace intellectuelle avec laquelle il serait pourtant urgent de renouer...

### Pour en savoir plus :

Ulrich Beck (2003). *La société du risque : sur la voie d'une autre modernité*. Paris, Flammarion, 521 p.

Lester R. Brown (2006). *Plan B 2.0 : Rescuing a planet under stress and a civilization in trouble*. New York, W. W. Norton & Company, 365 p.

PNUE (2007). *Global Environment Outlook 4*. Nairobi, PNUE. Disponible en ligne : [http://www.unep.org/geo/geo4/report/GEO-4\\_Report\\_Full\\_FR.pdf](http://www.unep.org/geo/geo4/report/GEO-4_Report_Full_FR.pdf)

PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement), (2005). *Ecosystems and human well-being : Biodiversity synthesis*. Washington (DC), World Resources Institute.

Louise Vandelac (2006).

« L'approche écosanté ou la viabilité du monde... », *Franc Vert*, 3, 2, printemps. Disponible en ligne : [http://www.francvert.org/pages/32\\_dossierlapprocheecosanteoulaviabilite.asp](http://www.francvert.org/pages/32_dossierlapprocheecosanteoulaviabilite.asp).

M. Wackernagel et W. Rees (1999). *Notre empreinte écologique*, Montréal, Éditions Écosociété.

<sup>1</sup> OMS 2006: Rapport *Prévenir les maladies par des environnements sains - vers une évaluation de la charge des maladies environnementales*. Disponible en ligne : <http://www.who.int/mediacentre/news/releases/2006/pr32/fr/index.html>

<sup>2</sup> Voir le récent rapport de l'OCDE disponible en ligne: <http://www.oecd.org/dataoecd/44/48/41525292.pdf>

<sup>3</sup> André Cicoella (2007). *Le défi des épidémies modernes, Comment sauver la Sécu en changeant le système de santé*, Paris., Éditions La Découverte, 144 p.

<sup>4</sup> Commission mondiale sur l'environnement et le développement (1989). *Notre avenir à tous*, Montréal, Les Éditions du Fleuve, pp. 45-46.

## L'acceptabilité sociale, un synonyme de développement durable?

PAR ANNIE BRASSARD

CONSEIL QUÉBÉCOIS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

**A**u sens propre, l'acceptabilité sociale se définit comme le « caractère de ce qui est acceptable pour un individu ou un groupe d'individus ». Or, cette acceptabilité est subjective et dépend du contexte socio-économique, de la culture et d'attitudes propres des personnes et des groupes.

Concrètement, l'acceptabilité sociale se manifeste par son contraire, l'inacceptabilité sociale. Le promoteur d'un projet (une ferme porcine par exemple) qui se lève un bon matin et se bute à un rassemblement populaire devant sa porte, pancartes en main, se trouve clairement en situation d'inacceptabilité sociale. Et cette mobilisation contre un projet peut se manifester dès son annonce.

Bref, l'acceptabilité sociale (ou son contraire) est une réponse collective à un projet. Cette réponse est-elle le signe qu'un projet s'inscrit dans le développement durable?

### Des ingrédients pour l'acceptabilité sociale

De temps à autres, nos collectivités et des promoteurs se retrouvent devant le dilemme d'aller de l'avant avec un projet ou non. Par exemple, les projets de barrage, de traitement de déchets dangereux, et même certains commerces à grande surface font partie de projets à risque d'inacceptabilité sociale. On se souviendra par exemple du projet de centrale thermique du Suroît, du Wal-mart de Jonquière, ou de l'usine de traitement de sols contaminés de Belledune.

Alors, comment favoriser l'acceptabilité sociale chez les parties prenantes? Ou encore mieux : comment favoriser la mise en œuvre de projets plus acceptables, mieux intégrés dans la collectivité? Certains chercheurs se sont penchés sur cette question et avancent qu'il importe :

- que les projets soient conçus et développés dans un cadre de partenariat avec les communautés susceptibles d'être affectées directement;
- que l'évaluation des impacts sociaux se fasse avec la participation effective des populations touchées, c'est-à-dire que les citoyens participent au processus de décision et d'acceptation d'un projet ;
- que les méthodes d'inventaire des données doivent être validées et approuvées par les communautés;
- et que les avantages économiques, environnementaux, sociaux et culturels pour une communauté dépassent le niveau de risque et les désavantages qu'il implique (Gagnon, 1995 ; Dufour, 1998 ; Tremblay, 1998).

Ces préoccupations sont assez importantes pour que le Québec se dote d'outils d'acceptabilité sociale. D'abord, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a été créé expressément pour informer et consulter la population sur des questions relatives à la qualité de l'environnement. Devant l'ampleur des besoins exprimés par la population, organisme traite maintenant non seulement des aspects environnemen-

taux, mais aussi plus largement des aspects sociaux et économiques du développement durable.

Mais assez peu de gens savent que seuls les projets édictés par la loi, plus particulièrement par le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement [L.R.Q. c. Q-2, r.9], peuvent être l'objet d'audiences publiques. En dehors de ces projets précis, il ne peut y avoir d'audience publique.

C'était d'ailleurs le cas pour les projets d'élevage porcin, pour lesquels l'absence de lieu de dialogue social a conduit à une situation explosive. Pour la résoudre, le gouvernement dû imposer en 2002 un moratoire et tenir une consultation publique spéciale du BAPE, la Commission Boucher. Cette commission a, entre autres choses, donné lieu à l'adoption d'une mesure réglementaire de consultation spécifique aux nouveaux projets d'élevage porcin, mesure dont les municipalités sont responsables. Bien que les études actuelles indiquent que les parties prenantes se montrent généralement peu satisfaites de ce mécanisme, il s'agit tout de même d'un pas dans la bonne direction.

### En dehors des mesures prévues par la loi, le néant?

En dehors de mesures prévues par la loi, les collectivités et les promoteurs sont laissés à eux-mêmes, ce qui donne lieu au meilleur comme au pire. Plusieurs organisations, à but lucratif ou non, offrent des services pour favoriser l'acceptabilité sociale.

Les entreprises et les consultants en communication et en affaires publiques œuvrent dans ce domaine. La communication étant un ingrédient essentiel de la participation, elle concourt à l'acceptabilité sociale. Mais il arrive qu'elle soit nettement insuffisante, nous renvoyant ainsi aux autres ingrédients de l'acceptabilité sociale, soit la manière dont les parties prenantes peuvent participer à la prise de décision, mais aussi à la nature du projet et à ses avantages et inconvénients pour les parties prenantes.

En effet, bien que la manière de communiquer à propos du projet importe, reste que les avantages et inconvénients de celui-ci seront vécus ou subis par des personnes et des groupes. Alors les meilleures démarches visant l'acceptabilité sociale se doivent d'aborder autant le projet lui-même que la manière de l'intégrer dans un milieu.

Notre organisation (et certaines autres aussi) offre des services visant l'acceptabilité sociale de projets dans des conditions spécifiques :

- que cette démarche implique une analyse du projet selon les aspects du développement durable;
- que les promoteurs soient ouverts au dialogue, mais aussi à l'amélioration éventuelle du projet pour qu'il soit plus durable et plus acceptable;

- et que les parties prenantes (dont les citoyens) participent à cette analyse et à la décision d'implanter le projet, sous une forme bonifiée ou non.

### Acceptabilité sociale et développement durable, une cause commune?

L'acceptabilité sociale est un concept s'inscrivant au cœur de la définition du développement durable. Est-elle pour autant un synonyme? Nous l'avons dit dès le départ : l'acceptabilité sociale est subjective et dépend d'une foule de facteurs, dont les conditions socioéconomiques des groupes à qui l'on présente un projet.

Brûler des forêts pour pratiquer l'agriculture sur brûlis pendant quelques années, à la suite de quoi les terres seront épuisées, est certes inacceptable de notre point de vue, mais cela est acceptable du point de vue de certaines collectivités en Amérique centrale et du Sud qui ne connaissent guère d'autres méthodes. Ce n'est certes pas du développement durable.

À l'opposé, l'interdiction de posséder un véhicule tout terrain (VTT) pour usage récréatif pourrait contribuer au développement durable, mais cette mesure serait probablement inacceptable socialement.

Alors, sans arriver à définir exactement toutes les interactions entre développement durable et acceptabilité sociale, il est possible de poser certaines balises. L'acceptabilité sociale est certes un facteur important du développement durable. Importante, oui, mais pas suffisante en soi.

<sup>1</sup> Une partie prenante peut se définir comme une personne ou un groupe de personnes qui influencent ou sont influencées par un projet. Une autre définition spécifie qu'une partie prenante est un groupe qui a un intérêt envers un projet, où l'intérêt est défini comme un enjeu. C'est pourquoi l'on parle parfois de « partie intéressée ».

### Développement durable et acceptabilité sociale à Larouche

Printemps 2004. Bernard et Luc Lalancette, respectivement directeur et directeur adjoint de Services Nolitrex, une entreprise de transbordement, frappent à la porte de la municipalité de Larouche. Ils interpellent le maire, M. Réjean Lévesque, en proposant d'installer un centre de transbordement d'hydrocarbures dans la collectivité d'un peu plus de 1000 habitants.

Que faire avec ce projet? Il fournirait quelques emplois et il favorise le transport ferroviaire des marchandises, ce qui est favorable au développement durable, mais il implique également la présence de deux entrepôts de produits pétroliers de deux étages, de la taille de duplex. Quels sont les risques pour les citoyens et quels seront les impacts sur le voisinage?

M. Lévesque prend la résolution que ce projet ne se fera que si la population l'accepte sur son territoire. Il est confiant qu'un bon projet et une bonne démarche sont garants de l'accord de ses citoyens. Il fait donc appel au Centre québécois de développement durable (CQDD) pour mener une démarche de développement durable et d'acceptabilité sociale. Dans cette démarche, le CQDD analyse les forces et les faiblesses du projet sous l'angle du développement durable. L'organisme mène également deux séances de dialogue public afin que les citoyens participent à l'analyse du projet, et même à l'élaboration de pistes d'action pour améliorer celui-ci.

Au terme de la démarche, le Conseil municipal a demandé à ses citoyens par voie de référendum informel leur avis sur le projet. La réponse : 88 % y étaient favorables.

PHOTO: CQDD



MUNICIPALITÉ DE LAROUCHE

# La mise en œuvre du développement durable? Complexe... mais pas compliqué!

PAR ANNIE-CLAUDE LAFLAMME  
CENTRE QUÉBÉCOIS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les spécialistes dans le domaine s'entendent pour dire que l'application concrète du développement durable n'est pas toujours de toute évidence. Depuis quelques années, on essaie tant bien que mal de normaliser son application, toutefois il est difficile de mouler de façon adéquate un concept aussi malléable dans un cadre rigide. Le développement durable consiste à *utiliser une vision multicritères pour voir les choses différemment*. Or, l'aspect multicritères augmente inévitablement le niveau de complexité de façon non négligeable. Mais attention, qui dit complexe ne dit pas pour autant compliqué! En effet, pour rendre les choses plus simples, il suffit de se doter d'outils performants, mais adaptables, qui permettront d'analyser et de mesurer les progrès au regard du développement durable. Les démarches de développement durable, autant pour les entreprises que pour les organisations, sont encore aujourd'hui des démarches volontaires, ce qui laisse une marge de manœuvre plus qu'appréciable pour effectuer des changements structurants dans toutes les sphères d'activité.

### Pourquoi choisir le développement durable

On peut décider d'intégrer les principes de développement durable à une organisation pour plusieurs raisons. Premièrement, et ce très souvent, les décideurs le font par principe ou par conviction personnelle. Le développement durable étant largement appuyé par un système de valeurs, c'est souvent parce qu'on y croit que l'on décide de faire cheminer les choses dans notre organisation. Parallèlement à cela, on veut aussi introduire le développement durable dans les pratiques par opportunité. Il n'est plus à prouver que le développement durable a bel et bien des retombées positives autant en termes de productivité que de bien-être et de qualité de vie des personnes et de l'environnement. Effectivement, lorsque la démarche est prise au sérieux, les retombées sont quantifiables et tangibles. Finalement et depuis peu, un nouvel incitatif à l'intégration des principes de développement durable est dû à la législation en place. En effet, depuis que le Gouvernement du Québec s'est doté d'une loi sur le développement durable, les organisations veulent prendre les devants et, même si elles ne sont pas assujetties à la Loi pour l'instant, se positionner comme pionnières et ainsi obtenir un avantage non négligeable.

### Interpréter le développement durable

Il existe plusieurs types d'outils d'analyse du développement durable. Tout dépendant de la clientèle et de l'usage que l'on veut en faire, on peut toujours trouver un outil avec une structure et une finalité appropriée aux besoins. Certains outils d'analyse de développement durable sont présentés par pôles. Dans le standard, on retrouve bien sûr les pôles économique, social et environnemental, auxquels on ajoute souvent l'équité, la gouvernance, l'ancrage territorial et bien d'autres. On retrouve plusieurs grilles de développement durable élaborées selon cette structure. D'autre part, des outils de gestion du développement durable adaptés à la réalité du secteur privé ont aussi vu le jour et analysent les données par principales fonctions d'entreprises (direction, marketing, finances, ressources humaines, etc.). De cette façon, le développement durable est abordé avec un vocabulaire qui parle réellement

### Cas de la SADC du Haut-Saguenay

La Société d'aide au développement des collectivités du Haut-Saguenay a décidé il y a quelques mois de mettre en œuvre une stratégie d'intégration du développement durable pour les entreprises de son territoire. Dans un premier temps, la société a décidé de donner l'exemple et d'intégrer à sa propre planification stratégique les principes du développement durable et s'est dotée d'une politique de développement durable. De plus, tous les employés à l'interne ont bénéficié de formation sur le sujet, et un bilan global des pratiques en termes de développement durable a été dressé. La SADC s'est donc dotée d'un plan d'action interne pour mettre en œuvre le développement durable. Parallèlement à cela, une stratégie complètement différente a été élaborée pour les entreprises de son territoire. Dans un projet réunissant une cohorte d'entreprises, ces dernières s'engagent à réaliser un projet interne de développement durable. Soutenues par des spécialistes du domaine, ces entreprises constateront des retombées réelles et, qui sait, décideront peut-être d'enclencher des changements plus structurants, en adéquation avec le développement durable. Pour juger des résultats de ce projet pour le territoire, des indicateurs de développement durable sont élaborés et permettront de suivre les avancées réelles de l'initiative.

aux entrepreneurs. Dans un autre ordre d'idées, on tente de plus en plus d'analyser le développement durable selon les principes lui étant implicites. Effectivement, avec l'arrivée de la Loi québécoise sur le développement durable, 16 principes ont été avancés et peuvent aisément servir de base pour l'intégration et l'interprétation du développement durable dans tout type d'organisation. Enfin, une autre façon de voir les choses se fait en considérant la perspective des parties prenantes. En tentant d'analyser les grands enjeux de développement durable pour les différentes parties prenantes, il est facile et très dynamique d'interpréter et de s'approprier le développement durable. Ces méthodes d'analyse ne sont pas indépendantes les unes des autres, et différents hybrides peuvent aussi exister.

Il va sans dire que l'intégration du développement durable doit s'opérer afin de provoquer un réel changement dans la conception du développement. Pour ce faire, les organisations peuvent implanter plusieurs tactiques. Pour certaines, repenser leur planification stratégique et intégrer les principes dans leur façon de réfléchir est la meilleure alternative. Toutefois, pour d'autres, il est essentiel d'intégrer le développement durable par un événement ou un projet concret qui donnera un premier coup d'envoi à la démarche. Quoi qu'il en soit, une chose est certaine; on ne peut pas prendre le développement durable à la légère. Enclencher une démarche signifie inévitablement amorcer une remise en question globale et intégrer des changements importants

(suite p.18)

# Quand les citoyens font partie de la solution

PAR MAUD EMMANUELLE LABESSE  
COMITÉ DE RÉDACTION

Puisque le développement humain est posé en visée suprême du développement durable, on peut s'interroger sur le rôle que la participation citoyenne doit y tenir. « J'ai peu confiance en l'État qui pense au bien-être des gens et qui ne les implique pas. [...] Les citoyens n'ont pas, non plus, ce niveau de confiance-là », affirme Geneviève Brisson, anthropologue au sein de l'unité Santé et environnement de l'Institut national de santé publique du Québec.

C'est maintenant un lieu commun que de dire qu'au Québec, les institutions démocratiques représentatives sont en perte de crédibilité. Il n'y a qu'à regarder le déclin des taux de participation aux rendez-vous électoraux pour le constater. Les élus détiennent toujours la légitimité de décider, mais les citoyens ne leur font pas suffisamment confiance pour leur donner carte blanche entre chaque élection.

En leur offrant l'occasion d'exprimer ce qu'ils croient bon pour eux, la participation permet aux citoyens de regagner confiance en la démocratie. « La démocratie et la participation citoyenne sont tout autant des acquis que des objectifs que nous nous donnons pour rendre plus humaines encore nos sociétés, offrir à tous l'opportunité de se prononcer sur notre avenir et notre organisation en tant que société, bref, exercer notre liberté non seulement en tant qu'individu, mais en tant que communauté », précise Corinne Gendron, titulaire de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable à l'Université du Québec à Montréal.

Une démarche de développement durable implique une valorisation de la participation citoyenne qui, à son tour, commande des transformations appréciables sur les plans structurel, culturel, organisationnel ainsi que sur celui du mode de gouvernance. Le passage d'une culture de la concertation à une culture de la coopération est sans doute le tour de chapeau le plus difficile à accomplir. La responsabilisation des acteurs sociaux et des élus ainsi qu'un souci d'ouverture et de transparence dans le processus de prise de décision devraient être les assises d'une telle culture. En effet, les projets devraient être conçus et développés systématiquement en partenariat avec les communautés susceptibles d'être affectées par ces derniers. L'un des défis majeurs d'une culture de coopération est de concilier les divers intérêts locaux et individuels au développement viable des collectivités. N'ayant rien d'une « science exacte », le développement et l'aménagement du territoire sont façonnés par des valeurs. L'acceptabilité sociale des projets est donc garante de l'intégration de ces derniers dans la collectivité et, subséquemment, de leur prospérité.

D'ailleurs, les projets qui ont fait face à beaucoup de résistance sociale comme le Suroît ou le casino du bassin Peel ont été jugés par la collectivité comme trop éloignés des repères sociaux en vigueur. « L'opposition naît lorsque les promoteurs n'ont pas su démontrer l'intérêt de leur projet en regard de cette nouvelle grille de valeurs qu'est le développement durable », explique Corinne Gendron. « À mon avis, ces projets ne suivent pas

## Un nouveau circuit de L'Autre Montréal

Les mégaprojets urbains sont souvent présentés comme des stratégies de développement économique inévitables. Or, les impacts des grands projets d'aménagement pour les communautés locales sont au cœur des préoccupations de nombreux citoyens. Dans le passé, et plus récemment, des groupes de citoyens se sont opposés à certains de ces projets et ont été dénoncés comme responsables de l'immobilisme du développement de la ville. Pourtant, les citoyens sont à l'origine de grands projets sociaux et urbains qui marquent profondément nos milieux de vie.

C'est dans ce contexte que L'Autre Montréal, collectif d'animation urbaine, propose un nouveau circuit sur *l'impact des grands projets d'aménagement sur le développement local*.

L'objectif de ce circuit de découverte urbaine est de susciter une réflexion citoyenne entourant les impacts et les conditions d'acceptabilité des grands projets d'aménagement et de remettre en contexte métropolitain des problématiques et des enjeux locaux qui traversent la ville dans son ensemble. La formation, qui vise à outiller les groupes et les citoyens montréalais en matière d'analyse territoriale et d'enjeux sociaux, retrace l'histoire du long cheminement de la participation des citoyens aux prises de décisions entourant le développement urbain et l'aménagement de leur territoire. Cette approche permet de tirer des acquis en termes d'éclairage des enjeux et de renforcement des stratégies d'action citoyenne.

Pour en savoir plus : [www.autremontreal.com](http://www.autremontreal.com)

du tout le sens que le lieu a pour les gens qui y habitent ou qui les fréquentent. Ça ne suit pas l'histoire de ces places-là », déduit à son tour Geneviève Brisson.

La participation citoyenne doit donc culminer dans la mise à profit de l'expertise citoyenne dans l'amélioration des projets et du processus décisionnel. Plusieurs facteurs corsent l'atteinte de cet objectif. D'emblée, la relation entre les citoyens, les élus et les experts ou les promoteurs est traditionnellement morcelée. L'expert

caractérise la situation et propose un éventail d'actions, l'élu choisit la solution et le citoyen en est informé.

D'ailleurs, pour pouvoir analyser cette information, les citoyens doivent la mettre en contraste avec une information scientifique fondée. Toutefois, il est astreignant d'accéder à des données fiables et pertinentes. Geneviève Brisson déplore le manque d'accompagnement des citoyens : « Il n'y a personne pour mieux les outiller afin qu'ils trouvent leur réalité dans

les données et fassent valoir leur point de vue. C'est une barrière à leur expression. » Les citoyens veulent donc plus qu'être informés : ils veulent prendre part aux décisions qui affectent leur qualité de vie.

« Les citoyens veulent accompagner la décision. Ils ne prétendent pas que leurs idées sont les meilleures mais ils veulent qu'elles soient là, quelque part. Elles seraient peut-être considérées », ajoute-t-elle.

L'anthropologue constate, en outre, que les consultations telles que conçues présentement n'instaurent pas les conditions d'un véritable débat public : « Elles amènent souvent plus de conflits qu'elles en dénouent parce qu'elles sont vues comme une fin en soi. Chaque intervenant vient y présenter ses intérêts. C'est normal qu'à une première étape, les intérêts de tout un chacun s'entrechoquent. Il faut toutefois qu'il y ait quelque chose pour assurer « l'après », la conciliation, la continuité... Ceci dit, je ne crois pas qu'on doit viser le consensus à tout prix. Je pense qu'on doit viser des lieux de rencontre et de partage. Il n'existe pas de lieu pour réunir les divers intérêts et chercher un certain Bien commun au-delà des intérêts particuliers. » En somme, les consultations se contentent d'encadrer des interventions alors qu'elles

pourraient véritablement induire un processus d'*empowerment* en faisant en sorte que les citoyens soient des partenaires plutôt que des observateurs.

Dans le contexte structurel actuel, l'adaptation des ressources et des services aux besoins collectifs appelle une mobilisation sociale dynamique. Toutefois, les modes de participation citoyenne rendent cette dernière paradoxale. Sans contredit, la participation citoyenne est exigeante. Elle demande tout à tour des temps libres, des ressources financières, des compétences sociales et organisationnelles, etc. Un état de santé physique et mentale fragile, un faible niveau de scolarisation et un emploi précaire peuvent constituer de réelles entraves à la participation. Les groupes sociaux les plus vulnérables sont donc les plus difficiles à mobiliser. Or, pour mieux traiter la dimension humaine de la durabilité, l'inclusion de ces groupes est essentielle pour la bonification du processus décisionnel et cette inclusion est impossible sans leur mobilisation.

Ainsi, les différents modes de participation citoyenne doivent non seulement être incorporés dans les processus décisionnels mais ils doivent, de surcroît, être corrigés pour faciliter l'identification et la prise



en compte des conséquences sociales de projets, le dialogue social et le co-apprentissage qui devrait en émaner ainsi que l'arbitrage équitable entre les divers intérêts impliqués. Ces modes gagneraient à rapprocher la participation des citoyens là où ils vivent. Différentes méthodes pourraient être explorées à cette fin comme des entrevues individuelles, des *focus groups* ou des forums électroniques de discussion officiels.

Par ailleurs, l'utilisation de professionnels compétents dans l'accompagnement des parties impliquées dans la décision faciliterait ce rapprochement. « Devrait-on confier à un ingénieur forestier la prise en charge d'aspects qui lui sont

totallement étrangers comme les stress individuels, le tissu social ou l'organisation communautaire? » questionne Geneviève Brisson. « Il faut avoir des équipes aptes à encadrer les aspects sociaux et environnementaux dans des projets de tout ordre. Il faut intersectorialiser davantage », conclut-elle.

Tout compte fait, si on allouait à la participation citoyenne le soutien dont elle a besoin pour prendre forme et s'afficher, nous aurions déjà parcouru un grand bout de chemin sur la route du développement durable.

(suite de la p.16)

dans l'organisation. Ainsi, bien au-delà de la diminution de l'empreinte environnementale, le développement durable propose de penser constamment aux impacts réels de nos décisions sur les collectivités, le personnel, la santé économique et l'utilisation des ressources de l'organisation.

### Mesurer les résultats

Mesurer les résultats dans une démarche de développement durable est essentiel; cela permet en effet de pérenniser la mise en œuvre et de lui donner des assises réelles. Pour ce faire, des systèmes d'indicateurs et des tableaux de bord sont les outils les plus souvent utilisés. Les indicateurs consistent à évaluer la progression du développement durable. Ils tiennent compte de l'état de l'utilisation des ressources (matériaux, air, eau, sol) des objectifs sociaux (équité, bien-être des collectivités), de l'impact sur les écosystèmes et

révèlent les moyens économiques réels dont on dispose. Donc, les indicateurs de développement durable visent à mesurer les objectifs d'une organisation en termes de durabilité et permettent de constater les réelles retombées de la prise en compte des principes de développement durable.

Finalement, intégrer, interpréter et mesurer le développement durable est un défi surmontable et à la portée des organisations. En ayant les outils adéquats et les personnes ressources compétentes disponibles, jongler avec la complexité devient un exercice enrichissant et agréable. Mettre de l'avant une démarche permettant d'assurer une meilleure gestion des ressources et ainsi garantir aux générations futures de pouvoir profiter des mêmes chances que nous est un exercice plus que valorisant et le jeu en vaut réellement la chandelle!

# Les Rendez-vous du développement durable Jeanne-Mance: une démarche citoyenne pour construire ensemble nos quartiers de demain

PAR AUDE LECOINTE ET LINDA VALLÉE  
INSTITUT DU NOUVEAU MONDE

**D**epuis quelques années, l'approche du développement durable se taille doucement mais sûrement une place auprès des décideurs, des acteurs en développement économique et social ainsi qu'auprès des citoyens.

Au cours des cinq dernières années, le gouvernement du Québec et la ville de Montréal se sont dotés de plans stratégiques en développement durable. Dès 2006, c'était au tour de la Direction de la santé publique de Montréal de soutenir cette approche auprès des centres de santé et de services sociaux de l'île.

Dans ce contexte, le projet des Rendez-vous du développement durable Jeanne-Mance a vu le jour au printemps 2007 à l'initiative du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) Jeanne-Mance et de ses principaux partenaires. L'Institut du Nouveau Monde s'est vu confier le mandat de structurer et d'accompagner une démarche citoyenne visant à débattre de l'avenir des quartiers centraux de Montréal. Avec cette initiative, on cherche à développer la participation citoyenne, à susciter un sentiment d'appartenance, de pouvoir et de responsabilité envers l'amélioration de son milieu de vie.

### Portrait du territoire du CSSS Jeanne-Mance

Véritable microcosme social, le territoire couvert par le CSSS Jeanne-Mance connaît des problèmes similaires à d'autres milieux urbains au Québec, au Canada ou à l'étranger. Cependant, par sa position géographique centrale à Montréal et riche de sa diversité, il connaît aussi des défis environnementaux, économiques, sociaux et de santé très particuliers.

Le territoire s'étend sur deux arrondissements de Montréal (Plateau Mont-Royal et Ville-Marie) et compte près de 150 000 habitants. Sa population est moins favorisée que celle de l'ensemble de l'île de Montréal. Le territoire est aussi fort bigarré. Des personnes pauvres vivent parmi les plus riches. L'état de santé de la population n'est pas aussi bon que celui de l'ensemble des Montréalais<sup>1</sup>.

### Un développement durable et... désirable

Devant ces particularités et ces défis, quelle couleur locale donner au développement durable? Pour les initiateurs de la démarche, il est apparu très vite essentiel d'ouvrir le débat sur une vision du développement qui tiendrait compte de l'identité du territoire, de ses ressources, mais aussi de ses rêves d'avenir. Parler de développement durable, c'est parler de développement désirable. C'est nous rappeler que nos quartiers sont non seulement traversés, visités, habités, mais aussi et surtout façonnés par l'histoire et les habitants, construits, réinventés.

Ainsi, les Rendez-vous du développement durable Jeanne-Mance visent à créer un mouvement de mobilisation locale autour du développement durable ainsi qu'à partager et faire adopter une vision stratégique du développement durable pour le territoire.



VENTE DE TROTTOIR SUR L'AVENUE DU PARC

« Nous ne pouvons pas faire l'économie d'un échange approfondi sur les valeurs qui guident nos actions dans Jeanne-Mance. Parler de développement durable, c'est aussi parler de solidarité, de justice sociale, de responsabilité, afin de poser les bases d'un projet d'amélioration des conditions de vie et du bien-être des gens », relève Sylvie Simard, directrice générale adjointe Services à la communauté et affaires universitaires du CSSS Jeanne-Mance.

### Une démarche de mobilisation inclusive

Considérant que le développement durable est la responsabilité de tous, le projet Jeanne-Mance s'adresse à l'ensemble des citoyens du territoire : la population, les acteurs locaux, les institutions, les entreprises, les arrondissements, les élus et décideurs.

Afin de rejoindre cet ensemble d'acteurs, une série de rendez-vous aura lieu tout au long de l'année 2008-2009 qui favorisera l'information, les débats, la participation et l'engagement de tous. Un site Internet se fait la vitrine des initiatives dans Jeanne-Mance et des activités grand public. Les citoyens sont invités à répondre à des questions et à participer à la démarche, un geste à la fois. À consulter : [www.rvdd.qc.ca](http://www.rvdd.qc.ca).

<sup>1</sup> Voir le portrait de la population sur le site du CSSS Jeanne-Mance : [www.santemontreal.qc.ca/csss/jeannemance/fr/](http://www.santemontreal.qc.ca/csss/jeannemance/fr/)

# L'Agenda 21 local de Sorel-Tracy ou l'apprentissage de l'intégration territoriale

PAR RENÉ LACHAPPELLE, ORGANISATEUR COMMUNAUTAIRE AU CLSC GASTON-BÉLANGER ET YVES FORTIN, DIRECTEUR DU TECHNOCENTRE EN ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE

Depuis février 2005, la ville de Sorel-Tracy est engagée dans une démarche d'Agenda 21 local (A21L) afin de se donner une stratégie de développement durable. Inspirée de l'Agenda pour le 21<sup>e</sup> siècle adopté par 179 pays lors du Sommet de la terre (Rio de Janeiro, 1992) et soutenue comme projet pilote au Québec par le Fonds d'aide québécois au développement durable, cette démarche nous fait passer à une nouvelle génération de planification du développement local. Il ne suffit plus d'élaborer des alternatives pour relancer l'économie locale comme nous le faisons depuis la crise de l'industrie manufacturière qui frappe l'agglomération soreloise depuis 1981. En adoptant l'A21L, la région s'impose l'exigence que la relance de l'activité économique se fasse dans le respect de l'environnement (écologie) et en fonction d'une distribution équitable de la richesse (cohésion sociale). Si les principes sont relativement simples, la pratique s'avère nettement plus exigeante, car elle demande de passer d'une culture de la concertation à une culture de la coopération. En termes de gestion, on parlerait de passer à une gestion par fonction (spécialités) à une gestion par processus ou par résultats (intersectorielle). Une démarche en développement durable a donc de nombreux impacts aux plans structurel, organisationnel, culturel et du mode de gouvernance.

En fait, la collectivité soreloise est en apprentissage. Il y a vingt ans, la crise locale de l'emploi dans les grandes entreprises manufacturières a donné le coup d'envoi d'un ralliement des forces qu'il n'avait jamais

été possible de réaliser jusque là. La Société d'aide au développement de la collectivité (SADC, alors appelée CADC) a réuni entreprises, syndicats, administrations publiques et organismes communautaires dans un premier processus d'apprentissage de la concertation pour le développement local. Quand le centre local de développement (CLD) est arrivé une décennie plus tard, le processus a franchi un cran et la collectivité s'est donné, en 2000, un plan de redressement économique adopté par la SADC, le CLD et la MRC. La démarche de planification stratégique s'est ensuite élargie à un nombre plus considérable d'acteurs et de nouvelles planifications en revitalisation de quartier, en santé publique et en développement social se sont ajoutées. L'A21L place la collectivité devant un nouveau défi : intégrer toutes les perspectives sectorielles au développement durable du territoire.

Les collectivités locales qui ont adopté un A21L sont confrontées au défi de réaliser dans l'action cette intégration. S'il est relativement facile de mettre en commun les objectifs des différentes organisations concernées, voire de convenir de priorités communes, il est nettement plus complexe de franchir le cap d'une concertation territoriale qui installe une nouvelle régulation des échanges entre les divers acteurs. Cela tient pour une part au fait que les enjeux de développement durable se jouent, en grande partie, à l'échelle locale, mais que les outils pour en assurer la mise en œuvre ne sont pas actuellement contrôlés par les acteurs locaux.



ASSEMBLÉE DE CONSULTATION, 2006

PHOTO : VILLE DE SOREL-TRACY

À titre d'exemple, le traitement des eaux usées de Sorel-Tracy permet des rejets au fleuve d'une eau de la qualité requise pour une plage publique. Mais les cours d'eau qui se rejoignent à l'entrée du Lac Saint-Pierre reçoivent la charge des eaux non traitées de la communauté urbaine de Montréal et des bassins versants des rivières Yamaska et Richelieu où l'activité agricole est très intense. La qualité de cette composante majeure de l'environnement que sont les plans d'eau limitrophes, exige que l'action locale s'inscrive dans des régulations relevant du fédéral pour la navigation fluviale et de Québec pour la gestion par bassin versant et la réglementation des pratiques agricoles.

Dès le départ, la ville de Sorel-Tracy s'est associée un large comité de citoyennes et de citoyens qui ont identifié six défis à relever pour que

l'agglomération progresse dans le sens du développement durable. À ces défis est arrimé un plan d'action dont la mise en œuvre est coordonnée par un comité de partenaires d'une quinzaine de personnes. Il est rapidement apparu qu'il fallait faire un pas de plus pour que l'A21L ne demeure pas une planification qui s'ajoute aux autres.

Intégrer des démarches conçues et réalisées dans des perspectives sectorielles exige de modifier les réflexes qui font souvent en sorte que les initiatives demeurent le fait de chaque organisation sans coordination d'ensemble. Si nous savons relier nos initiatives particulières aux priorités collectivement identifiées, il nous faut maintenant penser et mener nos actions comme une partie de la tâche commune : développer l'agglomération de façon durable.

# Le Forum citoyen mauricien : à sa manière une démarche de développement durable

PAR RÉJEAN LAPRISE

DIRECTEUR DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA MAURICIE  
POUR LE FORUM CITOYEN MAURICIEN

Le Forum citoyen mauricien s'est inspiré d'une démarche reliée au concept du « développement durable ». D'abord, parce qu'y ont participé un large éventail de citoyens : aînés, gens des premières nations, jeunes, gens d'affaires, travailleurs communautaires, artistes, membres des syndicats, élus de tous les paliers de pouvoir de la région; ceux qui se préoccupent des questions de logement, d'environnement, d'action bénévole, de référence, de démarrage d'entreprises, de diffusion d'information, de santé et d'hygiène, d'alphabétisation, de sauvegarde du patrimoine et de lutte contre la privatisation des soins de santé. À cela, sont venus s'ajouter un grand nombre de citoyens désireux de formuler leur avis quant à « La Mauricie que l'on veut se donner », le thème de l'événement qui s'est tenu les 23, 24 et 25 octobre derniers à Espace Shawinigan, lieu des grandes expositions de la Cité de l'énergie.

Au total, 3000 participants y étaient pour présenter ou prendre connaissance de projets de développement de toute nature ou, encore, pour défendre des valeurs qui leur sont chères telles la solidarité, la justice sociale et la démocratie. Les échanges ont permis de réfléchir ensemble

sur d'importants enjeux comme la lutte à la pauvreté, le développement économique, la participation citoyenne, l'accès aux services publics, aux arts, à la culture, aux loisirs, aux vacances et bien plus encore. En somme, il s'est agi d'un immense partage régional pour les groupes et individus qui réalisent des projets originaux, trouvent des solutions ou caressent des rêves. Tout ça afin de construire un futur prospère et sain pour notre région, une vie saine et épanouie pour nos communautés et nos familles.

En définitive, le Forum citoyen mauricien aura été bien plus qu'un simple événement ponctuel. Il aura permis aux citoyens et aux acteurs de la région de se mobiliser et de définir le type de développement qu'ils souhaitent pour notre région. Et grâce à la grande déclaration citoyenne qui a marqué la clôture de l'événement, ce sont les plans d'action de toutes les instances décisionnelles qui veillent au devenir de la région qui en seront alimentés.

## Un Agenda 21 local c'est :

un processus participatif et à long terme de planification stratégique, qui permet à un gouvernement local d'identifier les priorités locales du développement durable et de définir des actions structurantes. Il permet une bonne gouvernance et mobilise élus locaux et citoyens pour entreprendre une démarche partenariale (...) dans le but d'agir sur les enjeux locaux prioritaires de développement durable.

**Source :** Local Environmental Initiatives, consulté en ligne le 2007.10.06 <http://www.iclei.org/index.php?id=798>

Lors d'un Forum tenu en mai 2008, une cinquantaine de personnes déléguées par les acteurs locaux (institutions publiques, entreprises privées, groupes communautaires et organismes de développement) ont convenu d'une structure de réalisation qui situe chaque contribution dans un cadre d'ensemble et établit des mécanismes d'intégration des diverses initiatives en fonction des priorités collectives.

Nous avons schématisé comment nous espérons mettre en œuvre cette nouvelle approche, bien conscients qu'il s'agit d'un travail de longue haleine. Mettre en œuvre ce nouveau schéma de gouvernance exigera sans doute plusieurs expérimentations successives. Au cours des prochains mois, des projets concrets que l'on peut qualifier de stratégiques (interrogationnels) nous permettront

de mesurer notre capacité effective d'intégration durable des efforts. Déjà, la revitalisation des vieux quartiers, la mise en place d'un Technocentre en écologie industrielle ou la question de la mobilité durable se présentent comme des actions qui interpellent ensemble les dimensions économique, sociale et environnementale. Le Forum de mai 2008 a invité les partenaires locaux à préciser pour leur secteur d'intervention des objectifs intégrant toutes les dimensions du développement. Comment par exemple bâtir des quartiers en santé, une activité industrielle qui réduit notablement le rejet de gaz à effet de serre, etc. Le renouvellement de la planification stratégique en 2009 nous donnera l'occasion de mesurer la cohésion du milieu autour de l'A21L et surtout d'élargir la démarche à l'ensemble du territoire de la MRC Pierre-De Saurel.

Sur le terrain du développement social, c'est l'enjeu de la participation citoyenne qui devrait mobiliser les forces. Les expériences européennes qui jouissent déjà d'une quinzaine d'années d'expérimentation, confirment que les agglomérations qui ne réussissent pas à soutenir la participation de leur population à la démarche d'un A21L ne franchissent pas le cap de la mise en œuvre. Leur A21L demeure un document pour la vitrine sans prise réelle sur l'action. La collectivité soreloise s'organise pour que l'A21L produise des résultats tangibles, et les acteurs sociaux et communautaires doivent relever le défi que les citoyennes et les citoyens s'identifient à cette démarche de développement local durable.

**Pour en savoir plus :** <http://www.ville.sorel.qc.ca/Data/pdf/22.pdf>

# Les CDEC : l'art de développer durablement

PAR GENEVIÈVE DORVAL-DOUVILLE  
CDEC ROSEMONT-PETITE-PATRIE

**D**e par leur vocation, développement économique communautaire et développement durable ne sont que deux facettes d'une même vision. En effet, le développement économique communautaire vise à permettre « aux collectivités d'élaborer et de mettre en œuvre leurs propres solutions aux problèmes économiques afin de renforcer leurs capacités communautaires à long terme et de favoriser l'intégration d'objectifs économiques, sociaux et environnementaux<sup>1</sup>. »

Plusieurs CDEC, à Montréal comme ailleurs au Québec, ont intégré à leurs pratiques des actions et projets visant à inciter les entreprises, institutions et organismes de leur territoire à s'inscrire dans cette logique de développement. À l'initiative de ses membres, qui souhaitent être outillés pour intégrer le développement durable à leurs pratiques de gestion, la CDEC Rosemont-Petite-Patrie a été l'une des pionnières en ce sens.

lite l'accès à des produits de bureau écologiquement et socialement préférables à des tarifs avantageux.

Fruit d'un partenariat avec des entreprises locales, dont une entreprise d'insertion, le GAGE est ouvert à tous les membres de l'une ou l'autre des CDEC de Montréal. Jusqu'à présent, 32 organisations s'y sont inscrites, ce qui représente plus de 10 000 \$ de ventes de fournitures de bureau effectuées de manière locale et écologique par année.

### Le développement durable passe aussi par la gestion des ressources humaines

Dans une optique de développement inclusif, la CDEC Rosemont-Petite-Patrie a déployé un ensemble d'activités destinées à favoriser la création d'emplois à valeur ajoutée, où qualité de vie et développement des employés riment avec viabilité et croissance des entreprises. Différentes actions sont ainsi menées, en collaboration avec les organismes et institutions du milieu, pour susciter une meilleure compréhension entre employeurs et chercheurs d'emploi et l'établissement de liens durables entre employeurs et organisations spécialisées en développement de la main-d'œuvre.

À titre d'exemple, la CDEC et ses partenaires ont lancé en 2008 la trousse *Jeunes et employeurs, on gagne à se connaître*, qui offre aux jeunes des outils pour élaborer leur projet professionnel et aux employeurs des conseils, astuces et ressources pour recruter et retenir les jeunes de la génération « Y ».

### Un engagement durable

La CDEC Rosemont-Petite-Patrie s'efforce aussi d'intégrer la philosophie du développement durable dans l'ensemble de ses activités, y compris dans sa gestion interne et dans son offre de service aux entreprises. Ainsi, en 2007, la CDEC a modifié la politique de son fonds d'investissement afin d'offrir un taux d'intérêt réduit aux entreprises s'engageant à mettre en place des mesures d'intégration socioprofessionnelle de jeunes, un programme de gestion environnementale ou un programme de gestion participative.

La CDEC a également amorcé en septembre 2008 la publication du guide *10 Conseils pour entreprendre une démarche de développement durable* qui vise à donner aux entreprises idées, conseils et ressources pour intégrer le développement durable à leurs pratiques de gestion.

Les CDEC, depuis leurs débuts, ont veillé à initier ou soutenir des projets réalisés en intégrant des objectifs économiques, sociaux, culturels et environnementaux. Le Technopôle Angus, le Laboratoire créatif ou la Démarche de revitalisation des premiers quartiers à Trois-Rivières ne sont que quelques-unes des réalisations de ce mouvement toujours renouvelé qui contribue au développement durable de nos collectivités.

<sup>1</sup> Chantier de l'économie sociale, Réseau canadien de développement économique communautaire, Alliance de recherche universités – communautés en économie sociale, Économie sociale et développement économique communautaire au Canada : prochaines étapes relatives à la politique publique, Montréal, 2005, pp. 20-21.

PHOTO : CDEC ROSEMONT-PETITE-PATRIE



RUE RÉSIDENTIELLE TYPIQUE DU QUARTIER ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

Pour réaliser cette mission, les Corporations de développement économique communautaire (CDEC) sont au cœur d'un large réseau regroupant gens d'affaires, organismes communautaires, institutions publiques, syndicats et résidents de leur territoire. Dans la promotion et l'implantation du développement durable à l'échelle locale, elles sont donc des acteurs privilégiés de changement.

### Les fournitures de bureau, un premier pas

Au fait des limites en termes de moyens des petites organisations et entreprises, la CDEC Rosemont-Petite-Patrie s'est donné pour défi de permettre à celles-ci de passer de l'intention à l'action en leur offrant des moyens simples et à leur portée. Le premier de ceux-ci a été la création du Groupe d'achat gestion écologique (GAGE), qui faci-

# Revitalisation de quartier et développement durable à Saguenay

PAR SUZANNE TREMBLAY PH. D.

SOCIÉTÉ D'INTERVENTION URBAINE CHICOUTIMI-JONQUIÈRE

La société d'intervention urbaine Chicoutimi-Jonquière est un organisme à but non lucratif qui œuvre en développement économique communautaire (DEC), dans les quartiers en dévitalisation des arrondissements de Chicoutimi et de Jonquière. Les problèmes de dévitalisation sont spatialisés dans plusieurs quartiers<sup>1</sup> et secteurs de l'agglomération de Saguenay. La dévitalisation se manifeste par la pauvreté, la fermeture des services, la décroissance et le vieillissement de population et la désuétude des bâtiments.

Pour arriver à contrer les manifestations de cette dévitalisation, la SIU travaille avec l'approche du développement économique communautaire (DEC) qui mise sur la prise en charge des communautés à partir d'alliances entre les citoyens et les autres partenaires du milieu. Le DEC préconise une approche multisectorielle du développement, et il peut se conjuguer avec d'autres approches, comme celle du développement durable afin de transformer les quartiers et les villages dévitalisés.

En combinant différentes approches de développement, la SIU met en œuvre des interventions de quartier qui poursuivent plusieurs objectifs dont ceux de la recomposition sociale des quartiers, l'émergence et le soutien de l'entrepreneuriat social et des micro-entreprises et l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers.

Ces objectifs se matérialisent par des projets variés et notamment par des projets de développement et d'aménagement durables tels : un jardin communautaire, une plantation d'arbres ou d'arbustes, un projet de commerce de première nécessité, etc. Ils sont les fruits du travail de mobilisation et de concertation de comités de citoyens et ils prennent forme grâce au travail des personnes qui habitent ces quartiers ainsi qu'au soutien de la SIU et de différents partenaires du milieu.

Les exemples des quartiers Saint-Nom-de-Jésus et du Bassin, tous deux situés dans l'arrondissement de Chicoutimi, démontrent bien comment se conjuguent le développement durable et la revitalisation de quartier.

## L'exemple des quartiers Saint-Nom-de-Jésus et du Bassin

À travers la mobilisation des citoyens dans un comité de quartier dénommé les *Moulinois*, les gens du quartier Saint-Nom-de-Jésus ont identifié plusieurs propositions d'aménagement urbain durable qui pourraient améliorer notablement la qualité de vie dans le quartier. L'aménagement d'une traverse piétonnière et cyclable, la consolidation d'une pente située à l'arrière d'une zone d'HLM, la plantation d'arbres et l'aménagement de sentiers dans un parc urbain sont autant de propositions élaborées par le comité des *Moulinois*.

Dans le quartier du Bassin, le comité de citoyens des *Fous de Bassin*, qui a pris naissance en 2005, à la suite d'une intervention de quartier initiée



LES FOUS DE BASSIN EN ACTION. PLANTATION DE ROSES

PHOTO : SIU CHICOUTIMI-JONQUIÈRE

par la SIU, organise une plantation annuelle de rosiers afin d'en faire l'emblème floral du quartier. L'aménagement d'un jardin communautaire a également été réalisé par les Fous de Bassin.

Ainsi, l'aménagement de circuits piétonniers et de jardins communautaires, la restauration de berges, l'aménagement de pistes cyclables et de sentiers dans les boisés urbains, etc. sont autant de formes d'aménagements écologiques qui contribuent à l'aménagement et au développement durables des quartiers dévitalisés dans les zones urbaines.

Dans cet esprit, le développement économique communautaire, le développement social et le développement durable<sup>2</sup> sont mis à contribution pour effectuer une revitalisation sociale et viable et améliorer ainsi le cadre de vie de ces quartiers.

<sup>1</sup> La ville de Saguenay compte une dizaine de quartiers dévitalisés. Pour en savoir plus sur ces quartiers, consulter le site de la SIU à l'adresse suivante : [www.siu-cj.org](http://www.siu-cj.org)

<sup>2</sup> Pour en savoir plus consulter un article sur le même sujet sur le site : *Guide québécois pour des Agendas 21<sup>e</sup> siècle locaux*, [En ligne] [http://www.a21l.qc.ca/9876\\_fr.html](http://www.a21l.qc.ca/9876_fr.html)

## Municipalité de Rapide-Danseur : une démarche globale et concertée

PAR FRANCINE SAVARD

RÉSEAU QUÉBÉCOIS VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ

**E**n 2006, portée par une volonté d'agir collectivement, la municipalité de Rapide-Danseur lançait le projet « Vers un village en santé ». S'inspirant de l'approche Villes et villages en santé, le souhait de la communauté était de mieux planifier son développement dans toutes ses facettes, de mobiliser l'ensemble de la communauté autour d'une vision commune et d'un plan d'action partagé et d'assurer un avenir prometteur à la municipalité.

Véritable démarche d'animation territoriale, la mise en œuvre du projet a été confiée à un comité intersectoriel composé d'organismes du milieu, de citoyens et de représentants de l'appareil municipal. Chapeauté par la municipalité qui en assure le leadership et lui fournit un support technique, le comité a reçu comme mandat la mise à jour du plan de développement local. Il s'est assuré tout au long de la démarche de l'engagement des divers partenaires et des citoyens afin d'élaborer un plan d'action qui soit conforme aux besoins exprimés par la communauté. À cet effet, une entente partenariale visant à établir un cadre de concertation pour la mise en commun et l'harmonisation des efforts et des expertises a été élaborée. De plus, le comité conjoint a créé un fonds de développement qui a permis à des organismes locaux de mettre sur pied des projets pour le développement de la communauté.

La démarche intègre une vision pour l'avenir ayant comme horizon 2015. Rapide-Danseur sera alors une localité de choix pour sa qualité de vie, alliant tranquillité, splendeur du milieu naturel et richesse de ses habitants. Sensibles à l'importance d'un environnement sain, de jeunes familles y construisent leur vie, profitent d'infrastructures de loisirs et de sports de qualité et prennent part à des activités communautaires et culturelles vivantes. Le site historique situé au cœur du village est accueillant, animé, coloré et sécuritaire. Des actions sont menées dans le but de développer des projets en support à l'économie locale. Les résidents de la municipalité sont engagés, impliqués et ont à cœur le bon voisinage et les activités collectives.

Avec la mise en place de ce processus collectif de développement, Rapide-Danseur a constaté un renouvellement du dynamisme et de la volonté d'« agir ensemble ».

Situé dans la MRC d'Abitibi-Ouest, Rapide-Danseur est un village de 318 personnes, dont la vocation, d'abord axée sur l'industrie minière, s'est peu à peu transformée pour passer à une économie davantage forestière, agricole et touristique. La municipalité de Rapide-Danseur compte onze organismes communautaires dont certains ont 70 ans d'existence et sept comités municipaux qui s'investissent et se démarquent notamment dans les domaines culturel, artistique et en économie sociale.

## Rêver Lanaudière

PAR MAUD EMMANUELLE LABESSE  
COMITÉ DE RÉDACTION

**L**anaudière rêve... et se donne les moyens de passer du rêve à la réalité. En 2021, la région de Lanaudière prévoit être une référence nationale et internationale en matière d'animation territoriale participative dans une perspective de développement durable. Et il est fort possible qu'elle le devienne.

Le Réseau d'animation en développement durable de Lanaudière (RADD-L) est pourtant apparu sans crier gare. À la fin des années 90, une délégation lanaudoise se rend en France pour y observer les pratiques d'animation territoriale en lien avec le développement local. Stimulée par l'expérience, la délégation décide d'adapter son apprentissage à la région de Lanaudière et prépare des formations pour transmettre ces nouvelles méthodes à des intervenants d'organismes de toutes tendances impliqués dans le développement de la région. Mobilisés par l'impératif de créer des conditions favorisant l'émergence de projets participatifs et durables, des acteurs issus de divers secteurs et territoires de la région viennent peu à peu gonfler les rangs du RADD-L qui comptent maintenant près de soixante personnes.

Non seulement le RADD-L fait de la participation des citoyens, des élus et des organisations de la région son fer de lance, mais il prend le développement durable pour cible. « Le défi, c'est de travailler en tenant compte de l'enchevêtrement des dimensions sociale, économique, culturelle et écologique, peu importe la nature du projet, dans la mesure où celui-ci est collé sur le rêve qu'on a pour le territoire », remarque Chantal Lalonde, coordonnatrice de la Table des partenaires en développement social de Lanaudière. De fait, c'est en s'appuyant sur la participation et la solidarité citoyennes que le RADD-L a mis en place un processus de définition et de valorisation de l'identité des territoires de Lanaudière en vue d'y cultiver une vision d'avenir partagée. C'est à partir de celle-ci que la collectivité repère les besoins et, avec le support du RADD-L, réalise des projets innovants pour y répondre. « On est vraiment en train de créer une nouvelle façon de travailler à l'échelle locale », clairotte Alain Coutu, organisateur communautaire au Centre de santé et de services sociaux du Nord de Lanaudière.

Par le biais de la mobilisation, de la formation et du soutien aux intervenants de toutes provenances, le RADD-L accompagne aujourd'hui une quinzaine de démarches portant sur le développement durable des communautés lanaudoises. À ce jour, le RADD-L a plusieurs accomplissements à son actif, dont un cadre de référence précisant les valeurs et les orienta-

# Le développement social durable de Vaudreuil-Soulanges

PAR GENEVIÈVE CHÉNIER

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE VAUDREUIL-SOULANGES

**D**e l'appropriation à la co-production d'une vision d'avenir  
Les démarches et outils permettant de structurer le développement d'un milieu, d'arrimer les interventions dans un cadre cohérent, de coordonner une concertation d'acteurs autour d'une vision commune sont nombreux. Peu importe l'outil choisi, ce dernier se doit de rassembler, de créer une adhésion et, conséquemment, de passer le test de l'appropriation collective et d'être ouvert aux modifications proposées par le milieu.

Depuis 2006, la région de Vaudreuil-Soulanges a choisi d'engager le pas vers la définition d'une stratégie d'intervention concertée en développement social. Une démarche largement inclusive fut réalisée, permettant à 440 participants, citoyens et organisations, de contribuer à la définition de 63 objectifs visant à améliorer la qualité de vie des citoyens et leur niveau de participation à la vie régionale. Cette démarche permet de relever l'importance du processus de co-production d'une vision d'avenir.

## Le développement social durable à l'épreuve du « sens commun »

Dès le premier forum public réalisé dans le cadre de la démarche, les intervenants ont souligné les limites des concepts proposés de « développement social » et de « développement durable », le premier ne marquant pas suffisamment à leurs yeux l'interrelation entre la qualité de vie des citoyens et celle des milieux de vie et le second étant encore trop souvent malheureusement réduit, dans le « sens commun », aux interventions liées à l'environnement physique. Ces concepts ne passaient pas le test de l'adhésion collective. Au fil des étapes consultatives et des rencontres des partenaires, le concept de « développement social durable » fut retenu pour sa capacité de proposer un cadre d'intervention intégré ayant pour cœur le mieux-être des citoyens et leur participation à la vie régionale, tout en accordant un intérêt particulier à la qualité des milieux de vie.

Le « développement social durable » est un concept opérationnel capable de générer une approche intégrée de développement, et ce, même après l'épreuve du « sens commun ». Dans le cadre des consultations citoyennes et organisationnelles, aborder la dimension de la « qualité de vie » nous a permis d'identifier des objectifs d'intervention touchant la conciliation travail-famille, l'accès à la culture et aux loisirs, au transport, au logement, aux services de santé, etc. Interroger la dimension de la « participation citoyenne » nous a conduits à l'identification d'objectifs d'intervention liés à l'accès à l'information, à l'emploi, à la formation, à la

tions sous-tendant son action, une large recension d'outils pour soutenir l'animation territoriale, l'établissement de réseaux à l'intérieur de la région mais aussi à l'extérieur et une déclinaison d'activités de formation destinées à moult publics.

Fort de son ancrage dans le milieu, le RADD-L constitue aujourd'hui un carrefour où se rencontrent et se renforcent les initiatives territoriales en



SÉANCE DE TRAVAIL DU FORUM DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE, VAUDREUIL-SOULANGES, 7 MAI 2008

gestion participative des projets collectifs, à la vie de quartier et au sentiment d'appartenance. Finalement, examiner la dimension du « milieu de vie » a permis de cibler des interventions quant aux déplacements actifs, à l'accès à l'eau et à la nature, à la protection de nos espaces verts, aux pratiques durables, etc.

En somme, le concept de développement social durable nous a conduits à interroger les deux niveaux d'intervention en développement social, soit celui de l'individu et de son milieu de vie au sens sociologique - la collectivité -, puis écologique - les écosystèmes et espaces naturels -. De plus, ce concept nous a permis d'explorer la relation entre ces deux niveaux d'intervention à travers la notion de participation citoyenne. Finalement, ce concept a positionné les interventions dans un rapport aux valeurs et au temps - l'équité intra, inter générationnelle puis territoriale. En définitive, la démarche d'appropriation et de co-production de notre cadre de référence a permis, dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges, de nous doter d'un outil fédérateur de sens et de solidarités pour construire ensemble notre région de demain.

vigueur et en devenir. On a souvent l'impression que la distance séparant le rêve de la réalité est infranchissable, particulièrement lorsqu'il s'agit d'un rêve de société. Les gens de Lanaudière démontrent discrètement que cela est possible quand on garde en vue son rêve.

PHOTO : CLD VAUDREUIL-SOULANGES



**« Le développement durable c'est un espace de négociation, de consensus. »**

SYLVIE TARDIF, CONSEILLÈRE MUNICIPALE, VILLE DE TROIS-RIVIÈRES ET COORDONNATRICE, CENTRE D'ORGANISATION MAURICIEU DE SERVICES ET D'ÉDUCATION POPULAIRE (COMSEP)

**L**e développement social, c'est tout ce qui touche la qualité de vie des individus et, évidemment, c'est l'une des trois composantes du développement durable. À mon avis, un des enjeux, c'est la cohabitation entre les différents pôles du développement durable : le social, l'économique, l'environnement. C'est souvent au moment où ces pôles se rencontrent que les choses se corsent : des composantes du développement économique peuvent être en opposition ou en contradiction avec celles du développement social par exemple; même chose entre l'environnement et le social, entre l'environnement et l'économique. Le défi, c'est donc que chacun puisse être pris en compte. Cela exige des consensus, demande de la souplesse et de la flexibilité.

Mais, pour qu'il y ait cohabitation, il faut préalablement que chacune des composantes ait investi le champ du développement durable. À la ville de Trois-Rivières. Par exemple, nous avons fait récemment une démarche pour la l'élaboration de la politique de développement durable qui est très intéressante et qui interpellait des organisations qui œuvrent tant dans le secteur de l'environnement, de l'économique, de la revitalisation urbaine, du développement communautaire, etc. Nous les avons invitées à participer et à alimenter notre politique, notamment en siégeant à des tables de concertation, en déposant des mémoires et des projets. Or, les organisations qui œuvrent dans le champ du social n'ont pas beaucoup investi notre démarche. Par exemple, l'axe portant sur la qualité de vie est le seul axe où aucun projet n'a été déposé. Et ce n'est pas parce que nous n'avons pas interpellé les organisations qui œuvrent dans cette sphère.

(suite p. 28)



**« J'ai vraiment espoir que le Québec puisse enfin intégrer toutes les dimensions du développement durable en faisant notamment une place à des principes fondamentaux comme la paix, l'égalité entre les hommes et les femmes, le droit à la quiétude et la lutte à la pauvreté. »**

KIM CORNELISSEN  
 CONSULTANTE EN DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET INTERNATIONAL

**G**énéralement, quand on regarde ce que font les secteurs public et privé en développement durable, on s'aperçoit rapidement qu'ils font plutôt de la gestion environnementale. Ce n'est pas mauvais, c'est même une bonne chose, parce que pendant trop longtemps ils n'ont pas pris ce genre de responsabilités. Mais il faut appeler les choses par leur nom. Ils ne font pas du développement durable, mais bien de la gestion environnementale. Et, à mon avis, si l'on a tendance à s'intéresser davantage à la dimension environnementale qu'à la dimension sociale, c'est parce que l'environnement est plus facile à quantifier, à mesurer. Le social, c'est plus flou, plus complexe. Et évidemment, la gestion environnementale fait économiser d'énormes coûts, alors que les coûts sociaux sont peut-être moins palpables dans l'immédiat, à court terme. Mais, à mon avis, les secteurs publics et privés devront bientôt prendre conscience de l'importance de la dimension sociale. Et c'est peut-être l'enjeu lié au manque de main-d'œuvre qualifiée qui leur fera prendre ce tournant. En effet, à ce moment-là, ils devront replacer l'être humain au cœur de leurs activités. Et là, ce sera vraiment intéressant, parce qu'ils devront vraiment intégrer les trois dimensions dans leurs pratiques. À mon avis, on avance assez bien sur le plan environnemental. Mais bientôt, on devra se rendre compte également que la « ressource » humaine peut aussi s'épuiser et que si l'on n'y accorde

(suite p. 28)



**« Cet ajustement nécessaire demandera de la bonne volonté, d'excellents médiateurs, des gens convaincants et convaincus pour rassembler les collectivités autour de leurs intérêts communs et de projets porteurs. »**

LINE BEAUCHAMP, MINISTRE  
 MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
 DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

**U**n mouvement se dessine à l'échelle planétaire : le développement se conçoit de plus en plus autrement. En effet, l'audacieux pari du développement durable se concrétise. Il est certain qu'une telle démarche influencera de manière décisive le développement social et l'essor des communautés. Prendre ce tournant historique implique un changement de mentalité et une rééducation à des valeurs d'entraide, de justice sociale et de solidarité.

Cette démarche invite les acteurs de champs d'intérêt diversifiés à penser et à agir différemment. C'est l'un des plus beaux défis en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle. Certains ont l'habitude de penser d'abord à la rentabilité. D'autres revendiquent des améliorations en ce qui a trait aux grands enjeux sociaux. Ces deux réalités qui, autrefois, évoluaient dans des mondes parallèles, devront maintenant s'imbriquer. Cet ajustement nécessaire demandera de la bonne volonté, d'excellents médiateurs, des gens convaincants et convaincus pour rassembler les collectivités autour de leurs intérêts communs et de projets porteurs.

Le gouvernement du Québec s'est résolument engagé dans cette voie du développement durable. Son plan de développement durable vise haut. En fait, il s'agit d'un plan de match crucial et à long terme, d'un virage collectif, orchestré pour répondre aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures

(suite p. 28)



**« La prémisses de l'économie sociale, c'est justement le développement de l'économie, la création de richesses, la création de bien et de services, par le développement d'entreprises qui tiennent compte à la fois des impacts sociaux et environnementaux. »**

NANCY NEAMTAN, PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE  
CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

**L**e développement durable c'est évidemment, pour moi, quelque chose de triangulaire. C'est un développement à la fois humain, social et économique, dans un contexte de protection de l'environnement. En ce sens, il est clair que l'économie sociale et solidaire s'inscrit comme élément important du développement durable. Car, sa prémisses est justement le développement de l'économie, la création de richesses, la création de biens et de services, par le développement d'entreprises qui tiennent compte à la fois des impacts sociaux et environnementaux. Et c'est cette vision, partagée par plus de 700 acteurs de l'économie sociale et solidaire, que nous avons souhaité exprimer dans le cadre du Sommet de 2006. Nous y avons rappelé que notre société doit revoir collectivement ses modes de partage, ses façons de produire et de consommer. Et nous avons invité l'ensemble des Québécois à se joindre au mouvement en faveur d'une économie solidaire visant des rapports plus légitimes entre les impératifs sociaux, économiques et environnementaux.

Ce n'est donc pas par hasard que l'économie sociale s'est toujours associée, par exemple, à des modes de consommation plus responsables et à une autre vision du commerce international, vision à travers laquelle les enjeux sociaux sont pris en compte, où l'être humain est au centre. Et c'est également pour ces raisons que le mouvement de l'économie sociale ne cesse de rappeler

(suite p. 29)



**« Il faut se donner des outils au niveau local et régional, des plans directeurs par exemple, des stratégies de développement social, culturel, économique et écologique, mais le tout intégré. »**

JEAN PERRAS, MAIRE  
MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

**L**a première fois que j'ai entendu parler du développement durable, c'était au début des années 1980. C'était dans le cadre d'une rencontre de l'Union internationale pour la Conservation de la nature, institution environnementale d'envergure basée à Gland, en Suisse. Mais, à ce moment-là, on parlait seulement d'écologie, de conservation. C'est à partir du rapport de la Commission Brundtland de 1987, puis du Sommet de la Terre de Rio en 1992, qu'il est devenu très clair, pour la plupart des intervenants qui travaillaient au niveau international, qu'on ne pouvait plus parler de développement économique, de développement durable, de développement social et de développement culturel, de façon isolée. Il fallait désormais voir ces éléments du développement comme un tout organique. On se rendait compte alors qu'on ne peut faire du développement social *in absentia* d'un développement écologique et d'un développement économique. Par exemple, on sait maintenant qu'on ne peut plus parler de vieillissement de la population sans parler de transport collectif, de services de proximité puis de développement économique. Et qu'on ne peut plus parler de développement économique sans parler d'environnement, d'emploi et d'exclusion, de démographie et d'immigration.

Évidemment, les municipalités ont un rôle extrêmement important à jouer dans l'application du développement durable. Quand on lit l'Agenda 21, les mots « gouvernement local » sont identifiés, je ne sais combien de centaines de fois, comme l'endroit où il faut agir. On ne peut donc plus gérer

(suite p. 29)



**« Les groupes environnementaux sont encore très peu sensibilisés aux aspects sociaux des changements climatiques par exemple, alors que les groupes sociaux tardent à prendre le virage vert et à considérer les aspects environnementaux comme des déterminants du social. »**

ISABELLE SAINT-GERMAIN  
COORDONNATRICE DU PROGRAMME ALIMENTATION,  
AGRICULTURE ET COMMERCE  
ÉQUITERRE

**J**e pense, malheureusement, qu'il y a encore beaucoup de perceptions négatives quant au développement durable. Il faut dire que le concept est un peu galvaudé. On l'a utilisé à toutes les sauces. Les entreprises et les institutions, notamment, l'ont utilisé comme un outil de marketing afin de redorer leur image. Cela a eu tendance à confondre les citoyens, les consommateurs. Il faut donc, à mon avis, continuer à sensibiliser, mais surtout à informer les gens.

Par ailleurs, je pense qu'on a eu tendance à reléguer au second plan la dimension sociale du développement durable. On a beaucoup – dans les médias notamment – fait l'association entre le développement durable et la question environnementale, alors que le développement durable c'est évidemment une combinaison entre l'économie, le social et l'environnement. Bien sûr, il est relativement normal que les organisations misent un peu plus sur l'un ou l'autre des pôles du développement durable et ce, en fonction de leurs intérêts, de leurs préoccupations. Mais il reste qu'on parle beaucoup, dans l'espace public, d'environnement, de gaz à effet de serre, de changements climatiques, etc. C'est pourquoi, les organisations qui veulent prendre le virage du développement durable, ont

(suite p. 29)

**Sylvie Tardif (suite)**

À mon avis, il y a des gens qui ne sont pas à l'aise avec le concept même du « développement durable » puisqu'ils ont l'impression que ce concept a été souvent récupéré et dévié de son sens premier. Ils ont peur que la forme de ce concept puisse noyer le social ou encore l'environnement dans un vaste ensemble à l'avantage de l'économique. Et comme je le mentionnais d'entrée de jeu, le développement durable c'est un espace de négociation, de consensus. Évidemment, faire consensus signifie, pour chacune des parties, de laisser certaines revendications pour adhérer un peu à celles des autres. C'est un équilibre. Certaines organisations préféreraient ne pas entrer dans un tel processus et diluer leur position. Je respecte cette position.

Un autre élément limitatif à une telle participation est le fait que de nombreux organismes communautaires qui œuvrent dans la sphère du social sont tellement impliqués dans leur champ d'intervention respectif, et souvent avec si peu de ressources, qu'ils n'ont souvent pas le temps de saisir les opportunités en s'engageant, par exemple, dans une démarche comme celle portée par la ville de Trois-Rivières. Mais il y a une place à prendre, et si on ne la prend pas, le danger c'est qu'un autre pôle vienne l'occuper. Si le social n'investit pas le développement durable à cause des considérations que je viens de mentionner, il y a vraiment un risque qu'on tienne encore moins compte du développement social dans les politiques de développement durable des villes. Les acteurs en développement social doivent venir influencer, y mettre leur couleur. C'est pourquoi, à mon avis, le principal enjeu consiste à faire en sorte que le social prenne sa place dans le développement durable. Il faut qu'il fasse entendre sa voix et qu'il influence la direction à prendre.

**Kim Cornelissen (suite)**

pas toute notre attention, on pourra se retrouver en situation de pénurie.

En même temps, je pense qu'ici, au Québec, ce qui peut nous donner un coup de main et nous faire avancer dans le sens du développement durable, c'est notre force et notre savoir faire en économie sociale. Les organismes et les entreprises doivent s'inspirer du modèle coopératif et des organismes à but non lucratif (OBNL). En y regardant de plus près, ils verront qu'être intégrés dans les milieux ça peut aussi être rentable et que c'est tout sauf de la philanthropie. Je suis convaincue qu'on pourrait arriver à créer de bons partenariats publics/privés avec des entreprises d'économie sociale ou encore des entreprises qui s'en inspirent. Par exemple, dans le cadre de l'Agenda 21 de la ville de Sorel-Tracy, on travaille autant avec le communautaire, qu'avec le Cégep, la ville, la petite et la grande industrie. Tous les secteurs sont impliqués, assis à une même table, pour travailler à mettre en commun leur vision d'avenir pour la ville et la région, identifier les priorités et les objectifs à atteindre à plus long terme. Et ce qui est vraiment intéressant, c'est qu'à travers une telle démarche, on arrive vraiment à faire avancer les trois dimensions à la fois.

Comme quoi, on a des exemples vraiment intéressants au Québec. Il faut simplement les diffuser et les multiplier. J'ai vraiment espoir que le Québec puisse enfin intégrer toutes les dimensions du développement durable en faisant notamment une place à des principes fondamentaux comme la paix, l'égalité entre les hommes et les femmes, le droit à la quiétude et la lutte à la pauvreté.

**Line Beauchamp (suite)**

de répondre aux leurs. Le gouvernement du Québec est l'un des premiers États au monde à s'être doté d'une loi sur le développement durable.

La Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 est le cadre de référence pour œuvrer en toute cohérence. Sous l'angle de l'équité sociale, cette stratégie veut notamment combattre la pauvreté et l'exclusion sociale, promouvoir l'approche différenciée selon les sexes, valoriser l'économie sociale, investir dans la relève, la formation continue et la qualité des emplois, soutenir l'intégration en emploi des personnes immigrantes, des membres de communautés culturelles et des personnes handicapées, lutter contre le décrochage scolaire et créer un milieu propice à l'épanouissement des jeunes, renforcer la vitalité et le dynamisme des collectivités, améliorer les conditions de vie des personnes plus démunies, faciliter les soins aux proches en perte d'autonomie et permettre l'enrichissement au contact de diverses cultures.

La famille constitue une cible importante. Nous travaillons à lui offrir un meilleur cadre de vie: de meilleurs logements, des quartiers multifonctionnels, des espaces urbains de qualité, sécuritaires, propres, conviviaux, des parcs et des espaces naturels bien aménagés et intégrés, des équipements culturels, des services de proximité et des services de transport collectif accessibles, etc.

L'action communautaire et l'économie sociale participent grandement à la qualité de vie des collectivités. L'une améliore de façon durable la vie des gens et des familles en les aidant à exploiter leur potentiel; l'autre favorise l'insertion sociale et économique de personnes en marge de la société ou à l'écart du marché du travail. C'est donc au tour du monde des affaires, des établissements d'enseignement, des instances régionales et locales, du gouvernement et des autres acteurs de la société d'emboîter le pas et d'agir dans une perspective de développement durable. Ainsi, tous ensemble, nous élargirons la contribution du Québec au développement social. De fait, c'est notre responsabilité à tous et toutes, sans exception, afin de réduire les inégalités sociales et économiques.



### Nancy Neamtan (suite)

toute l'importance de développer une triple reddition de comptes, basée sur les impacts sociaux, environnementaux et financiers. On pourra affirmer qu'on fait véritablement du développement durable à partir du moment où, dans les journaux ou les bulletins télévisés, on ne tiendra plus uniquement compte des indices boursiers pour qualifier l'état du développement. Il faudrait arriver à poser les choses globalement : est-ce que la situation sociale, environnementale et financière s'est améliorée, s'est détériorée? Évidemment, nous sommes encore loin du compte, mais pour nous, il s'agit du cœur de l'économie sociale.

Ceci étant dit, le développement durable c'est un défi réel. Et ce n'est pas parce que nous travaillons en ce sens que toutes les entreprises d'économie sociale réussissent. Je ne crois pas qu'il puisse y avoir des aberrations aussi criantes que celles observées dans le secteur privé, mais on est loin de la perfection et il y a bien du travail à faire.

D'ailleurs, au Sommet de 2006, c'est un des objectifs que nous nous sommes donnés. On travaille à développer pour les entreprises des outils permettant de faire le bilan de leur empreinte écologique. Par exemple, ce qu'on voit de plus en plus ce sont des entreprises qui développent des politiques d'achat. Ce faisant, elles se préoccupent non seulement de leur impact, mais de l'impact de toute la chaîne de production de biens et de services.

Mais, sommes-nous suffisamment alertes concernant l'impact environnemental de l'ensemble des activités et des gestes que nous posons? Bien sûr que non! C'est un peu comme la question sociale, c'est loin d'être parfait. Mais, nous avons au moins, à priori, un préjugé très favorable, je dirais même une obligation ou une pression sociale forte, en faisant partie de la mouvance de l'économie sociale et solidaire. L'enjeu, maintenant, c'est de le concrétiser, de donner les instruments aux gestionnaires pour qu'ils puissent mettre en œuvre le mieux possible les principes de l'économie sociale et, par conséquent, les principes du développement durable.

### Jean Perras (suite)

les municipalités, qu'elles soient en milieu urbain ou en milieu rural, en séparant les choses. On doit impérativement les composer au présent et au futur de façon intégrée. C'est sûr que dans les régions éloignées des grands centres urbains, on a moins d'expertise, on a moins d'argent aussi pour pouvoir transformer nos façons de faire. Mais, au caucus des municipalités locales de l'Union des municipalités du Québec que je préside, c'est catégorique : on doit trouver les moyens de le faire. On a développé une approche stratégique qu'on appelle l'occupation du territoire, tout comme la Fédération québécoise des municipalités qui a, elle aussi, développé sa stratégie d'occupation dynamique du territoire. En somme, on dit à peu près la même chose : « Il faut se donner des outils aux niveaux local et régional, des plans directeurs par exemple, des stratégies de développement social, culturel, économique et écologique, mais le tout intégré. Cela, pour qu'on ait finalement une agriculture, une foresterie, des pêcheries et du récréotourisme dynamiques qui nous permettent de garder notre monde dans nos régions. »

Et, à mon avis, l'ingrédient nécessaire pour réussir ce type d'approche que j'appelle organique, c'est un lien très étroit entre les citoyens et les conseils municipaux. Un conseil municipal ne peut pas développer des stratégies de développement durable, des stratégies d'occupation du territoire, s'il n'y a pas des groupes de citoyens qui sont là pour y contribuer et y amenant leur vision du développement. Et l'inverse est aussi vrai. S'il y a des groupes de citoyens qui font des pressions pour un développement économique plus social et plus vert, on ne pourra y arriver si le conseil municipal n'est pas réceptif. Pour réellement développer des approches intégrées, il faut du temps de réflexion, puis des espaces de dialogue, afin de se donner des visions stratégiques communes. Et dans la municipalité de Chelsea, on le voit : les citoyens demandent de plus en plus à participer à ces décisions-là. C'est le fondement démocratique du concept de développement durable. C'est la base même finalement de nos sociétés locales.

### Isabelle Saint-Germain (suite)

tendance à prendre le virage vert. C'est la priorité publique, un enjeu politique et de plus en plus un impératif économique. Par exemple, le fait de rendre un bâtiment efficace énergétiquement fait faire des gains économiques évidents aux organisations. Les résultats sont souvent quantifiables et visibles plus rapidement. Or, le social semblerait plus difficile à mettre en œuvre. Par exemple, pour une organisation, parler de social, c'est parler de conditions de travail, de conciliation travail-famille, de qualité de vie, etc. Et à ce niveau-là, les gains pour les organisations sont peut-être plus difficilement quantifiables à court terme. Et je pense que le problème fondamental est là. Quand on parle de développement durable on oublie encore trop souvent la vision à long terme. On oublie trop souvent que beaucoup d'impacts positifs ne sont visibles qu'à long terme. Par exemple, il est clair qu'à long terme, les conditions de travail peuvent avoir un impact énorme sur la santé des employés et il peut y avoir des avantages économiques énormes à les améliorer.

Dans le fond, le coût est aussi trop souvent un enjeu. Dans tous les sondages qu'on fait, les gens veulent acheter des produits équitables, ils veulent consommer vert, ils veulent des produits bios, mais leur premier critère d'achat, c'est le prix. Or, si on appliquait le coût réel des produits conventionnels, en incluant les coûts sociaux et environnementaux, les produits bios et équitables coûteraient définitivement moins chers. Actuellement, c'est nous qui assumons ces coûts en tant que société. Même chose pour l'impact des changements climatiques. Il y a des coûts reliés à ça. Économiques certes, mais également des coûts sociaux et environnementaux évidents.

À travers tout ça, ce qu'on voit, c'est que les différentes dimensions du développement durable restent cloisonnées et des passerelles restent encore à être mises en place. Les groupes environnementaux sont encore très peu sensibilisés aux aspects sociaux des changements climatiques par exemple, alors que les groupes sociaux tardent à prendre le virage vert et à considérer les aspects environnementaux comme des déterminants du social. Ça paraît très difficile de faire passer l'un à l'autre. Les gens ont souvent l'impression que ça prend beaucoup d'énergie. Ce qui n'est pas le cas. C'est pourquoi il faut, comme je le disais d'entrée de jeu, continuer à sensibiliser, mais surtout à informer les gens.

# C'est la vie!

## Entretien avec Jacques Dufresne

PAR RÉAL BOISVERT  
COMITÉ DE RÉDACTION

Quand c'est possible, Jacques Dufresne remonte à la Grèce antique. « Il n'y a de sport durable », écrit-il notamment en s'inspirant d'Hippocrate, « que celui que l'on pratique avec mesure, dans le respect de l'ensemble de l'organisme et de chacun de ses organes et des muscles sollicités, avec en outre le souci de rendre toujours plus harmonieux les rapports entre l'âme et le corps ». Comme quoi la durée, dans ce qu'elle a de bon, ne saurait être durable sans entretenir un lien étroit avec la notion d'équilibre. Avec l'aplomb, le juste milieu, la pondération. Autant de qualités qui s'appliquent à Jacques Dufresne. Philosophe, fondateur et directeur de la revue *Critère*, de la revue *l'Agora* et de son encyclopédie sur Internet, co-auteur avec Fernand Dumont du fameux *Traité d'anthropologie médicale*, bien enraciné dans sa petite ferme, marcheur, ami de René Dubos et de Yvan Illich, conférencier et homme libre, Jacques Dufresne ne craint pas de franchir les frontières entre les disciplines, à la recherche de la vision du monde cohérente qu'exige le développement durable.

En ces temps de débandades des marchés boursiers, il est intéressant de se rappeler, raconte Jacques Dufresne, ce qui s'est passé quand l'empire soviétique s'est démantelé et que les livraisons de pétrole ont brutalement cessé en direction des camarades cubains. L'île se retrouve alors en porte à faux. Tout aurait pu s'effondrer, car jusque-là, on pratiquait une agriculture hautement industrialisée et donc très énergivore, tournée vers l'exportation, du sucre notamment plutôt que vers l'autosuffisance. Le peuple fait montre de résilience. Le gouvernement brise les grandes propriétés de l'État et remet 50 % des terres sous forme d'usufruit aux paysans. Les gens de La Havane démontrent une ingéniosité remarquable. Ils se convertissent à l'agriculture urbaine. Le pays entier devient autosuffisant. À court terme, la population voit la facture des coûts de transport diminuer radicalement, et on assiste en même temps à une diminution de l'incidence des maladies cardiaques et du diabète.

Plus près d'ici... Dufresne me donne un exemple inspiré de *l'ecological literacy*. C'est une idée simple qu'a pratiqué, avant que le mot n'existe me dit-il, le frère Marie Victorin. L'auteur de la *Flore laurentienne* enseignait fort à propos qu'il fallait appartenir à son paysage et qu'il importait de bien connaître les espèces végétales qui y croissent pour s'y épanouir. Ce à quoi s'est adonné un éleveur d'agneaux ami de Jacques Dufresne. Ayant noté que ses premières brebis avaient été sélectionnées en fonction de leur aptitude à se nourrir de grains, ayant appris d'autre part que des brebis appartenant à d'autres lignées mettaient au monde des agneaux qui raffolaient de bien des herbes dites mauvaises, il entreprit de reconstituer son troupeau sur cette base. Résultat : de la viande de meilleure qualité à un coût économique et écologique moindre.

Le développement durable n'est pas un programme. Ni un mot d'ordre. Pas plus une proclamation. Il est fait de petites interventions subtiles, à la portée de l'homme. Un contre-exemple lié à la loterie de Loto Québec. Jacques Dufresne me regarde par-dessus la monture de ses lunettes. Il y a quelques années, une rumeur a couru voulant que Loto Québec pratique de plus en plus la vente de billets par Internet, au risque – qui ne s'est heureusement pas matérialisé – de porter un coup fatal aux petits points de vente inscrits dans des espaces de convivialité comme notamment les petits terminus d'autobus, des lieux de sociabilité indispensables à la vie commune... Des lieux, poursuit Jacques Dufresne, avant tout vivants. Autant d'endroits, certes dépourvus d'intérêt architectural, mais qu'une cartographie de nos rapports sociaux révélerait comme étant, en zone de vulnérabilité socioéconomique en tout cas, comme étant donc des témoins de résilience citoyenne. La préservation de ces lieux est aux yeux de Jacques Dufresne le seul aspect positif des loteries.

**« Au nom de la raison, de la logique et de la rigueur nous en sommes venus à considérer que le développement était une affaire de calcul. »**

Dans la même veine mais sur un autre plan, le cas de Konrad Lorentz est suave. Certes le Prix Nobel ne vivait pas en milieu défavorisé. Mais pour arriver à l'université, il empruntait un itinéraire achalandé qui lui donnait l'occasion de multiplier les contacts avec ses concitoyens. Ainsi *pollinisé* (le néologisme est de Dufresne bien sûr!) par les liens de convivialité, il commençait sa journée de bonne humeur. Jusqu'au jour où il dut changer de route au motif qu'on lui reprocha des écarts de ponctualité. Il arriva dans la salle de cours à l'heure, mais d'une humeur massacrante.

Nous enchaînons avec les quatre éléments. Jacques Dufresne y voit une autre occasion d'associer le social et l'écologique. Air, eau, feu, terre. Si l'un des quatre fait défaut, point de vie, les trois autres son inopérants. Si l'un des quatre est pollué, l'air par exemple, la vie dans son ensemble est atteinte, y compris la vie sociale et la vie intérieure, car un air pollué est la concrétisation d'une injustice ou d'une démesure. Quand le ciel est assombri par le smog, on hésite à sortir de chez soi pour aller causer avec un voisin. L'air pollué accroît la solitude. Occasion pour Jacques Dufresne de rappeler l'importance de l'harmonie, de la proportion, entre les éléments, comme entre les humeurs. Le feu du soleil crée des oasis ou des déserts selon que les trois autres éléments sont plus ou bien proportionnés dans un milieu donné.



RÉAL BOISVERT EN COMPAGNIE DE JACQUES DUFRESNE LORS DE LEUR ENTRETIEN.

Mais comment faire en sorte que les enseignements d'une vérité aussi élémentaire passent dans l'imaginaire collectif? Comment faire comprendre ça à monsieur-madame-tout-le-monde? « Tout ça est déjà là, répond-il. Chaque individu a une compétence humaine, car chacun est capable d'en consoler un autre. Chacun d'entre nous est en mesure de mettre son humanité au service de la vie. »

Le sort de la planète reposerait entre les mains de chacun d'entre nous? « Oui, le retour de la vie nous ne pouvons pas l'assurer par les moyens d'ordre technique qui ont justement eu pour effet de l'éloigner. C'est à la vie elle-même qu'il faut faire appel pour obtenir la vie. "La vie crée les conditions conduisant à la vie" ».

Les rapports entre les questions sociales et les questions écologiques se ramènent donc à la conception que l'on a de la vie, estime Dufresne. Dans cet esprit, il cite un certain Paul Hawken qui écrivait : « La façon dont nous maltraitons la terre affecte tous les hommes, et la façon dont nous nous traitons les uns les autres a des répercussions sur celle dont nous traitons la terre. »

Ce point de vue ne saurait mieux exprimer les fondements du développement durable, lequel ne s'impose aujourd'hui avec une telle nécessité que parce que, en bons descendants de Descartes, nous rappelle Dufresne, nous avons hérité d'une conception mécaniste de la vie. « Au nom de la raison, de la logique et de la rigueur nous en sommes venus à

considérer que le développement était une affaire de calcul. Il suffit d'aligner les faits quantifiables pour en comprendre les lois et les règles. Il n'y a qu'à additionner les heures, à multiplier les procédés, à augmenter les cadences, à accroître les dividendes, à remplacer les machines. La cause est aujourd'hui entendue. Ce mouvement est aveugle. Il est insatiable. Il maltraite les être humains et épuise la terre ».

Je pose deux ou trois questions en rafale : le développement durable questionne donc la fin du développement? C'est en cela qu'il n'est pas une affaire de technique? Ce n'est pas non plus une seule question de gestion ou de planification? « En effet, le développement durable est un peu comme une médaille; côté pile on retrouve la société humaine, côté face sa niche écologique. Une médaille ça ne se sépare pas sur le sens de l'épaisseur. C'est à l'image de la philosophie humaniste. Comme Goethe notamment, cette philosophie – cette conception de la vie – parle avec

son cœur et son cerveau. Elle ne s'intéresse pas seulement à la quantité des choses, mais aussi, sinon surtout, à leur qualité dont elle trouve le chemin grâce à l'intuition, aux émotions, à l'imagination, à la créativité. Ces dispositions-là ne se décrètent pas. Elles n'obéissent à aucun ordre. Elles sont données à qui sait protéger, nourrir et écouter. »

Je risque la conclusion suivante : en considérant qu'il n'est de richesse que celle qui consiste à mettre en valeur le plein potentiel des êtres humains, le développement social est le meilleur allié du développement durable. La participation, l'entraide, la cohésion sociale, l'égalité des chances sont les hommages que le développement social offre à la vie pour le plus grand bien-être de la terre. Il ne désapprouve pas. Merci Jacques Dufresne!

#### Pour en savoir plus :

Sur Cuba: *The power of community, How Cuba survived Peak Oil.* [www.communitysolution.org/cuba](http://www.communitysolution.org/cuba) - 937-767-2161.

Paul Hawken, *Blessed Unrest*, Viking, 2007. Paul Hawken est l'auteur de *Natural Capitalis* et de *The Ecology of Commerce*.

Michael K.Stone, Zenobia Barlow, préface de Fritjof Capra, *Ecological Literacy*, Sierra Club Books, 2005.

# Le social, producteur de développement durable

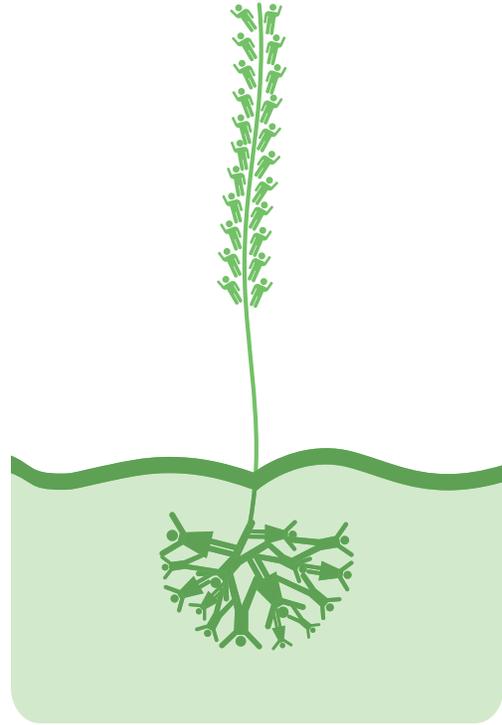
PAR MÉLANIE CHABOT  
COMITÉ DE RÉDACTION

Nous l'avons vu, le développement social peut être un acteur important de développement durable en initiant ou en s'alliant à des démarches inspirées de ses grands principes. Nous vous proposons ici, dans cette seconde partie, d'explorer comment le développement social peut aussi en être un producteur, en prenant de front des enjeux liés à des secteurs stratégiques du développement durable et, surtout, en mettant de l'avant des réponses collectives innovantes pour le bénéfice des collectivités elles-mêmes, bien sûr, mais aussi de celui de la planète toute entière. Des projets initiés par le milieu, pour les gens du milieu, à partir de besoins identifiés par le milieu : il s'agit là d'une des forces du développement social et, sans aucun doute, d'un atout important dans la mise en œuvre du développement durable.

Nous abordons ainsi cette seconde partie par la question du logement, question de taille puisqu'au cœur de la vie des individus. Noémie Larouche nous explique, avec exemples à l'appui, comment le logement, notamment le logement abordable, peut être un vecteur de développement durable en étant socialement rentable, économiquement viable et, finalement, soutenable du point de vue environnemental. Elle nous démontre comment cette question déborde les quatre murs du bâtiment en embrassant des questions plus vastes, notamment des questions d'aménagement du territoire québécois.

Le paysage constitue aussi un milieu de vie en faisant partie du cadre quotidien de ceux qui l'occupent. Or, il est souvent malmené alors qu'il contribue bien souvent l'identité et la spécificité même des territoires. Sylvain Paquette, de l'Université de Montréal, nous présente donc les enjeux liés à cette question et explique comment le paysage représente un levier pour le développement des régions et l'occupation dynamique du territoire. Manon Leroux nous présente quant à elle les initiatives de la MRC des Maskoutains en Montérégie, celle des populations de l'Est de l'Île de Montréal et celle des citoyens de la région de l'Estran en Gaspésie, tous engagés à protéger et à mettre en valeur leur cadre de vie.

Puis, nous abordons la question du droit à la mobilité. Dans un contexte où la flambée du prix du pétrole pousse l'industrie à trouver de nouvelles sources d'énergie et à mettre sur le marché des technologies de substitution coûteuses, nous vous proposons de réinventer notre culture de la mobilité en remettant en cause la subordination de l'urbanisation à l'automobile et en repositionnant cette dernière dans la chaîne de l'intermodalité. Nous vous présentons également des formes de solidarité collective qui visent à répondre à la crise et au droit à la mobilité et ce, tant en milieu urbain, qu'en milieu rural.



Et puisque le développement durable implique des changements de valeurs et de comportements profonds, Manon Leroux aborde la question de l'achat local, à travers la question de la consommation éthique et responsable, mais aussi à travers celle de l'agriculture de proximité. Et comme nous le démontrent les exemples présentés par Monique Duchesne, de l'Agence de la santé publique du Canada, les bénéfices sont nombreux : accès direct aux producteurs agricoles, achat plus facile et à moindre coût de fruits et de légumes frais, création d'emploi et de solidarités locales, création d'îlots de fraîcheur, vous verrez que la liste est longue !

Enfin, au cours des dernières années, le développement d'énergies alternatives comme les bioénergies a été accéléré afin de fournir notamment à une demande toujours grandissante. Christine Gingras, de Nature Québec, nous présente les importants enjeux liés à leur développement, de même que leur nécessaire appropriation par les collectivités locales. D'ailleurs, Eugène Gagné nous explique que pour les coopératives forestières, prendre le virage vert de la biomasse signifie contribuer à améliorer notre environnement en aidant les communautés à diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre, tout en développant des projets structurants et générateurs d'économie locale et régionale.

Les enjeux sont grands, certes, mais avec toute la créativité, la souplesse et le dynamisme dont savent faire preuve les collectivités locales, vous découvrirez – ou redécouvrirez! – que des solutions et des alternatives existent et qu'elles n'attendent que d'être reproduites en d'autres lieux. Alors laissez-vous inspirer !

# Bâtir l'avenir : le logement comme vecteur de développement durable

PAR NOÉMIE LAROUCHE  
COLLABORATION SPÉCIALE

**A** l'heure des toits verts, de la géothermie et des panneaux solaires, le vert est de plus en plus à la mode dans le secteur de la construction.

Le Québec s'engage d'ailleurs, bien que prudemment, dans le virage de l'écoconstruction. Un tournant qui s'impose, puisque non seulement l'industrie de la construction est en plein essor dans la province, mais le cadre bâti est extrêmement énergivore et polluant. À lui seul, il représente 40 % de l'énergie consommée par le Canada et contribue pour 30 % aux émissions de gaz à effet de serre du pays, sans compter que l'industrie de la construction « traditionnelle » génère des quantités colossales de déchets.

Or, force est de constater qu'il s'agit d'une révolution à deux vitesses, car peu de gens possèdent les moyens de bâtir, ou de faire bâtir, une maison écologique « mur-à-mur ». Par conséquent, aux yeux de nombreux citoyens, ce type d'habitation est devenu la chasse gardée des biens nantis. Pour plusieurs, chercher à concilier développement durable et habitation communautaire revient à construire des châteaux en Espagne. Et si, au contraire, le logement abordable était, par définition, un vecteur de développement durable?

Du moins, c'est ce que défend le groupe de ressource technique (GRT) « Bâtir son quartier ». Depuis maintenant 30 ans, cette entreprise d'économie sociale, qui a pignon sur rue à Montréal, offre appui et

## Un logement durable c'est :

### Socialement rentable

L'habitation communautaire est une réponse directe au besoin essentiel de se loger en offrant un moyen d'existence durable aux ménages à faible revenu. Elle fait partie des actions essentielles à mener dans la lutte à la pauvreté à laquelle s'adresse prioritairement le développement durable. Ce type d'habitation mise sur la prise en charge collective, la gestion participative, la formation et l'enracinement dans le milieu.

### Économiquement viable

Les habitations communautaires ne peuvent être aliénées et forment ainsi un patrimoine collectif qui perdure dans le temps.

expertise aux groupes promoteurs de projets immobiliers coopératifs ou sans but lucratif de la métropole. C'est donc à la lumière de plusieurs années d'expérience sur le terrain que les membres du GRT affirment croire au mariage logement social/développement durable.

### Logement social et développement durable : un mariage réussi

Dans l'actuelle mouvance écologique, on a rapidement collé l'étiquette environnement au concept de développement durable; un principe autrement plus vaste, selon Jean-Pascal Beaudoin, agent de développement pour l'organisme.

D'un point de vue économique, l'habitation communautaire est financièrement viable et assure une stabilité au niveau du coût du loyer.

### Soutenable du point de vue environnemental

L'habitation communautaire est un modèle de bonne gestion des établissements humains. Dans le contexte des villes, l'habitation communautaire est composée de bâtiments à logements multiples qui favorisent la densification urbaine. Dans les régions, elle permet de revitaliser des communautés touchées par l'érosion de la population.

**Source :** GRT Bâtir son quartier, 2007.

« En prenant les différentes dimensions (sociales, économiques et environnementales), on s'est rendu compte que le logement communautaire s'insérait d'emblée dans une logique de développement durable. L'idée, explique-t-il, c'est de retirer un immeuble du marché spéculatif et de faire en sorte que ce bien-là reste propriété collective, donc ça perdure dans le temps. C'est toute la notion de durabilité et de pérennité d'un patrimoine collectif ». « Qui plus est, ajoute Édith Cyr, directrice générale de Bâtir son quartier, le GRT préserve également le patrimoine en privilégiant la rénovation à la démolition. »

En remettant un immeuble désaffecté à neuf, non seulement les artisans de l'organisme évitent l'énorme gaspillage d'énergie et de matériaux généré par un nouveau cycle de déconstruction/construction, mais ils donnent un second souffle à certains quartiers, qui autrement tomberaient dans l'abandon. « L'habitation devient alors, affirme Édith Cyr, un levier de revitalisation. »

À cet effet, la directrice cite en exemple l'arrondissement Montréal-Nord, où des logements communautaires ont été développés dans de vieux bâtiments barricadés. Le secteur, qui servait jusqu'alors de repère aux trafiquants de drogue, a graduellement changé de visage. Cette initiative a généré un effet d'entraînement auprès des propriétaires du secteur, qui ont ressenti, eux aussi, le désir d'améliorer leur environnement. Résultat? « Aujourd'hui, raconte Mme Cyr, les gens du quartier disent souvent à la blague que l'en-droit est devenu trop tranquille. »

Quoi qu'il en soit, ce projet a permis aux habitants de Montréal-Nord de s'approprier leur territoire. Cette idée de prise en charge par les citoyens est d'ailleurs le leitmotiv de l'organisme. En développant des projets enracinés dans le milieu, c'est-à-dire des projets qui mettent à contribution un ensemble d'acteurs et répondent aux véritables besoins des résidents, le GRT favorise l'émergence de quartiers plus sains et permet à plusieurs individus, qui autrement auraient été for-



PROJET DE RESIDENCE SAINT-PAUL-APÔTRE

### Les habitations communautaires LOGGIA

Le 3950 de la rue Bellechasse, dans l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie, fait peau neuve. D'ici l'automne 2009, cet ancien hôpital, occupé depuis 10 ans, sera transformé en immeuble résidentiel de 91 logements. Un grand chantier, qui offre une belle occasion au GRT Bâtir son quartier d'innover en matière d'éco-construction. En effet, non seulement le bâtiment a obtenu la certification Novoclimat, mais il sera doté de récupérateurs de chaleur, d'un toit vert et d'un stationnement alvéolé, dont 2 espaces seront réservés à Communauto. On retrouvera dans ce projet des logements familiaux de 3, 4 et 5 chambres à coucher au rez-de-chaussée, ainsi que des logements pour petits ménages et personnes seules aux étages supérieurs. Qui plus est, 15 logements seront spécialement aménagés pour accueillir des gens atteints de la sclérose en plaques.

cés de quitter la ville, de demeurer dans les quartiers centraux.

C'est notamment le cas des familles à faible ou moyen revenu, pour qui se loger dans la métropole est devenue un véritable casse-tête: les grands logements abordables sont une denrée rare et les propriétés privées, elles, atteignent des prix exorbitants.

Propulsés hors de leur quartier par le boom immobilier, ces ménages atterrissent souvent dans les banlieues. Ces migrations contribuent à l'étalement urbain, à une conséquente augmentation des voyages domicile/travail et, souvent, elle précarise la situation des familles qui n'ont pas les moyens de s'offrir un véhicule. « Donc en milieu urbain, le principal défi c'est de densifier, entre autres afin de favoriser le transport collectif », soutient Jean-Pascal Beaudoin.

Certes, il ne s'agit pas de copier le modèle asiatique et d'ériger des gratte-ciel d'une hauteur vertigineuse, en empilant les familles les unes sur les autres. En revanche, force est d'admettre que la maison unifamiliale est rapidement détrô-

### Résidence Saint-Paul-Apôtre

La Résidence St-Paul-Apôtre a vu le jour au mois de juin 2006 après qu'un travail colossal ait été effectué par le GRT Action-Habitation de Québec en collaboration avec la Corporation Un Toit En Réserve de Québec. Dès le début, la mixité sociale s'avérait être la pierre angulaire de ce projet qui ralliait construction neuve et recyclage d'église. Autant dans le fond que dans la forme, la Résidence St-Paul-Apôtre allait être l'un des projets d'habitation sociale les plus iconoclastes que la Ville de Québec ait connu.

Les 58 unités de logement ont été réalisées dans le cadre des Volets 2 et 3 du programme AccèsLogis Québec. Ce jargon signifie qu'il rejoint à la fois une clientèle de personnes âgées et de personnes ayant des besoins spécifiques. La construction neuve juxtaposée à l'église, rassemble 35 unités de logement pour personnes âgées de 65 ans et plus en légère perte d'autonomie. Bien entendu, toutes les facilités (barres d'appui, tirettes, interrupteurs abaissés) sont incluses dans chaque logement. L'ancienne église, quant à elle, loge 23 unités de logement. De ces unités, 6 sont entièrement adaptées aux besoins des personnes handicapées physiques. Outre cette clientèle, une attention a été portée aux personnes vivant certaines problématiques de santé mentale.

Malgré ces deux bâtiments, les Appartements St-Paul-Apôtre constituent une seule et unique entité, d'abord parce qu'ils sont réunis par un passage couvert, mais surtout parce qu'ils ont su créer une dynamique associative à l'interne. En effet, dès l'ouverture, nous avons senti que les résidents désiraient se prendre en main. Du coup, les aires communes, (principalement la grande salle polyvalente faite à même la nef de l'église et la cuisine commerciale) sont mises à profit pour la tenue de plusieurs activités sociales et récréatives. Nous sommes fiers de ce projet car il aide la mixité à se déployer et à enrichir des liens de complicité et d'entraide qui se tissent petit à petit entre chacun des résidents. Bien qu'un projet tel que celui-ci demande une bonne supervision, nous n'hésiterions pas à recommencer puisqu'il témoigne des différences qui façonnent notre monde et, de ce fait, de la richesse qui en découle.

née lorsqu'il s'agit de maximiser l'occupation du territoire. En privilégiant l'aménagement de multilogements, notamment à proximité des grands axes de la ville, le GRT dit encourager le recours à des modes de transport plus écologiques (autobus, métro, bicyclette, etc.). Il permet également, souligne l'agent de développement, d'importantes économies d'énergie: « En partant, les logements c'est au moins quatre fois moins énergivore que l'unifamilial ».

### Vert, toujours plus vert

Fort de son expérience, le GRT pousse maintenant l'audace jusqu'à parier sur les technologies vertes: certes, par souci écologique, mais également pour des préoccupations financières.

En effet, pour l'instant, le Québec profite de coûts énergétiques préférentiels grâce à l'hydroélectricité, ce qui facilite l'offre de logements abordables. « Mais qui sait ce qui surviendra dans 30 ans? On doit trouver le moyen de contrer une

éventuelle augmentation des coûts pour les locataires», souligne Jean-Pascal Beaudoin.

Le GRT a fait ses devoirs. Matériaux écologiques, analyse des gains solaires, orientation des bâtiments, techniques d'emmagasinage de chaleur : les membres de l'organisme ont révisé leur méthode de travail.

« Certaines interventions, précise M. Beaudoin, n'impliquent pas de surcoûts de construction mais un effort documentaire et de recherche supplémentaire de la part des architectes et des ingénieurs. D'autres engendrent des surcoûts de construction, mais ils permettent à long terme d'économiser. Les pare-soleil, par exemple, dans le contexte actuel, ça ne vaut pas la peine, mais on s'arrange pour avoir un design ouvert, qui va permettre de les installer plus tard. »

Inutile de brûler des étapes, l'organisme s'assure d'abord que les bâtiments sont aménagés de sorte à pouvoir, si le besoin se fait sentir dans le futur, être équipés des technologies vertes appropriées. Puis, de fil en aiguille, selon les budgets dont il dispose, le GRT met de nouveaux modèles à l'épreuve.

« On ne veut pas se payer la Cadillac verte une seule fois. On veut un modèle possible à reproduire. Est-ce qu'on va pouvoir l'intégrer systématiquement dans nos financements? Peut-être, déjà, ça nous a permis d'obtenir des enveloppes particulières », reconnaît Édith Cyr.

En somme, aux dires de cette dernière, la formule est simple : pour faire du développement durable dans le logement communautaire, il faut aussi un financement durable.

#### Billets verts pour la campagne

« À chaque fois que c'est vert, ça se met à coûter cher. Nous, on a

## Éconologis : Un service gratuit en efficacité énergétique

PAR SONIA GARNEAU

VIVRE EN VILLE

**À** l'approche des journées plus fraîches de l'automne et bientôt froides de l'hiver, l'organisme *Vivre en Ville*, ainsi que 15 autres organismes communautaires, offrent, pour la 9<sup>ème</sup> année consécutive, le programme *Éconologis*.

Ce programme saisonnier, de l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec (AEEQ), permet aux ménages à faible revenu d'obtenir les services d'un conseiller et d'un technicien spécialisés en efficacité énergétique.

Un premier volet consiste à visiter les domiciles afin de fournir des informations sur la consommation d'énergie et à y effectuer divers travaux. Ces travaux, visant à améliorer l'efficacité énergétique du logement, sont de différents ordres : calfeutrage des fenêtres, installation de seuils et de coupe-froid aux portes, pose d'un clapet sur les sècheuses, etc. De nouveaux équipements, favorisant l'économie d'eau chaude, sont également installés (pompes de douche à débit réduit, aérateurs aux robinets) et la température du chauffe-eau est ajustée. En plus d'améliorer l'efficacité énergétique des foyers, les services d'*Éconologis* permettent aux ménages de déceler les infiltrations d'air et autres pertes d'énergie, d'apprendre à poser des produits peu coûteux en prévision de l'hiver et, grâce aux conseils, d'adopter de nouveaux comportements en matière de consommation d'énergie.

Un deuxième volet consiste en l'installation de thermostats électroniques, fournis par l'Agence d'efficacité énergétique. Ainsi, les ménages participants, quel que soit leur mode de chauffage (électricité, mazout, gaz naturel ou propane), bénéficient de la pose de thermostats électroniques par un entrepreneur-électricien, ou un technicien de service qualifié en combustion. Les thermostats, en plus d'optimiser le chauffage du domicile, permettent une réduction du montant des factures d'énergie d'environ 10%.



PHOTO : VIVRE EN VILLE

« En 9 ans, nous avons offert le service à plus de 5000 ménages, ce qui nous a permis de développer une expertise en efficacité énergétique extrêmement intéressante. Nous connaissons les problématiques que vivent les ménages à faible revenus (logement froid l'hiver et chaud l'été, propriétaires négligents, problèmes d'insalubrité, de qualité de l'air intérieur, etc.) et nos intervenants interviennent en fonction des besoins. Beaucoup de sensibilisation et d'éducation sont faites lors des rencontres. Nous constatons que les gens sont très satisfaits du service. D'ailleurs, 80 % des inscriptions proviennent du bouche à oreille. »

Pour la saison 2008-2009, 15 000 ménages à faible revenu bénéficieront des services d'*Éconologis*, dans la province de Québec. *Vivre en Ville* rencontrera plus de 1200 ménages de la Ville de Québec et de ses environs.

plein de maisons vertes pour millionnaires », s'exclame l'architecte paysagiste Patricia Lefèvre, coordonnatrice du Groupe de réflexion et d'action sur le paysage et le patrimoine (GRAPP).

Lorsqu'elle parle du village de Sutton, son champ de bataille depuis maintenant quatre ans, M<sup>me</sup> Lefèvre s'indigne. C'est que la mise en œuvre de la stratégie de conservation du corridor appalachien (ACA), une initiative privée pour la protection d'un vaste territoire naturel, a littéralement transformé le paysage, social et physique, de la municipalité.

Le projet, bien que louable, a eu des effets pervers d'embourgeoisement. « Parce que, ça se vérifie autant en campagne qu'en ville, aussitôt que vous avez un parc ou un espace vert protégé, les terres en périphérie valent plus cher », fait remarquer la militante.

Les résidents locaux ont donc rapidement mis une croix sur les dispendieux terrains de l'ACA. L'ennui c'est que le reste du territoire est régi par la Loi sur la protection du territoire et des activités agrico-

les, qui interdit le développement immobilier et empêche de morceler les terrains de plusieurs âres. Or, selon Mme Lefèvre, cette loi, adoptée par Québec en 1978, ne colle plus aux réalités de la campagne d'aujourd'hui, d'autant plus qu'un faible pourcentage de ces terres est utilisé à des fins agricoles.

L'architecte paysagiste évoque l'histoire d'une acéricultrice de

Sutton, propriétaire d'une érablière de 100 hectares, à qui la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a refusé l'autorisation de diviser son terrain avec trois autres producteurs. Prise à la gorge, celle-ci a été contrainte de vendre à un riche villégiateur.

« Et, ce qui m'agace profondément quand on parle de déve-

loppement durable, c'est qu'on oblitère complètement l'aspect social. Chez nous, à la campagne, c'est rendu presque aussi cher qu'à Montréal pour se loger, mais avec des emplois qui restent mal payés. Ces travailleurs qui ne peuvent plus habiter à Sutton vont à Cowansville, la ville la plus proche. Sous la pression, le développement immobilier se fait de façon épouvantable. On construit, par exemple, sur le bord de zones humides. On oublie que le social a des impacts environnementaux », déplore l'architecte.

Ce qui lui fait d'ailleurs dire que la question du développement durable et du logement déborde des quatre murs du bâtiment. Elle concerne également les méthodes privilégiées dans l'aménagement du territoire québécois. Une approche qui, croit-elle, mérite d'être dépoussiérée. Un travail titanesque, qui implique une foule d'acteurs et autant d'intérêts, mais qui permettrait, sans doute, de souder le mariage du développement durable et du logement...pour le meilleur et pour le pire.

### Les Habitations Saint-Maxime

Le projet des Habitations Saint-Maxime est né du besoin, exprimé par les familles nombreuses (plus de 3 enfants), de la région de Sorel, d'avoir accès à des logements décents et abordables. La réponse de la Ville (sensible à cette requête notamment en raison de sa politique familiale et de ses visées de revitalisation du Vieux-Sorel) et des différents acteurs socio-économiques de la région a été quasi immédiate. Dès le départ, les intervenants se sont entendus sur la construction d'un bâtiment vert. Une initiative novatrice et cohérente avec le plan de développement durable de la collectivité Sorel-Tracy.

Beau, bon, vert, pas cher : il a ensuite fallu déterminer le système de chauffage le plus adéquat. Après analyse, le chauffage à l'électricité avec dalles radiantes l'a emporté sur la géothermie et le gaz naturel. Avec ce système, les Habitations Saint-Maxime sont assurées d'obtenir la certification Novoclimat, voire peut-être même LEED, sans dénaturer le projet dont le principal objectif, rappelons-le, consiste à offrir du logement abordable.

PHOTO : CDC DU BAS-RICHELIEU



PROJET DES HABITATIONS SAINT-MAXIME

# Modérer ses transports pour faire place à la mobilité durable

PAR MÉLANIE CHABOT  
COMITÉ DE RÉDACTION

Selon l'*Enquête origine-destination 2001* de Transports Canada, les déplacements de la population active occupée pour se rendre au travail se font à 73 % en automobile solo, 5 % en covoiturage et 13 % en transport en commun<sup>1</sup>. « Et peut-on vraiment s'en étonner ? » de s'exclamer Gérard Beudet, professeur titulaire à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal. « Le type d'urbanisation que nous avons développé depuis les années 1950 a été rendu possible grâce à l'automobile. Les aménagements et la distribution des activités et des services ont été conçus – et continuent de l'être – pour celle-ci, limitant l'accessibilité à la seule voiture individuelle et érodant les rapports de proximité. Ce faisant, les autres modes de transport se sont vu déclassés, nos habitudes modifiées, avec le résultat que nous connaissons aujourd'hui, voire notre dépendance quasi totale à l'égard de l'automobile », d'expliquer l'urbaniste.

## La mobilité durable c'est un système:

- « qui permet aux individus et aux sociétés de satisfaire leurs principaux besoins d'accès d'une manière sécuritaire et compatible avec la santé des humains et des écosystèmes avec équité entre les générations;
- dont le coût est raisonnable, qui fonctionne efficacement, qui offre un choix de moyens de transport et qui appuie une économie dynamique;
- qui limite les émissions et les déchets de manière à ce que ceux-ci ne dépassent pas la capacité que possède la planète de les absorber, minimise la consommation des ressources non renouvelables, limite la consommation des ressources renouvelables dans le respect des principes du développement durable; réutilise et recycle ses composantes et minimise l'usage des terres et du bruit. »

Source : UMQ (2008). *Politique de mobilité et transports durables*.

Pour celui-ci, c'est la flambée des prix du pétrole, et ses effets inévitables sur le niveau de vie des individus, qui viendra peut-être remettre en cause notre utilisation intensive de l'automobile en nous obligeant à prendre le virage qui s'impose. D'ailleurs, pendant que l'industrie cherche de nouvelles sources d'énergie, certains proposent plutôt de réinventer notre culture de la mobilité en remettant en cause la subordination de l'urbanisation à l'automobile et en repositionnant cette dernière dans la chaîne de l'intermodalité<sup>2</sup>. Car notre dépendance à l'égard de la voiture solo n'a pas que des effets sur notre portefeuille.

## Le transport et la mobilité, porteurs d'enjeux sociaux

### Discrimination et exclusion sociale : des enjeux méconnus

Dans sa récente *Politique de mobilité et de transport durables*, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) place « le droit à la mobilité au cœur et au fondement de la condition citoyenne<sup>3</sup>. » Et pour cause. Car tant en milieu urbain, que périurbain ou rural, l'accès aux modes de déplacement influe sur la satisfaction du droit au logement, à un voisinage de qualité,

## Et pourquoi pas l'autopartage ?

PAR MARCO VIVIANI  
COMMUNAUTO

Faut-il forcément posséder son propre véhicule pour accéder au mode de transport qu'est la voiture individuelle? Il existe une formule qui permet de contourner cette condition : l'autopartage, aussi appelé « automobile en libre-service », est un service de mobilité qui offre la flexibilité d'une voiture individuelle tout en éliminant la nécessité d'en posséder une. Ce service contribue, ce faisant, à réduire à la fois le nombre d'automobiles en circulation et l'usage qui en est fait tout en démocratisant l'accès à l'automobile.

PHOTO: RAYMOND MASSON



Les membres réservent, au besoin, un véhicule à la demi-heure, à l'heure ou à la journée et passent le prendre dans une station en « libre-service » près de chez eux ou à proximité d'un arrêt de transport public. Leur usage leur sera facturé en fonction du temps d'utilisation et du nombre de kilomètres parcourus.

Communauto, première organisation de ce genre en Amérique du Nord, a été lancée au Québec en 1994 et connaît depuis une croissance importante. Celle-ci est nécessaire pour que ce mode de transport plus durable puisse devenir une alternative sérieuse à la voiture à propriétaire unique.

Grâce à ses multiples avantages, près de 16 000 personnes au Québec se sont déjà laissées séduire par cette formule, les trois quarts de ces usagers habitant Montréal.

Outre ces bénéfiques environnementaux, l'autopartage est une solution avantageuse pour les consommateurs d'un point de vue économique et pratique : il permet de ne pas investir dans l'achat d'une voiture et d'éviter plusieurs frais et soucis comme le déneigement, le stationnement, l'entretien et les assurances. Les véhicules sont pour la plupart des modèles récents, peu énergivores et en bon état. En cas d'accident ou de panne majeure, le véhicule est pris en charge par la compagnie d'autopartage. Finies les heures perdues chez le garagiste!

au travail, à l'éducation, au loisir, à la culture, aux soins de santé, aux ressources alimentaires, à une offre commerciale variée, etc. « Nous avons des patrons d'urbanisation qui supposent l'automobile, mais un nombre important de gens qui ne peuvent pas en avoir – qu'on pense aux personnes âgées, aux personnes ayant des incapacités, aux personnes à faible revenu, aux jeunes, etc. La domination de l'automobile rend ces groupes vulnérables parce que ce sont eux qui sont les plus susceptibles de voir l'exercice de ces autres droits limités en raison de leur dépendance au transport collectif », d'expliquer Gérard Beaudet. Cela, c'est sans compter que le transport grève souvent une bonne partie du budget des familles, les études démontrant que moins leur revenu est élevé, plus la part du budget alloué au transport est importante<sup>4</sup>. « Certains seront obligés de posséder une voiture, et ce seront les autres postes budgétaires qui écoperont : la nourriture, les vêtements, les loisirs », de poursuivre Gérard Beaudet.

### Seuls, ma voiture et moi

La défavorisation sur le plan du transport peut donc être un facteur important d'exclusion, voire de discrimination. Conséquemment, il peut aussi être un facteur d'isolement avec ses impacts évidents sur la santé physique et mentale des individus. D'ailleurs, en Irlande, on a observé que les gens habitants des quartiers à usages multiples et favorables à la marche possédaient un plus haut degré de capital social que les résidents de banlieues axées sur l'automobile<sup>5</sup>.

En effet, les déplacements automobiles individuels, causés par l'étalement urbain, provoqueraient un isolement supplémentaire en raison d'espaces publics réduits et d'une absence de trottoirs. Inversement, en zone urbaine très dense, l'organisation des rues et les débits de circulation créeraient aussi des impacts importants sur le tissu social d'un quartier en ne favorisant pas une réelle prise de possession de la rue par ses habitants. De fait, les trottoirs permettent les interactions sociales, en multipliant les rencontres informelles entre voisins, ce qui contribue à développer et à maintenir un sentiment de confiance, d'engagement et d'appartenance envers sa communauté. Pour Annie Rochette, chargée de projet au Centre d'écologie urbaine de Montréal, il est urgent de redonner à la rue sa dimension sociale et politique. « La rue est un espace public partagé entre tous les citoyens. On en est venu à oublier qu'elle n'est pas uniquement dédiée à la circulation automobile, mais qu'elle est aussi un espace de vie, de commerce, de travail et d'expression ».

### Quand traverser une rue devient un sport extrême

« On observe que les seuils de tolérance à la marche diminuent. Pourquoi? La pression de l'automobile a tellement augmenté dans les quartiers que, souvent, cette pression est trop grande pour la largeur des trottoirs existants », d'expliquer Lucie Lapierre kinésiologue-conseil à l'Institut national de santé publique du Québec. « Les volumes de circulation et certains aménagements engendrent donc un sentiment justifié d'insécurité », poursuit-elle. Car les piétons sont des usagers de la route extrêmement vulnérables. À Montréal, en 2002-2004, ils ont compté pour 14 % des blessés de la route, 29 % des hospitalisations et pour 47 % des décès d'usagers de la route. Et comme pour la plupart des problèmes de santé, la répartition des blessés de la route suit celle de la pauvreté<sup>6</sup>. « Cela s'explique par le fait que ce sont principalement les quartiers défavorisés qui ont été les plus bousculés et vulnérabilisés par les grands chantiers autoroutiers des années 1960 et 1970. L'héritage présent dans ces quartiers-là est un lourd handicap pour ses habitants », d'expliquer Gérard Beaudet.

### Avoir le mal du transport

La pression automobile et l'absence d'aménagement de qualité pour les piétons et les cyclistes ne favorisent donc pas ces transports dits « actifs ».

## Un service de transport collectif pro-famille !

PAR FRANCE MOREAU  
CENTRE 1,2,3 GO !

Prendre l'autobus avec son petit relève parfois du sport extrême. Le moindre déplacement commande une logistique digne des grandes manœuvres : le bambin, le sac des effets du petit, la mallette de travail, la poussette, sans compter les sacs des achats de la journée accrochés aux poignées de l'engin... Et voilà que c'est l'heure de pointe. Le chauffeur exige que la poussette soit fermée parce que le bus est bondé. Bref, la situation a de quoi ébranler les écologiques intentions du plus vert des parents qui finit par penser que sa vie serait plus rose, s'il prenait la voiture.

Sensibles à cette réalité vécue par les jeunes familles, un groupe de mamans de la région métropolitaine, assisté par le Centre 1,2,3 GO !, a publié *Poussette et astuces en autobus !* un petit guide gratuit lancé dans le cadre de la *Semaine québécoise des familles 2008*. Rapidement, le carnet devient un quasi « best-seller » et les 10 000 copies sont vite épuisées.

### Petit résumé d'un grand succès

Des parents engagés au sein d'Initiatives 1,2,3 GO ! et usagers des autobus et du métro, exprimaient le souhait que des améliorations soient apportées aux transports collectifs. « Les familles veulent pouvoir se rendre aisément vers les commodités de base du quartier (épicerie, pharmacies, cliniques médicales, organismes communautaires...) et profiter davantage des services offerts à leurs enfants (bibliothèques, installations sportives, établissements de loisir,...) » racontaient-ils. Ces Initiatives ont donc priorisé le dossier *transport collectif* et depuis janvier 2007, le Centre 1,2,3 GO ! les soutient dans leurs démarches.

Après avoir documenté la nature des difficultés rencontrées par les familles, le Centre a soutenu la participation active de mères engagées au sein de 1,2,3 GO ! Ces mamans-citoyennes ont mené des représentations auprès de diverses instances à qui elles ont proposé des approches de solution en faveur d'un service de transport pro-famille.

En parallèle à ces démarches, un groupe de cinq mamans-citoyennes ont eu l'idée de produire un carnet d'information destiné aux parents usagers des autobus. Au sommaire : choix de poussettes sécuritaires et simples à manier, réglementation appliquée, comportements sympathiques qui suscitent l'assistance des chauffeurs et des passagers, et, bien entendu, trucs de parents qui font le choix vert d'utiliser les transports en commun ! Astucieuses, ces mamans ont également mis dans le coup le *RTL*, la *STL* et la *STM* qui ont profité du carnet pour informer les usagers sur les mesures-familles adoptées par leur organisation. Place aux tout-petits (et aux poussettes dans lesquelles ils sont assis !)

Pour télécharger *Poussette et astuces en autobus* : [www.centre123go.ca](http://www.centre123go.ca)

## Quand on partait de bon matin, quand on partait sur les chemins, à BIXIclette ...

PAR MÉLANIE CHABOT  
COMITÉ DE RÉDACTION

Mesure issue du plan de transport *Réinventer Montréal*, la Ville de Montréal implantera son propre service de vélo en libre-service (BIXI) dès le printemps 2009. Système unique en Amérique du Nord, 2 400 vélos seront mis en service dans 300 stations réparties dans plusieurs arrondissements de la ville. Les bornes, où seront stationnés les vélos, seront entièrement autonomes : elles s'alimenteront à l'énergie solaire et utiliseront les technologies de communication sans fil. Montréalais et visiteurs pourront ainsi se déplacer à vélo entre le restaurant et le cinéma, par exemple, et choisir de revenir à vélo, à pied ou en métro. En étant complémentaire au transport en commun, ce mode de transport actif se veut donc une alternative pratique, écologique et peu coûteuse à la voiture.

De plus, grâce à un partenariat entre la Ville de Montréal, Stationnement Montréal et un collectif de CDEC coordonné par la Corporation de

développement économique et communautaire (CDEC) Rosemont-Petite-Patrie, les BIXI ne permettront pas seulement aux utilisateurs de retrouver leurs jambes de vingt ans pendant la saison estivale; elles permettront aussi à des jeunes d'obtenir une certification de préposé à la réparation de vélos pendant la saison morte. En effet, grâce à une collaboration des CDEC avec la polyvalente Père-Marquette, des étudiants pourront faire un parcours, en alternance travail-études, qui leur permettra de terminer leur secondaire tout en travaillant dans une entreprise d'économie sociale spécialement mise sur pied pour entretenir la flotte de BIXI. Les étudiants seront ainsi chargés de l'entretien régulier des vélos et de leur remise à niveau pendant la saison hivernale. Ainsi, en plus de leurs cours réguliers, ils seront appelés à suivre des cours de mécanique-vélo générale – pour ainsi développer des compétences transférables – puis des cours de mécanique spécialisée pour le BIXI. À cela, viendront s'ajouter des formations en service à la clientèle et sécurité routière. Car, le printemps venu, les étudiants quitteront les ateliers et enfourcheront leur BIXI pour aller faire de l'entretien, sur place, aux bornes elles-mêmes. Ils veilleront également à la gestion quotidienne du flux des vélos, en veillant à les redistribuer dans les différentes stations. Il s'agira de s'assurer qu'il y ait un parc de vélos suffisant aux différentes stations. En somme, le BIXI : pratique, écologique, peu coûteux, formateur et créateur d'emploi ! Développement durable quand tu nous tiens !

PHOTO : CÉUM



TRAVERSÉE DE MONTRÉAL AU COIN DE PIERRE-DE-COUBERTIN ET PIE IX, ENDRIT TRÈS ACHALANDÉE PUISQU'À PROXIMITÉ DE LIEUX GÉNÉRATEURS DE DÉPLACEMENTS PIÉTONS : MÉTRO, PARC OLYMPIQUE, JARDIN BOTANIQUE, ETC. OR, LE PIÉTON A SIX VOIES À TRAVERSER SANS AMÉNAGEMENTS FACILITANTS : SANS PROTECTION (PAS DE FEU, PAS DE D'ARRÊTS, TERRE-PLEIN ÉTROIT QUI NE PROTÈGE PAS SI ON A UNE POUSSETTE, ETC.).

Inversement, leur faible taux de succès ne favorise pas, à leur tour, les aménagements en leur faveur. Résultat, l'exercice physique au quotidien semble avoir été pratiquement éclipsé et cela, au détriment de notre santé. Mais l'augmentation de l'obésité et des maladies cardiovasculaires ne sont pas les seuls enjeux de santé qui peuvent être causés par l'utilisation omniprésente des modes de transport motorisés. Car si les impacts environnementaux de l'automobile sont maintenant bien connus, on tente de plus en plus de faire connaître leurs impacts, pourtant très bien documentés, sur la santé des individus. C'est le cas notamment d'un rapport de Santé Canada<sup>7</sup>, rendu discrètement public cet été par le gouvernement fédéral, qui démontre l'importance des effets secondaires de la pollution et du réchauffement climatique sur la santé de la population : exacerbation des problèmes d'asthme et d'allergies, augmentation des

maladies cardiovasculaires et respiratoires de même que de certains types de cancers, pour ne nommer que ceux-ci. Au total, ce serait 8% des morts non-violentes qui seraient liées à la pollution atmosphérique, ce qui représente le décès prématuré de 16 000 canadiens chaque année<sup>8</sup>.

### Faire du transport durable une véritable priorité

On le voit, les conséquences sociales de notre dépendance à l'automobile sont énormes, sans compter celles sur le plan environnemental et économique, que nous avons ici passées sous silence, et qui n'en sont pas moins importantes. Il est donc clair que notre culture de la mobilité est incompatible avec le développement durable et qu'il faut amorcer le virage qui s'impose. Mais comment ? « Évidemment, on ne peut pas faire disparaître du jour au lendemain tout ce qu'on a mis en place depuis les années 1950. On ne peut pas se passer d'automobile, certes. Mais on peut l'utiliser plus intelligemment : en l'utilisant mieux là où on n'a pas le choix, en l'abandonnant là où c'est possible », de souligner Gérard Beaudet. Et pour cela, il faut mettre à la disposition des individus un cocktail de transports actifs, individuels et collectifs qui soient abordables, efficaces et, surtout, concurrentiels à la voiture solo.

### Favoriser le transport collectif

Si l'utilisation de la voiture solo est aussi importante au Québec c'est que, dans bien des cas, il est impossible d'avoir recours à un autre moyen de transport. Il faut donc, à tout prix, maximiser l'offre de transport collectif par des investissements et ce, tant en milieu urbain qu'en milieu rural. D'ailleurs, ces investissements sauront rapidement être rentabilisés puisqu'il est démontré que la décongestion du réseau routier serait plus efficace et plus durable si, en milieu densément peuplé, elle reposait d'abord et avant tout sur le développement des infrastructures de transport en commun plutôt que sur le développement du réseau routier et autoroutier<sup>9</sup>. Cela, c'est sans compter que le transport collectif est, sans contredit, générateur de dynamisme économique. Mais favoriser le transport collectif, c'est aussi agir sur les mentalités.

### Je m'active à Rosemont–La Petite-Patrie

PAR GENEVIÈVE DORVAL-DOUVILLE  
CDEC ROSEMONT – PETITE-PATRIE

Conjuguer les transports actifs, comme la marche et le vélo, et l'achat dans les commerces de proximité, telle est l'idée de la campagne *Je m'active à Rosemont–La Petite-Patrie*. Initiée par Équiterre à titre de projet-pilote en 2006, cette campagne a été mise en œuvre par plusieurs partenaires locaux, coordonnés par la CDEC Rosemont–Petite-Patrie, l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et la Société de développement environnemental de Rosemont.

En moins de trois ans, plus de 110 commerces, entreprises, institutions et organismes ont adhéré à l'une ou l'autre des activités proposées et plus de 5 000 personnes ont été rencontrées et sensibilisées à l'importance des transports actifs et de l'achat de proximité. Au total, 300 engagements ont été pris par le milieu socioéconomique et 2 200 par les citoyens pour encourager ou pratiquer le transport actif et pour prioriser les commerces et services de quartier. Pas étonnant que le projet ait soulevé autant d'enthousiasme. Car en combinant achat local et transports actifs, les résidents et travailleurs de Rosemont-Petite-Patrie ont l'opportunité de contribuer à faire de leur quartier un endroit plus sécuritaire, paisible et animé, bref, un environnement où il fait bon vivre.

Devant cette mobilisation sans précédent, ce projet choisi pour être un des Quartiers 21 du *Plan stratégique de développement durable de la Ville de Montréal* fait maintenant office d'exemple, plusieurs autres arrondissements ayant décidé de l'implanter avec le soutien d'Équiterre.

Et pour cela, il faut mettre en place des incitatifs clairs et cohérents en faveur du transport collectif. Par exemple, l'augmentation de la capacité routière donnant accès à l'Île de Montréal par l'aménagement de l'autoroute 25 entraînera nécessairement une diminution du nombre d'usagers du train de banlieue annoncé, presque au même moment, pour l'est de la région. Or, comme le notait la Direction de santé publique de Montréal, « à encourager l'usage du transport collectif, mais tout autant, sinon plus, celui de l'automobile individuelle, on engage des dépenses considérables sans obtenir les effets escomptés<sup>10</sup> ». Il est donc impératif d'améliorer la position concurrentielle du transport en commun. Et pour être compétitifs, les modes de transport collectif doivent être rapides, confortables, sécuritaires, fiables et réguliers, en plus d'être abordables et accessibles, sans discrimination physique ou spatiale, pour tous les individus notamment les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées et les familles.

Inciter l'utilisation du transport collectif implique des mesures qui découragent le recours à l'automobile comme les aménagements étroits, la réduction des espaces de stationnement ou les péages. Toutefois, pour que ces mesures soient efficaces, il faut, selon l'organisme Vivre en ville, « livrer la marchandise ». Car une augmentation de l'offre crée une hausse de la demande qui doit être suivie par une nouvelle augmentation de l'offre si on souhaite maintenir l'avantage comparatif du transport collectif<sup>11</sup>.

Enfin, notre façon d'occuper le territoire et de développer nos villes



PHOTO : CÉUM

EXEMPLE DE SAILLIE DE TROTTOIR. ELLE RÉDUIT LA LARGEUR DE TRAVERSÉE POUR LES PIÉTONS; ELLE EMPÊCHE LES VOITURES DE SE STATIONNER JUSQU'AU COIN (CE QUI RÉDUIT LA VISIBILITÉ POUR TOUS); ELLE RÉDUIT LA VITESSE DES VIRAGES; ELLE FOURNIT UNE SURFACE POTENTIELLE POUR DU VERDISSEMENT.

influe sur la répartition modale de nos déplacements. C'est pourquoi, le transport collectif et le développement urbain se doivent d'être pensés et planifiés de concert. Le transport collectif s'implante évidemment plus facilement dans des zones denses et mixtes : la densité permet un meilleur rapport entre le nombre d'usagers desservis, le temps de trajet et le prix du service; la mixité des fonctions (habitations, services de proximité et commerces dans un même quartier), quant à elle, tend à réduire le nombre et la distance des déplacements automobiles. « Ce qu'il faut, c'est densifier les anciens quartiers en y insérant de nouveaux projets résidentiels puisque tout y est déjà en place : infrastructures, équipements, services. D'ailleurs, de tels projets de densification sont en cours dans les nouveaux secteurs comme dans plusieurs villes, que ce soit à Sherbrooke, Trois-Rivières, Saguenay.

#### Le transport actif : plus qu'un loisir

Pour Lucie Lapière, favoriser le transport en commun présente un potentiel insoupçonné. « Parce que quand les gens arrivent à destination, ils sont à pied. Le transport collectif contribue donc au transport actif. Mais pour que ce soit efficace, il faut définitivement augmenter l'accessibilité et la connectivité entre les lieux », de souligner la kinésiologue. Cela exige une trame de rues qui comporte peu de barrières urbaines (cul-de-sac, autoroutes en milieu urbain, etc.) et qui permet aux personnes à pied ou à vélo d'emprunter le plus court chemin – ce que ne permet pas toujours la grille de rues en labyrinthe des banlieues modernes.

Les études le démontrent : on ne bouge pas assez. La vie s'est accélérée et les individus ont de moins en moins de temps libres. Le transport actif est donc une excellente manière de favoriser une augmentation de la dépense énergétique en dehors des loisirs. Mais pour que la marche et le vélo deviennent des moyens de transport efficace, il faut que ce soit sécuritaire. Et, ici encore, il faut qu'il y ait des destinations : commerces et services de proximité, espaces publics, parcs, bibliothèques, etc. Mais les aménagements urbains qui favorisent les modes de transport actif sont souvent des quartiers moins sécuritaires. « On le sait, les tracés en cul-de-sac, en tennnis, en boucle, ce sont des espaces clos qui permettent aux enfants d'occuper la rue. Mais ce sont aussi des *designs* urbains qui ne favorisent pas le transport actif. Ce qui est bon pour les adultes, l'est souvent aussi pour les voitures et ne l'est pas nécessairement pour les

## Des quartiers verts favorables aux transports actifs ? Et si on vous démontrait que ça se peut vraiment?

PAR MÉLANIE CHABOT  
COMITÉ DE RÉDACTION

Faire la démonstration qu'on peut aménager des quartiers afin qu'ils soient agréables à vivre, sécuritaires et favorables aux transports actifs, pour ensuite diffuser l'expérience afin qu'elle puisse être adaptée ailleurs au Québec. Voilà l'objectif que s'est donné le *Centre d'écologie urbaine de Montréal* (CÉUM) en lançant, cet automne, son projet de planification de quartiers verts.

Déjà, en juin dernier, les arrondissements montréalais se sont vus proposer cette idée de quartiers verts à travers le *Plan de transport de la ville de Montréal*. En effet, ils y sont encouragés à planifier, puis à transformer leurs aménagements urbains, notamment en introduisant des mesures d'apaisement et de réduction de la circulation automobile dans les rues locales. L'objectif visé? Redonner aux citoyens la qualité de vie qui leur revient dans leur quartier.

L'occasion était belle pour le CÉUM. « Nous avons saisi la balle au bond », d'expliquer Annie Rochette, chargée de projet pour l'organisme. « Nous souhaitons arriver à faire adopter une vision englobante des quartiers verts, qui inclut des aménagements sur les rues désignées collectrices et artérielles, et pas seulement sur les rues locales. Nous voulons à tout prix éviter que les quartiers verts soient restreints à des îlots isolés de rues résidentielles, séparés les uns des autres par des artères importantes et sur lesquelles il ne faudrait surtout pas intervenir pour ne pas nuire à la circulation automobile. Ces artères ne sont pas moins habitées et les piétons et les cyclistes y circulent tout autant que sur les autres rues puisque c'est là qu'on retrouve la majorité des commerces et autres services de proximité. Or, la vision de la Ville à ce sujet n'est pas claire dans le Plan de transport », d'expliquer Annie Rochette.

enfants », de renchérir Lucie Lapierre. Il faut donc développer le potentiel piétonnier et cyclable des villes en concevant des milieux de vie pratiques et sécuritaires pour tout le monde. Cela est possible en révisant nos schémas d'aménagement urbains, notamment en organisant des traversées sécuritaires aux intersections, ainsi que sur les ponts et viaducs, en soignant l'éclairage et la signalisation, en assurant l'entretien de ces infrastructures en toutes saisons, etc. Et c'est aussi possible en adoptant des mesures d'apaisement de la circulation, comme le rétrécissement des voies, l'installation de dos d'ânes, la modification de la texture de la chaussée, en réduisant la limite de vitesse, etc.

On le voit, de nombreux défis seront à relever pour véritablement réinventer notre culture de la mobilité. Mais avec un peu de volonté, de volonté citoyenne et de volonté politique, on peut sans doute déjà engager le virage.

Projet planifié sur deux ans, il s'agira d'abord pour le CÉUM de recenser les meilleures pratiques d'aménagement applicables au contexte montréalais, puis de développer des outils méthodologiques qui permettront d'évaluer les quartiers où il y aura intervention. Dans cinq secteurs de la ville, cinq projets pilote seront encadrés par l'organisme. Et comme le CÉUM est de ces organisations qui défendent qu'une ville écologique exige des pratiques et des processus démocratiques, la réalisation de chaque projet pilote ne pourra évidemment se concevoir sans un processus participatif. Grâce à des comités locaux spécialement mis sur pied pour l'occasion, citoyens et représentants de diverses organisations seront appelés à identifier les problématiques propres à leur quartier puis, à imaginer des solutions, à définir, par et pour eux-mêmes, le type de développement qu'ils souhaitent pour leur quartier. « En bout de piste, pour chaque projet pilote, nous souhaitons arriver avec une planification concrète de quartier vert et un engagement ferme de la part de l'arrondissement à en initier la réalisation. La question du financement des mesures est évidemment un défi majeur mais, si les élus veulent vraiment atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés via le *Plan de transport*, ils doivent être prêts à y consentir des investissements importants. Le CÉUM appuiera aussi les arrondissements dans la recherche d'autres sources de financement », de poursuivre la chargée de projet.

Tout un volet d'éducation et de sensibilisation a aussi été prévu. « Il faut faire connaître la problématique des aménagements urbains et leurs conséquences sur la qualité de vie, la santé et la sécurité des citoyens. Il faut sensibiliser non seulement les citoyens, mais aussi les décideurs et les professionnels qui influencent la manière dont les aménagements sont conçus. » Dans cette tâche, ils seront aidés de la *Coalition québécoise sur la problématique du poids*, partenaire des projets pilote. Car le CÉUM est aussi de ces organisations qui aiment bien s'entourer. Ils pourront aussi compter, pour l'ensemble de la démarche, sur un solide comité scientifique et technique, composé de professionnels et d'universitaires d'horizons divers mais tous intéressés aux environnements bâtis favorables à la sécurité, à la santé et aux transports actifs.

Et si, avec un projet aussi solide, impliquant autant d'acteurs, la démonstration souhaitée était presque déjà faite ?

<sup>1</sup> UMQ (2008). *Politique de mobilité et transports durables*. p. 19

<sup>2</sup> « L'intermodalité est un concept de déplacement basé sur le changement de mode de transport une ou plusieurs fois pendant un même trajet (par exemple : voiture-métro-marche pour se rendre au travail). Il y a de nombreux avantages. L'utilisation des différents modes étant adaptée au contexte et permettant d'éviter le recours systématique à l'automobile pour tous les déplacements ». Source : « municipalités et mobilité durables », *Urba. Le magazine de l'Union des municipalités du Québec*, août-sept. 2008, vol. 29, no.3, p. 30.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 2

<sup>4</sup> DSP de Montréal (2006). *Le transport urbain, une question de santé. Rapport annuel 2006 sur la santé de la population montréalaise*, Montréal, DSP, p. 91.

<sup>5</sup> Marie Demers (2008). *Pour une ville qui marche. Aménagement urbain et santé*, Montréal, Éditions Écosociété, p. 119.

<sup>6</sup> DSP de Montréal (2006). *op. cit.*, p.91

<sup>7</sup> Santé Canada (2008). *La santé humaine dans un climat changeant : une évaluation canadienne des vulnérabilités et des capacités d'adaptation*.

<sup>8</sup> *Vivre en ville* (2004). *Trousse d'actions Vers des collectivités viables*, Québec, *Vivre en ville*, p. 344.

<sup>9</sup> DSP de Montréal (2006). *Op.cit.*, p. 105.

<sup>10</sup> DSP de Montréal (2006). *Op.cit.*, p. 105.

<sup>11</sup> *Vivre en ville* (2004). *Trousse d'actions Vers des collectivités viables*, Québec, *Vivre en ville*, p. 344.

# Qu'en est-il du transport collectif en milieu rural ?

PAR MAUD EMMANUELLE LABESSE

COMITÉ DE RÉDACTION

Depuis les années 70, les trois grands réseaux de transport québécois - le ferroviaire, l'aérien et le transport intraprovincial par autobus - ont progressivement abandonné des services, perdant ainsi beaucoup d'envergure. Les transporteurs qui sont parvenus à se maintenir ont dû sabrer dans le nombre de municipalités desservies ou hausser leurs tarifs. Aujourd'hui, 7 ruraux sur 10 ne travaillent pas là où ils vivent. Faut-il ensuite s'étonner que le transport collectif ait cédé sa place à l'automobile ?

Dans le milieu des années 90, des groupes commencent une mobilisation pour un meilleur réseau de transport intrarégional notamment à travers les forums locaux et régionaux sur le développement social. Dans le cadre de ceux-ci, plusieurs ont identifié le transport collectif comme un déterminant important non seulement de la santé et du bien-être des populations, mais également de la revitalisation de la région. Le ministère des Transports du Québec (MTQ) répond à l'appel en encourageant entre 1998 et 2003, la réalisation d'expériences pilotes de mise en commun des services de transport collectif. Comme l'indique Claude Martin, directeur

du transport terrestre des personnes chez Transports Québec : « Le transport collectif peut faire appel à plusieurs modes de transport. Il comprend le transport par autobus ou minibus, le taxi, le covoiturage, le transport scolaire, bénévole et adapté. » De fait, il existait déjà au Québec plusieurs initiatives locales de transport collectif, mais leur intégration à l'intérieur d'un même territoire restait à faire et reste toujours à faire dans plusieurs régions.

C'est pour cette raison qu'en 2003, le MTQ aide les localités à poursuivre leur démarche en offrant le Programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural qui rend disponibles 10 millions de dollars pour réaliser des études et subventionner l'exploitation. Le programme identifie clairement les municipalités régionales de comté (MRC) comme le territoire de base pour l'organisation des services de transport ruraux et donc comme la responsable du projet. Toutefois, le programme précise que la MRC est aussi libre de confier le mandat à un organisme mandataire.

(suite p. 44)

## Le transport collectif : une bouffée d'air frais pour les communautés rurales

« N'ayant presque aucun moyen pour se déplacer vers le village voisin ou vers la ville de services, des ruraux âgés, jeunes ou appauvris sont contraints à l'ermitage au village ou au déménagement », explique Jacques Proulx, président-fondateur de l'organisme Solidarité rurale du Québec. De fait, la faible mobilité des individus en région rurale a une incidence directe sur leurs choix de vie autant personnels que professionnels. Sans transport collectif, les aînés dont le maintien à domicile dépend de l'accès aux services de proximité sont contraints à déménager dans un pôle régional. Il en va de même pour les jeunes qui sont forcés à s'exiler pour se former ou pour gagner leur vie.

De manière irréfutable, l'offre de services de transport collectif en milieu rural octroie aux populations un meilleur contrôle sur leur vie, brise leur isolement, diminue leur niveau de stress et augmente leur qualité de vie. Ainsi, le transport collectif représente une stratégie concrète pour lutter contre les inégalités sociales et augmenter l'intégration et la participation sociales. Puisque l'implication des communautés est fondamentale pour définir et mettre en œuvre le développement durable à l'échelle locale, le transport collectif constitue à la fois un moyen et une fin vis-à-vis de celui-ci.

Selon une évaluation portant sur les effets du transport collectif en milieu rural des municipalités régionales de comté (MRC) de Papineau et de la Vallée-de-la-Gatineau, les personnes âgées, les femmes, les

adolescents et les familles à faible revenu sont les premiers à être pénalisés par l'absence de transport public dans les milieux ruraux. 88 % des utilisateurs disent d'ailleurs gagner 20 000 \$ et moins annuellement. Ces groupes ne disposent donc pas d'un éventail de choix en termes de modes de transport. Par conséquent, les modes collectifs sont pour eux une nécessité pour accéder aux ressources de tout ordre. En plus de limiter l'exclusion des personnes en situation de pauvreté, l'étude signale également que le transport collectif a des effets positifs marqués sur l'isolement social et le sentiment de sécurité.

Puisqu'il permet la mobilité des personnes, des biens et de l'information, le transport peut véritablement oxygéner une région rurale en y amenant de nouvelles idées, de nouvelles compétences et de nouvelles personnes. Son accessibilité y encourage une occupation du territoire et une vie sociale dynamiques qui permettent, à leur tour, de soutenir le développement économique. En desservant les territoires en profondeur et en favorisant une mobilité efficace, le transport collectif permet aux populations rurales d'accéder à une plus riche diversité d'emplois et de salaires, d'augmenter ainsi leur revenu disponible et d'investir plus aisément dans l'économie locale. Une région qui présente de telles qualités s'administre plus facilement d'une part et, d'autre part, attire davantage les investissements privés et les nouvelles entreprises. Ces caractéristiques apparaissent particulièrement désirables à un moment où l'économie des régions rurales est en perte de vitesse. En somme, le transport en milieu rural représente un enjeu déterminant pour le maintien et la revitalisation des villages ruraux.

## Innovatrice en matière de transport collectif rural au Québec, la région de la Capitale-nationale arrive aujourd'hui au terme d'une expérimentation de 2 ans.

# Petit bilan d'un franc progrès.

PAR MAUD EMMANUELLE LABESSE  
COMITÉ DE RÉDACTION

**E**n 2006, la CRÉ de la Capitale-nationale (CRÉCN) et le Ministère des Transports du Québec concluent une entente qui vise à déterminer et à appliquer des moyens d'assurer la pérennité et l'efficacité du transport collectif en milieu rural. Cette entente conjointe a été réalisée à la demande de la région qui s'était mobilisée, consciente de la nécessité de développer et d'intégrer les différents modes de transport collectif sur son territoire, de même que de la nécessité de rehausser le financement des services.

Avec le financement obtenu, la CRÉCN met des outils et des fonds à la disposition des municipalités régionales de comté (MRC) de manière à ce que ces dernières prennent la responsabilité de l'optimisation des services sur leur territoire. Pour inciter les MRC à s'engager, la CRÉCN offre une contribution variant proportionnellement avec l'implication de la MRC. Les MRC sont ainsi invitées à produire un plan de développement adapté aux caractéristiques populationnelles et à la géographie de leur territoire.

« En milieu rural, il n'y a pas de réponse unique. Étant donné les variations entre les réalités et les motifs de déplacement d'une communauté à une autre, la réponse doit être diversifiée, rappelle Georges Letarte, coordonnateur de l'entente régionale jusqu'à récemment. C'est pourquoi l'initiative des gens de la communauté, des

organismes communautaires, des organismes sans but lucratif (OSBL) et des organismes privés de transport a été cruciale dans la mise en œuvre de l'entente. » La mobilisation du milieu, couplée avec la responsabilisation des élus, sont des conditions essentielles au développement des services.

L'allocation d'un budget voué au transport collectif par la CRÉCN va donc de pair avec la reconnaissance du rôle des élus. En établissant dès le départ une formule claire, fondée sur le respect des juridictions et des réalités locales, la CRÉCN a mis en place des conditions de succès. Dans les 5 des 6 MRC rurales de la région de la Capitale-Nationale, des projets de consolidation et d'intégration du transport collectif sont en cours, présentant divers modèles d'organisation qui tentent de répondre aux besoins des différentes clientèles desservies.

Pour aider les MRC à soutenir ces projets devant la population et les élus des municipalités locales, la CRÉCN a commandé une étude d'impacts socioéconomiques du transport collectif en milieu rural dans la région de la Capitale-Nationale. Jamais au Québec et au Canada, une étude identifiant une valeur économique au transport des personnes en milieu rural n'avait été effectuée.

### L'argumentaire économique : complice de l'argumentaire social

Les impacts du transport collectif varient beaucoup d'une MRC à

l'autre selon les caractéristiques du service offert, la réalité géoéconomique du territoire et le profil des usagers. Toutefois, l'étude établit sans équivoque que le transport collectif offert en milieu rural est non seulement utile pour le développement des territoires et des communautés qui y résident mais il est, de surcroît, rentable pour ces collectivités. En moyenne, les bénéfices de l'utilisation du transport collectif, y incluant le transport adapté, sont évalués à plus du double des coûts provenant de l'exploitation.

Grâce au transport collectif rural, 38,4 % des usagers du transport collectif disent avoir amélioré leur revenu disponible : certains parce qu'ils n'utilisent pas leur automobile et d'autres, parce qu'ils ont accès à un secteur d'emploi élargi. De fait, 12,6 % des utilisateurs rapportent avoir effectué un retour sur le marché du travail avec le développement du transport collectif. Un peu plus du tiers des utilisateurs se servent d'ailleurs du transport collectif pour se rendre à leur travail. Aussi, 8 % ont pu faire un retour aux études, ce qui les conduira ultérieurement vers de meilleurs emplois. Outre cela, des entreprises privées locales sont arrivées à se maintenir et même à accroître leur offre de services à cause de l'influx voyageur entraîné par le transport collectif. L'étude révèle aussi que des gains publics importants en coûts évités ont été réalisés tels que le maintien à domicile de personnes privées

de service de santé du fait de leur éloignement des grands centres.

Des gains inestimables ont aussi été observés dans la sphère sociale. Près de 88 % des utilisateurs affirment que leur qualité de vie s'est améliorée avec le développement du transport collectif. Plus du tiers d'entre eux y attribuent un meilleur accès aux soins de santé. De manière générale, les populations rurales de la région de la Capitale-Nationale ont amélioré leur contact non seulement avec les soins de santé mais aussi avec les autres services, les commerces et les activités sociales et culturelles.

### Quel avenir pour le transport collectif rural au Québec ?

Durant les deux dernières années, les services de transport collectif rural se sont bonifiés à l'intérieur des MRC de la Capitale-Nationale, qui doivent maintenant s'attaquer à l'interconnexion de ces réseaux. Un réseau bien arrimé pourrait permettre aux usagers de se rendre jusqu'à la ville de Québec avec un seul billet.

Les aspirations pour le transport collectif rural ne se limitent cependant pas à un réseau fonctionnel et étendu. « Le défi du transport collectif en est un de qualité, tranche Georges Letarte. Si on souhaite véritablement s'insérer dans une logique de développement durable et restreindre les effets négatifs du transport sur l'environnement et

(suite p. 44)

(suite de la p. 42)

Des 81 MRC éligibles, 61 ont fait approuver un projet de transport par le MTQ. De plus, une entente est signée pour que celles-ci soient désignées régions d'expérimentation en transport collectif. Cette entente porte sur le développement, la consolidation et l'intégration des services et s'est terminée à la fin de l'été 2008.

À la suite de l'application du programme et du déroulement des 2 expériences régionales, le MTQ présente en 2007 la toute première Politique québécoise du transport collectif qui comprend le Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional. Financé par le Fonds vert dont les recettes proviennent d'une redevance sur les hydrocarbures imposée aux entreprises du secteur pétrolier et gazier, le programme est pourvu d'une enveloppe de 11 millions de dollars à distribuer sur 5 ans.

Alors que le premier volet se concentre sur l'organisation et l'exploitation des services de transport collectif à l'intérieur des MRC (8 M\$), le second volet vise à intégrer ces derniers à l'intérieur d'une même région (1 M\$). Dans un même ordre d'idées, le troisième volet veut maintenir et développer les circuits interrégionaux qui se font en autocar (2 M\$). L'aide financière prévue par le MTQ équivaut à celle du milieu local ou à son double pour un maximum de 100 000 \$. Le programme s'engage à respecter les particularités régionales et s'adresse d'ailleurs aux MRC et aux Conférences régionales des élus (CRÉ).

Par la Politique québécoise du transport collectif, le gouvernement dit démontrer sa volonté d'être le *leader* du développement durable au Québec. Néanmoins, force est de constater qu'aucune grande vision n'émane de cette politique. En effet, les clientèles visées par celle-ci n'incluent pas les automobilistes alors que les secteurs visés se limitent au transport en commun, au transport collectif, aux déplacements non motorisés et, heureusement, aux programmes-employeurs. De la même manière, l'objectif général de la politique demeure plutôt modeste puisqu'il consiste à augmenter l'offre de service de transport collectif de 16 % et l'achalandage de 8 % d'ici 2012. En toute cohérence, l'amélioration des réseaux de



VILLAGE DE HAM-NORD AU PETIT MATIN

PHOTO : FORUM CITOYEN HAM-NORD

transport collectif ne peut se réaliser sans que des choix d'urbanisme et d'aménagement du territoire soient faits. Or, la politique sur le transport collectif ne présente rien à cet effet. Enfin, elle ne révèle pas plus qu'elle n'annonce un changement d'attitude et de comportement chez les élus, les fonctionnaires publics, les citoyens, et les dirigeants d'entreprise.

Devant la flambée des prix de l'essence à la pompe et la volonté des Québécois d'appliquer le protocole de Kyoto, l'investissement dans des infrastructures de transport collectif de haut niveau (par exemple les trains de banlieue, les trains à grande vitesse et les autobus en site propre) apparaît comme la réponse structurelle la plus efficace. En somme, le Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional est probablement l'avancée la plus tangible de cette politique bien que, lui aussi, demeure réservé.

(suite de la p. 43)

la société, il faut que le transport collectif serve à plus de monde qu'aux populations défavorisées. Si on n'arrive pas à offrir un service de qualité, les gens qui le peuvent vont continuer de préférer leur voiture aux autres modes de transport. »

En définitive, l'entente entre la région de la Capitale-nationale et le MTQ a donné l'opportunité d'accomplir beaucoup et le succès obtenu permet maintenant de planifier davantage avec plus de confiance. L'expérience démontre que plusieurs paliers gouvernementaux comme plusieurs ministères et entreprises gagneraient à investir

dans le transport collectif en milieu rural. Pour les élus qui seraient tentés par l'aventure, un guide d'intervention sera bientôt disponible. En effet, le Centre d'expertise du transport intermodal (CETI) a été mandaté par la Fédération des Municipalités du Québec (FQM), l'Association des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ) et

l'Association des propriétaires d'autobus du Québec (APAQ) pour rédiger un document qui facilitera l'avancement du transport collectif en milieu rural.

<sup>1</sup> L'étude a été réalisée par la firme Génivar et peut être consultée ou téléchargée à partir du site de la CRÉCN : [http://www.crecn.qc.ca/pdf/pub/Etude\\_impacts\\_transport.pdf](http://www.crecn.qc.ca/pdf/pub/Etude_impacts_transport.pdf).

# La consommation responsable

PAR MANON LEROUX  
COLLABORATION SPÉCIALE

Un produit sur la tablette. Le prendre, le jauger, se diriger vers le comptoir-caisse. Ce simple geste ne peut pratiquement plus se faire sans qu'une série de questions surgissent : qui? quoi? où? comment? dans quelles conditions? Au Québec en 2008, à l'heure de l'individualisme, la consommation responsable devient rapidement l'une des mesures du bon citoyen. Si c'est un engagement peu exigeant mais satisfaisant pour certains, pour d'autres, elle est un dogme inébranlable.

Le pouvoir que nous donne la consommation ou la non-consommation ne date pourtant pas d'hier. Au Québec, on peut faire remonter l'idée de la consommation responsable aux années 1830, alors que les Patriotes encourageaient (pour des motifs plus politiques qu'humanitaires) la fabrication locale et le non-achat des produits britanniques. D'autres avaient déjà, au siècle précédent, utilisé le boycott pour lutter contre l'esclavage, environ cent ans avant l'invention du mot! Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, périodiquement, des campagnes ont porté des coups durs ou fatals à certains produits : pensons à la célèbre campagne contre la traite du phoque de Brigitte Bardot, lancée en 1977. Ou au boycott des produits sud-africains pour dénoncer l'apartheid.

## Au cœur du développement durable

La consommation responsable ou éthique, comme on l'appelle aussi, est aujourd'hui beaucoup plus qu'une addition d'intérêts précis ou ponctuels. C'est un processus complexe, et souvent personnel. Elle est véritablement au cœur du développement durable, en ce sens qu'elle touche directement ses trois composantes, soit l'environnement, le bien-être social et l'économie. Toutefois, il est encore rare de pouvoir poser des choix parfaitement éthiques, qui répondent à tous les critères et apaisent parfaitement la conscience du consommateur responsable. Il faut donc souvent faire un choix, qui sera dicté par la disponibilité, les valeurs personnelles et, il faut bien le dire, par l'argent disponible dans le portefeuille.

## Acheter vert : l'environnement

L'achat de produits respectueux de l'environnement est de plus en plus à la mode. Les produits et services verts sont partout : dans l'alimentation bien sûr (produits biologiques, produits sans OGM, produits animaux sans hormones ni antibiotiques), mais aussi dans le vêtement, le linge de maison et l'ameublement. Le coton biologique est de plus en plus en vogue. Bois non traité pour la terrasse, bambou pour les meubles, chanvre, lin, soya : les matériaux se multiplient et se renouvellent pour satisfaire aux nouveaux impératifs de santé ou de durabilité. Le plastique, cette matière miraculeuse qui a transformé notre mode de vie, est maintenant objet de méfiance : non seulement pollue-t-il, non seulement sa fabrication demande-t-elle qu'on utilise une ressource limitée (le pétrole), mais les études commencent à prouver que sa désagrégation fait pénétrer dans nos corps des particules qui nous dérèglent lentement mais sûrement! Mais comment se passer d'un tel matériau, malléable à l'infini, imperméable, peu coûteux? Une transformation profonde des habitudes et des besoins de l'humain moderne serait nécessaire pour briser cette

dépendance. Le rejet des sacs de plastique jetables est un premier pas dans cette direction.

Au-delà de la nature des matériaux, le consommateur responsable se soucie également de la pollution engendrée par le produit : ainsi des automobiles, électroménagers, produits de nettoyage... L'industrie québécoise emboîte le pas et l'on voit naître des marques non polluantes, et aussi des versions « vertes » de grandes marques, qui ne sont pas toujours certifiées, et qu'il faut acheter avec circonspection.

## Acheter local : l'économique

L'achat local est une notion plus facile à comprendre que la question environnementale, puisque les effets sont immédiats et tangibles pour les Québécois, contrairement à la pollution qui demande parfois d'avoir foi dans le discours scientifique, qui prédit l'empoisonnement des eaux, de l'air ou de notre corps sans que l'on puisse généralement le constater. L'achat local encourage les entreprises de la région ou du pays, en suscite la création et donc crée de l'emploi, et aide à contrer l'exode rural en appuyant les producteurs partout à travers la province. L'agriculture est l'un des meilleurs exemples de ce phénomène. Si les produits québécois peinent encore à se tailler une place sur les tablettes des supermarchés, certains producteurs contournent le problème grâce à un formidable outil : le Réseau d'Agriculture soutenue par la communauté (ASC), qui serait le plus grand réseau du genre au monde selon Amélie Ferland, de l'organisme Équiterre. Créé en 1996, le réseau regroupe une centaine de fermes québécoises et leurs clients, qui achètent directement les aliments du producteur, sans aucun intermédiaire, peuvent développer une connaissance intime du contexte de leur production en allant à la ferme et soutiennent leur producteur en achetant à prix fixe pour contrer l'effet des mauvaises récoltes. Cette nouvelle solidarité permet de se familiariser avec les véritables cycles de la nature (disponibilité saisonnière des produits), détourne le consommateur du gaspillage et protège le producteur contre les aléas de la nature.

## Acheter équitable : le social

Le critère qui vient le plus facilement à l'esprit lorsqu'on parle de consommation responsable, c'est celui du commerce équitable. S'il existe sous une forme marginale depuis les années 1940, c'est surtout depuis les années 1990 que ce commerce plus juste et direct avec les popula-



RÉCEPTION DE PANIERS BIOS

PHOTO : NATHALIE BERGERON

### La consommation responsable consiste à :

considérer, lors de l'achat d'un produit ou d'un service, les conséquences qu'a pu avoir sa production sur l'environnement, la santé et la vie des personnes qui l'ont produit, et l'économie locale. Elle vise à faire le choix le moins nuisible ou le plus bénéfique possible compte tenu de ces éléments.

tions de pays pauvres s'est développé. Marc-Henri Faure, directeur de la compagnie québécoise fibrÉthik, suit le phénomène depuis longtemps. Employé de la filiale d'Oxfam-Québec Equita pendant plusieurs années, il a développé son expertise en la matière en établissant des partenariats pour l'importation de produits équitables comme le café, le chocolat ou le sucre. En 2006, il a cofondé fibrÉthik, la première entreprise qui importe au Canada du coton biologique et équitable. S'il existe des certifications équitables pour les aliments, il n'en existe toujours pas pour le vêtement et les fibres textiles. « Il faut donc rester prudent et se renseigner soi-même », dit-il. Également, si la plupart des productions biologiques du coton sont généralement équitables (bien que non certifiées), l'inverse n'est pas vrai : des entreprises comme American Apparel (États-Unis) ou Blank (Québec), si elles ont une confection équitable, emploient du coton industriel et non pas biologique. Chez fibrÉthik, comme chez les autres importateurs équitables, on s'assure de payer le coton à son juste prix, et même plus pour absorber les fluctuations, et on ajoute encore une prime au développement communautaire. Ainsi, grâce à cet argent, les producteurs indiens, par exemple, peuvent améliorer leurs infrastructures.

### La non-consommation

Enfin, il y a une autre option, que l'on associe davantage aux adeptes de la simplicité volontaire : la non-consommation, qui s'accompagne de réutilisation et de recyclage. En effet, la meilleure façon d'éviter le gaspillage, la surproduction de biens, la pollution est de ne pas en consommer. Mais l'application à la lettre d'un tel principe demande une abnégation que peu de gens sont prêts à déployer ! La réutilisation et le recyclage sont plus accessibles, tout en demandant un certain effort : visiter les marchés aux puces et les friperies, les ventes de garage, les ressourceries, acheter des vêtements ou d'autres produits recyclés, mais aussi réparer ses propres biens au lieu de les jeter. Également, grâce à Internet, l'échange d'objets pour des sommes modiques ou gratuitement prend de l'ampleur : un réseau comme Freecycle met en contact des milliers de gens qui peuvent s'échanger des objets dont ils n'ont plus besoin.

À Chicoutimi, au Café Cambio, la réduction de la consommation est à l'ordre du jour. Fondé en 2005 par deux Montréalaises d'origine, le Café est à la fois un lieu d'échange culturel important de la région, un débouché pour les produits de l'agriculture locale, une coopérative de travail, un restaurant santé et un importateur et torréfacteur de café équitable qui distribue à travers la région. Le principe de réduction a été appliqué dès le départ : des meubles récupérés forment l'ameublement. En salle, on trouve une friperie. En cuisine, on fait tout pour éviter le gaspillage, et on achète beaucoup en vrac pour éviter les emballages inutiles et polluants.

### La consommation responsable, aujourd'hui et demain

La consommation responsable, et en particulier le commerce équitable sont de plus en plus acceptés dans la société québécoise. S'il existe tou-



COTON ÉQUITABLE

PHOTO : FIBRETHIK

jours un décalage entre le désir des gens de consommer de façon éthique et leur comportement réel au moment de sortir le porte-monnaie, les raisons de ce décalage s'amenuisent chaque année. Le prix parfois plus élevé des marchandises éthiques est de mieux en mieux accepté par une partie de la population. Selon Marc-Henri Faure, de fibrÉthik, l'obstacle le plus souvent évoqué par les consommateurs potentiels qu'il rencontre lors de la tenue d'événements ou de conférences, c'est la disponibilité des produits. Souvent, des produits comme ceux de fibrÉthik ne sont disponibles que dans un circuit commercial parallèle, et non dans les grands magasins. C'est ce qui leur permet d'afficher des prix raisonnables, qui seraient gonflés par le pourcentage cueilli au passage par les grandes chaînes.

Heureusement, il existe Internet. L'essor du commerce éthique n'est pas étranger à ce puissant outil qui met des marchandises à la portée de tous les internautes du monde. Au niveau québécois, Internet donne l'occasion à toute la population résidant hors des grands centres d'acheter davantage selon leurs valeurs.

Alors en fin de compte, à travers tous ces critères, comment s'y retrouver ? Tout dépend des valeurs que chacun place en haut de sa liste. Mais lorsqu'on vient le temps de se procurer des produits qui n'existent ni en version bio, ni en version équitable, ni localement, où aller ? Parmi les industries plus traditionnelles, certaines se transforment et tendent à une production plus saine : ce sont les « entreprises citoyennes ». On peut les trouver dans les palmarès de prix en environnement ou en développement social, par une lecture attentive de leur site Internet ou en posant les bonnes questions. Surtout, il faut exiger : sur son lieu de travail, à son école ou à celle de ses enfants, chez nos commerçants habituels, il faut demander à avoir accès non seulement à quelques produits éthiques, mais à l'information qui nous permette de faire un choix judicieux, et qui manque trop souvent.

# Sécurité alimentaire : des défenses à bâtir

PAR MANON LEROUX  
COLLABORATION SPÉCIALE

Il y a cent ans, au Québec, on pouvait encore souffrir de la faim lorsque le caveau à légumes se vidait trop tôt au printemps. Il faut remonter beaucoup plus loin pour retrouver un temps où les Québécois ont craint la famine à cause d'une guerre. L'instabilité politique, au Canada, n'a jamais, d'aussi longtemps que puisse se

beaucoup plus vaste qui, au gré de ses ramifications presque infinies, touche à l'environnement, à la politique, à l'économie et au bien-être d'une société. Dans son acception la plus catastrophique et la plus globale, l'insécurité alimentaire se traduit aujourd'hui par des révoltes à travers le monde – et pas seulement dans les pays les plus pauvres

– face à la montée du prix des denrées de base, en particulier les céréales. Une autre forme critique et déplorable d'insécurité alimentaire se vit au quotidien partout dans notre pays : des familles, gens seuls et itinérants comptent sur les comptoirs alimentaires et les soupes populaires pour calmer les cris de leur ventre.

Néanmoins, même si la bourse n'est pas vide, on peut encore être victime d'insécurité alimentaire.

L'accès aux aliments sains et leur disponibilité ne sont en rien garantis. Ces deux aspects préoccupent de plus en plus les spécialistes de la santé et les organismes communautaires.

## Déserts alimentaires

C'est dans les années 1990 que le concept de « désert alimentaire » (*food deserts*) a été défini par des chercheurs britanniques, pour désigner les secteurs urbains défavorisés que les grandes chaînes alimentaires abandonnent pour



LES JARDINS ÉCOLOGIQUES D'ALMA

PHOTO : COMITÉ ZIP D'ALMA

## La sécurité alimentaire c'est :

lorsque toute une population a accès en tout temps, et en toute dignité, à un approvisionnement alimentaire suffisant et nutritif, à coût raisonnable, et acceptable au point de vue social et culturel, quand les individus ont un pouvoir d'achat adéquat et qu'ils ont accès à une information simple et fiable qui confère des habiletés et qui permette des choix alimentaires éclairés. À l'inverse, il y a insécurité alimentaire quand les individus manquent d'aliments, ont peur d'en manquer ou encore quand ils subissent des contraintes dans les choix de leurs aliments, contraintes qui affectent la qualité nutritionnelle du régime

Source : DSP de Montréal, 2003.

souvenir la population, dénudé les tablettes des épiceries. Il est donc facile pour les Québécois de tenir pour acquis une certaine sécurité en matière d'alimentation. Mais que signifie la sécurité alimentaire en 2008?

Dans nos médias, le mot est généralement utilisé pour dénoncer les manquements de l'industrie agro-alimentaire et de ceux qui sont chargés d'y faire régner une hygiène et une qualité parfaites. Or, la sécurité alimentaire est une problématique

se déplacer sous des cieux plus rentables. En 2006, les zones montréalaises vivant un problème de cet ordre ont été identifiées par la Direction de la santé publique.

Les supermarchés ne sont toutefois pas les seules sources d'aliments sains : fruiteries, marchés publics et petites épiceries peuvent souvent suffire à nourrir convenablement une population. Dans la réalité toutefois, trop de gens sont contraints de se procurer leur nourriture... au dépanneur.

On considère qu'une zone devient critique sur le plan alimentaire lorsque ses habitants doivent marcher plus d'un kilomètre pour se procurer des légumes frais, par exemple. La réputation d'excellence des fruits et des légumes pour la santé est établie et grandit sans cesse depuis plusieurs décennies. Pour cette raison, et parce qu'ils se

conservent et donc se distribuent moins facilement, ils sont souvent considérés comme l'indicateur de qualité de l'offre alimentaire.

Les déserts alimentaires peuvent prendre plusieurs formes. La plus connue est celle du quartier défavorisé de grandes villes, mais on en trouve aussi dans certaines banlieues, où sans automobile, il est impossible ou long et ardu (à cause du transport en commun inadéquat) de bien se nourrir. À cela s'ajoutent certaines régions très éloignées où les habitants sont captifs d'une offre alimentaire déficiente [voir l'encart sur la *Coasters Association*].

De nombreux moyens sont déployés par divers organismes pour s'attaquer à ce problème. Dans le quartier Pointe-Saint-Charles de Montréal, la situation était

## L'approvisionnement alimentaire en région éloignée, une recherche de solution saine et durable – Le cas du projet « A Healthy Alternative Lifestyle » de Coasters Association

PAR MONIQUE DUCHESNE  
AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA

Vivre sur la Basse-Côte-Nord, que ce soit à Harrington Harbour ou à La Tabatière, c'est être dépendant des bateaux, des avions et des monotoneiges pour son approvisionnement alimentaire. Cela signifie des fruits et légumes s'étant défraîchis en cours de route, des prix deux à trois fois plus élevés que ceux versés par les Québécois résidant dans les grands centres et de l'incertitude quant aux livraisons et à leurs contenus. Difficile dans ces conditions de planifier ses repas et de se nourrir sainement, surtout si le seul marché alimentaire de la place est un dépanneur où ne sont accessibles que des conserves et des produits surgelés. Et ici, dans cette région froide, le jardinage n'est pas une alternative réaliste.

Le projet « A Healthy Alternative Lifestyle » qui s'est déroulé de 2005 à 2008 visait donc à améliorer la qualité et l'accès alimentaire - physique et monétaire - de quelques milliers de personnes réparties dans cinq petites localités anglophones de la Basse-Côte-Nord. Une étude de besoins a été effectuée auprès des fournisseurs alimentaires et de la population des municipalités concernées. Il en est résulté une forte prise de conscience de ces communautés face à leur alimentation. Des cuisines collectives ont été implantées afin de réduire les coûts alimentaires, des recettes locales et traditionnelles ont été regroupées et distribuées aux familles afin qu'elles réapprennent à cuisiner sainement et selon les denrées disponibles dans la nature; les jeunes ont quant à eux mis la main à la pâte en suivant des cours culinaires.

De plus, un forum pour trouver des solutions à l'accès alimentaire a été tenu, réunissant vingt organismes de différents secteurs de la région; finalement, grâce au partenariat de l'Institut de technologie agroalimentaire de la Pocatière, des études ont été effectuées sur les différentes possibilités de transformation des baies sauvages.

À la clôture du projet de trois ans, les résultats sont palpables. Grâce aux nombreux partenaires locaux s'étant impliqués, les cuisines collectives poursuivent leurs activités, les distributeurs locaux ont augmenté la qualité et l'accès des produits frais, un transporteur aérien utilise à titre expérimental un avion plus rapide et mieux adapté aux conditions glaciales, ce qui réduit les délais de livraison et les coûts des aliments tout en améliorant la fraîcheur. Des démarches financières sont présentement en cours pour le développement et l'exportation de produits locaux à base de baies sauvages ainsi que pour la construction d'une serre.

Bien que des acquis considérables aient été réalisés, la consolidation de ces efforts nécessite une détermination constante de la population et des partenaires, tant sur les volets environnementaux, sociaux qu'économiques qui ont été les bases essentielles à cette recherche d'une meilleure équité en santé de toutes ces petites communautés.

tellement critique que dès 1970, les habitants ont décidé de se prendre en main. Ils ont fondé le Club populaire des consommateurs, grâce auquel plusieurs personnes peuvent se regrouper pour acheter des denrées alimentaires en gros et se répartir ensuite la nourriture selon leurs besoins. Les cuisines collectives sont une autre formule qui permet d'économiser et d'ajouter de la variété à son menu. En Outaouais, le dépanneur Sylvestre est un autre modèle de services alimentaires originaux. À sa conversion en 2002, pour ne pas isoler le commerce sous une bannière « grano » dans un quartier défavorisé et garder sa clientèle locale, il a gardé sur ses tablettes de nombreux produits

de type « dépanneur », et fait de la place pour de nombreux produits de base (pâtes, sauce tomate, etc.) vendus au prix coûtant, sans profit. Ateliers de cuisine santé et repas communautaires sont d'autres activités de cette entreprise très vivante.

Sur l'île de Hull, à Gatineau, on retrouve des enjeux similaires : à quelques kilomètres seulement des tours du parlement fédéral d'Ottawa, la population n'a plus un seul supermarché depuis 1999, pour une superficie d'environ 4 km<sup>2</sup>. Une coopérative de solidarité s'est formée il y a trois ans pour remédier au problème, mais plusieurs embûches retardent le projet.



DES JARDINS SUR LES TOITS

PHOTO : ALTERNATIVE

## Petit potager deviendra grand. Du comité Zone d'Intervention Prioritaire (Zip) – Alma

PAR MONIQUE DUCHESNE  
AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA

Le but du projet *Petit potager deviendra grand*, qui s'est déroulé de 2006 à 2008, était de sensibiliser les personnes du troisième âge, les enfants d'âge préscolaire ainsi que leurs parents à des principes de vie basés sur une saine alimentation, à un mode de vie actif et à un environnement sain. Le point d'intervention de départ a été la création d'un jardin communautaire écologique où jeunes, familles et aînés ont pu se rencontrer et tisser des liens. Le jardin a été construit en 2006 sur un terrain abandonné de l'Abitibi-Consolidated.

Une idée donc toute simple, qui en a généré d'autres tout aussi simples pour finalement apporter des changements positifs dans la communauté.

Côté cour, la réalisation de potagers écologiques dans cinq CPE, ce qui a offert aux enfants un lieu d'apprentissage et de familiarisation aux principes écologiques. Les parents et employés des CPE ayant été mis de la partie, l'équipe du projet les a formés et sensibilisés au compostage, à la gestion des matières recyclables, à l'utilisation de produits d'entretien écologiques – tout cela mis en application avec la contribution des enfants. Des zones interdisant les moteurs au ralenti ont été installées dans les stationne-

ments des CPE, les enfants ont alors participé en émettant des billets verts aux contrevenants, leurs parents. Les CPE se sont engagés à poursuivre leurs diverses implications au fil des ans.

Côté jardin, la visite des enfants des CPE du jardin écologique et le jumelage informel d'adolescents de la Maison des jeunes à des jardiniers âgés, ont fait en sorte que jeunes et moins jeunes aient pu se côtoyer. Un deuxième espace écologique a été conçu, et aujourd'hui la pérennité des jardins communautaires est assurée par la mise en place d'un nouvel organisme: Les jardins écologiques d'Alma.

Parmi les résultats de ce projet pour les participants (129 aînés, 140 enfants, 30 adolescents et 9 familles), l'implication d'aînés à la réglementation et à la mise en œuvre du projet, des changements d'habitudes alimentaires et de consommation de produits biologiques, l'augmentation de la proportion (de 8 % à 41 %) des personnes qui font entre 2 et 5 heures d'activité physique par semaine et le changement de comportement de 80 % des enfants face au compostage. Au terme du projet, 83 % des participants âgés se sentaient entourés et satisfaits de leur vie sociale.

### Retour à la terre... en ville

Il semble parfois bien difficile de faire faire quelques petits kilomètres de plus à ces chers légumes. Il existe toutefois une autre option,

de plus en plus répandue : les faire sortir de terre! Le jardinage apparaît aujourd'hui comme l'une des façons les plus intéressantes d'enrichir son alimentation. Non



AGRICULTURE URBAINE PRATIQUÉE SUR BALCON

PHOTO: ALTERNATIVE

seulement injecte-t-il dans l'assiette du jardinier et de sa famille une dose appréciable de vitamines, mais il donne l'occasion de faire de l'exercice, verdit la ville et combat les îlots de chaleur urbains [Voir *Des Jardins sur les toits*]. Sans oublier l'enrichissement communautaire qui se produit lorsque l'entretien du potager se fait à plusieurs, et peut briser l'isolement de personnes âgées, handicapées, ou simplement seules [voir *Petit potager deviendra grand*]. Dans plusieurs quartiers aussi, comme le remarque Ismaël Hauteceur de l'organisme Alternatives, c'est en cultivant les légumes et en s'émerveillant de leur croissance que les enfants ou leurs parents prennent goût à les manger. Les bienfaits du jardinage urbain sont innombrables, et qui sait si un jour, celui-ci ne sera pas notre bouée de sauvetage, comme il l'est depuis plusieurs années à Cuba, où la population affamée s'est mise à cultiver le moindre recoin de terre de La Havane?

### Responsabiliser les institutions

Si le milieu communautaire s'affaire depuis longtemps et de multiples façons à favoriser une prise en main sur le plan alimentaire, il ne peut tout faire seul. Les institutions publiques et les différents gouvernements doivent prendre eux aussi le train. C'est dans cet esprit qu'en 2007, la Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal Métropolitain a présenté un plan de politique de sécurité alimentaire à l'occasion de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. Très large et complète, cette politique contient des recommandations à l'intention du gouvernement, des commissions scolaires, des municipalités, des magasins d'alimentation et des groupes communautaires. Elle invite ces acteurs à contribuer entre autres à faciliter l'accès aux magasins d'alimentation et aux produits de la ferme cultivés au Québec, à développer les connaissances nutritionnelles et culinaires et à assurer un

## Des jardins sur les toits – Une démonstration de développement durable intégré

PAR MONIQUE DUCHESNE

AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA

Le projet « Des Jardins sur les toits » de l'organisme Alternatives, vise à créer un écosystème urbain plus sain en expérimentant des techniques novatrices d'agriculture en jardinant sur les toits et sur les balcons et en encourageant l'implication citoyenne dans le développement de nouveaux espaces verts, comestibles et communautaires.

Le résultat escompté? Que les citoyens puissent s'offrir une nourriture fraîche, accessible et écologique, tout en contribuant à un meilleur environnement. La population visée? Les personnes âgées, les enfants et les segments de la population sujets à l'insécurité alimentaire et vivant dans un quartier à faible revenu. Inspirés par les modèles techniques et de partenariats développés par Alternatives, plus d'une trentaine de projets de jardin ont vu le jour depuis le début de l'initiative, sans compter une centaine de balcons verdis. L'équipe du projet qualifie ce procédé de « verdissement urbain comestible ».

### Résultats reliés au secteur Social/santé :

Les facteurs pouvant être inclus dans le volet social/santé sont très étendus : le logement, l'éducation, le réseau social, l'alimentation, la prévention du crime, la démocratie, les loisirs, les valeurs, etc. À ce chapitre, parmi les résultats du projet on constate le développement de liens solides entre des dizaines de jardiniers bénévoles, l'accès à une saine alimentation aux personnes âgées bénéficiaires du Santropol roulant par la distribution des aliments biologiques produits sur le toit, le changement d'habitudes alimentaires chez les participants du projet tant à l'achat (davantage de produits biologiques et d'achats locaux) qu'à la consommation quotidienne de fruits et de légumes. En ce qui concerne la sensibilisation et le développement de compétences, 500 bénévoles ont été impliqués et sensibilisés aux liens entre l'alimentation, la santé et l'environnement et des étudiants de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec ont intégré les produits frais dans la nourriture qu'ils apprenaient à cuisiner. De plus, 600 enfants de camps de jour ont été sensibilisés aux bénéfices d'une alimentation saine et nutritive en apprenant à jardiner. Finalement, 40 aînés ont participé en jardinant sur leurs balcons, ce qui les a encouragés à être plus actifs et à modifier leur alimentation.

### Résultats reliés au secteur de l'Environnement :

Les facteurs environnementaux incluent la qualité de l'air, de l'eau et du sol, la protection des habitats naturels et l'utilisation et la

réutilisation efficaces des ressources naturelles. À cet effet, le projet a contribué à une diminution de CO<sub>2</sub> par la transformation en compost et en engrais de 1 000 kg de résidus biologiques provenant des cuisines du Santropol Roulant. Par ce procédé 1 800 000 g CO<sub>2</sub> de gaz à effet de serre ont été évités (soit l'équivalent de 8 955 kilomètres parcourus par une automobile moyenne). Une action sur les îlots de chaleur a également été notée par la présence des jardins sur les toits où par ce procédé la chaleur du bâtiment peut diminuer de 47 %. Par ailleurs, 212 000 litres d'eau de pluie ont été recueillis, fournissant les besoins du jardin sur le toit de Tel-UQ et 95 % du matériel utilisé pour les kits de démarrage provenait de matériel recyclé (2 000 kilos de plastique ont ainsi été retirés des déchets). Finalement, à titre d'exemple, durant l'été 2006, les différents jardins ont contribué au verdissement à Montréal de 1 405 m<sup>2</sup>.

### Résultats reliés au secteur de l'Économie :

Les facteurs économiques pouvant être considérés sont l'emploi, les conditions de travail, le revenu, l'investissement, le commerce, l'innovation et les pratiques d'affaires. Au chapitre de l'emploi, le projet a procuré un travail à dix adultes sur différentes périodes de temps; il a également permis l'intégration indirecte à l'emploi pour de nouveaux arrivants. D'autre part, les jardins sur les toits ont fourni 500 kg de fruits et de légumes à la popote du Santropol Roulant qui livre 100 repas par jour, ce qui a comblé le tiers des besoins saisonniers et permis une économie du tiers du budget alloué aux fruits et légumes. Au total, 1 614 heures de bénévolat ont été données au projet, représentant 12 912 \$ (heures calculées au salaire minimum); ces 1 614 heures représentent également 40 semaines de travail données. Les 212 600 litres d'eau de pluie recueillis pour arroser les jardins ont généré une économie pour la ville de Montréal en traitement de cette eau potable. Finalement, comme le jardin de démonstration recouvrait 31 % de la surface du toit de Tel-UQ, on estime l'économie des coûts reliés à la climatisation à 14,5 % durant la période estivale.

En terme de pérennité, Alternatives est devenu une référence concernant le jardinage sur les toits et l'agriculture urbaine comme en témoignent les prix prestigieux reçus, et chaque été le nombre de jardins et d'expérimentations sur les toits augmente, certaines expériences étant même reproduites au Mexique, à Cuba, au Sénégal et au Maroc, ce qui permet une extension élargie de cette initiative urbaine et humaine.

contrôle de notre alimentation. Des actions sont proposées, comme l'étiquetage adéquat, la présence plus forte d'aliments québécois sur les tablettes, l'élimination des

aliments néfastes des écoles, la redéfinition de zonages municipaux pour empêcher l'ouverture de restaurants de *junk-food* près des écoles, l'établissement de spéciaux

sur les aliments de base par les magasins, et cela, pendant la première semaine du mois plutôt qu'à la fin, et ainsi de suite.

Le champ d'action à investir est

vaste, les besoins sont criants, mais les bonnes idées ne manquent pas. Souhaitons qu'une véritable volonté politique pousse élus et commerçants à... se mettre à table.

# Les demandes sociales en paysage, un enjeu pour le développement durable des collectivités territoriales

PAR SYLVAIN PAQUETTE

CHAIRE EN PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT, UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

**F**orce est de reconnaître que les préoccupations publiques en matière de paysage et de développement durable sont aujourd'hui indissociables. Ce constat prend appui sur un certain nombre d'enjeux qui ressortent du contexte social et politique actuel et pour lesquels les dimensions de paysage et de développement durable sont appelées de plus en plus à converger.

Sur un premier plan, signalons que la question du paysage est au cœur même des principaux enjeux de l'aménagement du territoire au Québec. Le développement de la filière éolienne, les récentes audiences publiques menées dans le cadre du développement des projets de terminaux méthaniers (projet Rabaska et de Cacouna), les réflexions engagées dans le cadre de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois comme les débats publics ayant pris place au regard de la qualité de nombreux projets de développement urbain (Griffintown à Montréal) sont l'expression éclatante d'une demande sociale des plus vives pour des paysages et des cadres de vie de qualité. Pour mesurer l'ampleur considérable de cette demande, il importe de rappeler, sur un second plan, que la protection du paysage ressortait, à la suite d'une vaste consultation nationale menée en 2005 sur le Projet de stratégie gouvernementale en matière de développement durable, comme le deuxième enjeu public prioritaire, préoccupation située tout juste après les questions relatives à la gestion de l'eau. Sur un dernier plan, relevons qu'une série de lois récentes (Loi sur la conservation du patrimoine naturel, 2002; Loi sur le développement durable, 2006; Projet de révision de la Loi sur les biens culturels, 2007 Livre vert) viennent reconnaître, pour la première fois au Québec, la nécessité de définir des démarches et des instruments permettant d'intégrer ces nouvelles valeurs paysagères à l'aménagement et au développement durable des territoires<sup>1</sup>.

## Une demande sociale plurielle au Québec pour des paysages de qualité

Les enjeux de paysage au Québec ne sont pas nouveaux. Plusieurs reconnaissent en effet que la conscience paysagère a marqué un tournant au milieu des années 1990, le paysage devenant à cette époque une préoccupation émergente. Aujourd'hui, tout porte à croire que cet enjeu est largement reconnu et déclaré.

En effet, si une certaine actualité montre que les mobilisations engagées autour de la question du paysage restent le plus souvent médiatisées à travers des démarches réactives face à un projet ou un aménagement donné, d'autres formes de préoccupations collectives émergent parallèlement et mobilisent aujourd'hui des initiatives citoyennes qui cherchent

## MRC des Maskoutains

PAR MANON LEROUX

COLLABORATION SPÉCIALE

Au cœur de la Montérégie, autour de la vénérable Saint-Hyacinthe, se trouve la municipalité régionale de comté (MRC) des Maskoutains. Pays de plaines fertiles, pays d'agriculture prospère, la région est reconnue internationalement comme un centre d'expertise et d'agriculture intensive, dont fait foi la présence dans la ville-centre de l'Institut de technologie agroalimentaire et de l'École de médecine vétérinaire.

Dans les dernières décennies, le visage de l'agriculture au Québec a changé, et ces changements ont frappé de plein fouet la MRC des Maskoutains. Déboisement important dans le but de « libérer » des terres pour l'épandage du purin, monoculture du maïs en plusieurs endroits, pollution des cours d'eau par les surplus d'engrais et pesticides agricoles : le pays, et l'usage que l'on peut en faire sans risque pour la santé, ont été modifiés. Par conséquent, l'image qu'ont les résidents de leur coin de pays s'est dégradée. Un pays plat, parfois monotone, dévalorisé : voilà souvent comment trop de Maskoutains perçoivent leur chez-soi.

C'est à Saint-Hyacinthe que la détérioration a commencé à inquiéter les élus. Le Conseil de la culture et la Société d'histoire locale, conjointement avec des citoyens, ont cherché à se pourvoir de moyens pour renverser la vapeur. La ville a pu convaincre les 16 autres maires de municipalités de la MRC d'adhérer au programme *Villes et villages d'art et de patrimoine*. La nouvelle agente, Madame Maryse Séguin, a été chargée d'élaborer une Politique du patrimoine, déposée en 2007, la première du genre au Québec pour une MRC. Ce travail a été réalisé avec une nouvelle Commission du patrimoine maskoutain, qui représente toute la MRC et se veut un organe de recommandation.

Et le paysage dans tout ça? Trop souvent laissé de côté lorsqu'on parle de patrimoine, il n'est pas oublié dans la Politique. Conscients de la géographie particulière de la région, et de la perception souvent négative de la population à son égard, les maires de la région veulent identifier les éléments les plus significatifs et les plus beaux, et les

### Le paysage c'est :

« [...] une appréciation du territoire par un individu ou une collectivité qui se développe sur la base de valeurs (historique, esthétique, écologique, économique, etc.) et d'usages (résidentiel, touristique, agricole, industriel, etc.) partagés. Puisque les valeurs et les usages sont appelés à changer pour une société ou un contexte culturel donné, la conception du paysage évoluera en conséquence de ces changements. [...] Ainsi, le paysage est donc à la fois un phénomène de valorisation sociale et culturelle d'un milieu et l'expression matérielle et immatérielle de

la culture des individus qui l'occupent ou qui le côtoient. En raison de sa valorisation économique dans les domaines du tourisme, des loisirs et de l'habitation, il implique à la fois des actions de préservation, de mise en valeur et de développement des territoires locaux et régionaux en relation aux valeurs et préoccupations des collectivités. »

Source : CPEUM, 2008.

mettre en valeur. Loin de vouloir ignorer l'héritage agricole, la MRC reconnaît que « les constructions, édifiées pour des usages précis, [...] se sont installées de façon à profiter des avantages de divers lieux d'implantation. Au fil des ans, elles ont imposé un paysage humanisé dont nous sommes les bénéficiaires ». Parmi les moyens projetés pour valoriser le paysage maskoutain, on note d'abord un inventaire photographique, qui permettra de choisir les sites prioritaires. Des expositions de photos auront lieu dans les municipalités pour montrer aux citoyens la richesse de leur région. Ensuite, on souhaite mettre en place des mesures de protection, adapter le schéma d'aménagement ainsi que la réglementation d'urbanisme. La valorisation des espaces retenus se fera en les intégrant, comme par exemple au réseau cyclable de la MRC, aux visites guidées, etc. Détail intéressant : une attention particulière sera accordée à l'entrée et à la sortie de chaque village, trop souvent sacrifiés au commerce de grande envergure.

Pétris de leur réflexion, les acteurs de cette Politique attendent maintenant l'amorce de leur plan d'action, qui dépend comme on s'en doute d'octrois financiers et de la consolidation de partenariats. À terme, le projet engendrerait une plus grande fierté sociale et une meilleure protection de l'environnement.

PHOTO : CPEUM, 2004



PAYSAGE DE SAINT-PIE EN MONTÉRÉGIE

à aller au-delà des simples logiques d'opposition. Cette tendance est le reflet direct d'une véritable demande sociale en matière de paysage traduisant une forte volonté des populations d'agir sur les décisions publiques en matière d'aménagement et de développement des territoires.

C'est pour faire la lumière sur ces actions collectives, à la fois nombreuses et variées, et en vue d'échanger et de débattre plus largement des enjeux publics du paysage, que la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal (CPEUM) organisait en juin dernier le 1<sup>er</sup> Forum québécois sur la demande sociale en paysage, premier rendez-vous québécois offrant l'occasion de révéler ces demandes largement portées par le mouvement associatif, les municipalités et certaines instances régionales. Avec plus de 300 participants provenant de l'ensemble des régions du Québec, ce forum aura contribué à démontrer explicitement que le paysage est un levier essentiel au développement social, culturel et économique des régions. Parmi les intervenants qui ont répondu à l'appel, notons, entre autres, la présence de regroupements citoyens, ainsi que de représentants d'instances régionales et municipales. Au total, c'est plus de 25 initiatives originales de protection, de mise en valeur et de développement qui ont pu être dévoilées lors de ces deux journées d'échange. Suscitant la mobilisation des citoyens, des élus et des professionnels de l'aménagement, ces actions prennent diverses formes incluant, entre autres, des outils de connaissance (guide, atlas, enquête terrain, etc.), de concertation (tables régionales de concertation, forum citoyen, etc.) ou de sensibilisation (circuit de découverte, chartes de paysage, etc.). En mettant au jour ces « bons coups », ce forum aura permis de montrer que la question du paysage ne peut être résolue à partir d'une mesure unique, mais réclame au contraire la mise en place d'une diversité d'actions, de mesures et d'outils adaptés afin de répondre aux contextes singuliers des enjeux régionaux.

### Un enjeu pour le développement durable des collectivités

Dans ce contexte particulier, en quoi les initiatives et actions menées à l'enseigne du paysage participent-elles à rendre opérationnels les principes de développement durable? En quoi également le paysage représente-t-il un levier pour le développement des régions et l'occupation dynamique du territoire?

À la lumière du sens que l'on accorde aujourd'hui au terme « paysage », l'action publique en matière de paysage se situe clairement à l'interface des dimensions environnementale, sociale et économique liées au concept de développement durable. Dans la foulée de l'adoption en 2006 de la Loi sur le développement durable, une telle approche s'inscrit, par ailleurs, dans la poursuite logique des principes gouvernementaux

## Un fleuve dans sa cour...

PAR MANON LEROUX

COLLABORATION SPÉCIALE

Une île, un fleuve. Montréal a toujours été, jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, une ville étroitement liée à l'eau, la voie de communication par excellence pendant des siècles. Pourtant, de nos jours, combien de Montréalais n'aperçoivent le fleuve qu'en traversant un pont, ou entre deux docks bétonnés du Vieux-Port? De plus en plus de citoyens revendiquent un accès aux berges du fleuve Saint-Laurent, monopolisées par les industries et les activités portuaires. Ce désir de renouer avec l'eau est diffus, et peine à se faire entendre.

Dans l'est de l'île, un organisme s'active à faire de ce désir une réalité pour les citoyens. Le Comité Zone d'intervention prioritaire (ZIP) Jacques-Cartier est né en 1996, dans le cadre du Plan Saint-Laurent. Treize autres comités semblables s'occupent des berges du fleuve, de la rivière des Outaouais à la Côte-Nord. Le Comité Jacques-Cartier est l'un de ceux qui œuvrent dans un contexte de population dense, et où la jouissance du fleuve serait à même d'augmenter la qualité de vie du plus grand nombre de personnes.

Le secteur du bout de l'île de Montréal n'offre pas à ses habitants d'accès intéressant à l'eau, et celle-ci est en général polluée. Car ouvrir un accès au fleuve n'est pas tout : si la pollution de l'eau est trop élevée, baignade et pêche seront interdites. Le Comité s'attaque donc d'abord, depuis plusieurs années, à la décontamination des sédiments de certaines zones, héritage des décennies de déversements industriels. Également, le Comité s'attelle à faire corriger les problèmes du système d'égouts de Montréal, c'est-à-dire des raccordements illégaux qui cau-

sent des déversements directs d'eaux usées dans le fleuve. Ceux-ci doivent être dépistés et corrigés un à un. Ces actions laborieuses mais efficaces ont pour but de ramener une bonne qualité d'eau dans la pointe de l'île, comme cela se fait progressivement en d'autres points du littoral montréalais. Il y a de l'espoir!

Le Comité ZIP, très conscient des liens de son action avec le bien-être des riverains, a proposé à la Corporation de développement communautaire (CDC) de la Pointe un projet de ré-appropriation des berges, par l'acquisition et la revitalisation d'un site qu'on appelle l'ancienne marina Beaudoin. Les visées du comité ont ainsi rejoint celles de la CDC, qui travaille à améliorer la qualité de vie, ainsi que celles de la ville de Montréal (Direction des parcs et Réseau bleu) et de l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, qui se sont associés au projet.

Le site de l'ancienne marina est idéal : peu pollué, il fait aussi face à des îles qui accroissent son potentiel d'attraction et de loisir. Les citoyens ont d'abord été consultés lors d'un remue-méninges tenu au printemps 2008, où deux firmes d'architectes, ainsi qu'un comité local, ont proposé des concepts d'aménagement. Ces concepts seront maintenant présentés à la population et aux élus de l'arrondissement. Le but social du projet est d'offrir à la population de nouveaux lieux pour se ressourcer et se rapprocher de la nature. Plage, descente pour embarcations, école de canot, piste cyclable, tous les rêves sont permis! Une volonté politique forte et l'absence d'opposition locale sont des atouts inestimables pour un tel projet.

mis de l'avant quant à l'intégration des dimensions de qualité de vie, de protection de l'environnement et du patrimoine culturel, d'équité sociale et intergénérationnelle et de concertation publique aux démarches régionales de développement.

Dans ce contexte, il s'avère nécessaire d'envisager les actions paysagères comme des moyens visant à accroître la capacité des populations à accompagner l'évolution des territoires en phase avec les valeurs collectives qu'ils entretiennent envers ceux-ci. Ce faisant, ces actions cherchent à induire une mise en cohérence des intérêts d'ordre environnemental, social et économique en jetant un regard prospectif sur le devenir souhaitable des collectivités territoriales. Sur la base de ces nouvelles conditions de cohérence, toute démarche visant la préservation, la mise en valeur ou le développement des paysages ne peut se limiter exclusivement à des gestes visant l'organisation matérielle et spatiale des espaces habités. Cette volonté de cohérence s'exprimerait plutôt, d'une part, par la nécessité de mieux connaître les aspirations paysagères qu'entretiennent les individus et les collectivités en vue d'élaborer une vision socialement partagée des valeurs à promouvoir, un diagnostic commun des enjeux et problématiques, bref un consensus minimal menant éventuellement à la formulation de projets concrets d'aménagement. Elle se traduirait, d'autre part, par l'importance de considérer à partir d'approches intégrées et

transversales les principales politiques sectorielles et les grands objectifs d'aménagement et de développement des territoires en matière notamment d'urbanisme, de patrimoine, d'environnement, d'agriculture, de tourisme, d'implantation d'infrastructure publique, etc.

Ainsi, il importe de rappeler que les initiatives québécoises pour lesquelles des organismes sont porteurs de « dossiers paysage » agissent régulièrement en vue de parer aux incidences involontaires et bien souvent négatives des programmes, politiques et gestes d'aménagement sectoriels qui affectent la qualité des paysages. Ainsi, et à titre d'exemple, c'est dans ce contexte que les démarches menées à l'initiative de la MRC des Maskoutains en Montérégie ont émergé au regard des enjeux liés à l'exploitation intensive des zones agricoles (voir *MRC des Maskoutains*). Ailleurs, des collectivités faisant face à une toute autre logique industrielle se mobilisent, comme c'est le cas actuellement avec les populations de l'Est de l'île de Montréal qui résident à proximité des infrastructures portuaires. Celles-ci cherchent à retrouver un accès visuel et physique aux berges du Saint-Laurent (voir *Un fleuve dans sa cour*). Enfin, dans la région de l'Estran en Gaspésie, des citoyens se sont engagés récemment à promouvoir la qualité des paysages uniques de cette région (voir *Contre vents et marées*) et entendent, pour ce faire, tirer profit du nouveau statut de « paysage humanisé » adopté dans la foulée de l'adoption de la Loi sur

## Contre vents et marées

PAR MANON LEROUX

COLLABORATION SPÉCIALE

Les plus beaux paysages québécois... Si l'on devait mener un sondage auprès de la population, il est certain que la Gaspésie côtière arriverait dans le peloton de tête, aux côtés de Charlevoix, le fjord du Saguenay... Le nom seul fait rêver! Des images de côtes escarpées et de chapelets de maisonnettes nous viennent à l'esprit.

C'est justement cette harmonie de présence humaine et de nature qui est au cœur d'un projet audacieux et original, à une centaine de kilomètres à l'ouest de Gaspé. La petite région de l'Estran, formée de quatre villages (Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, Petite-Vallée, Grande-Vallée et Cloridorme), est reconnue tant par les voyageurs que par les spécialistes universitaires pour la grande beauté de ses paysages, son patrimoine culturel et une biodiversité exceptionnelle. Ce sont là des caractéristiques particulièrement recherchées pour la reconnaissance d'un tout nouveau statut, celui de « paysage humanisé »<sup>1</sup>. Créé officiellement en 2002 par le gouvernement du Québec, ce statut s'inspire de nombreuses réalisations européennes dont le succès n'est plus à démontrer. Toutefois, il n'a encore été octroyé à aucun lieu du Québec.

À la même époque, des chercheurs de l'Université Laval se sont mis en quête de candidats au titre de paysage humanisé. Dans l'Estran, ils ont trouvé une volonté populaire forte, élément essentiel pour mener à bien un tel projet. Le groupe Estran-Agenda-21 s'est formé, et au moyen de séances d'information, d'interventions dans les médias locaux et de sondages d'opinion, les élus des quatre municipalités, les MRC et la majeure partie de la population ont été gagnés à l'idée. Si cette idée peut, de loin, nous sembler géniale et naturelle, il ne faut pas oublier que la région de l'Estran se situe à une heure à peine du célèbre parc Forillon, dont la mention seule donne des frissons à bien des Gaspésiens. Comme le rappelle Jean-Claude Côté, président d'Estran-Agenda-21, la fermeture de onze villages et l'expulsion de toute leur population dans les années 1970 ne sont pas de ces choses que l'on oublie. Par association, les mots « conservation », « parc naturel » et « protection » font peur. Malgré cela, le projet a gagné suffisamment d'adeptes pour qu'en 2006, Estran-Agenda-21 dépose au MDDEP sa demande de reconnaissance au statut de paysage humanisé.

Si l'Estran est une perle d'esthétique, elle connaît des jours sombres au plan économique. L'été du dépôt du projet, l'entreprise de bois d'œuvre sise à Grande-Vallée ferme ses portes pour plusieurs mois. Le choc

la protection du patrimoine naturel. Au final, l'ensemble de ces initiatives participe directement à redynamiser l'occupation des territoires. D'une part, pour les régions marquées par des trajectoires de dévitalisation, elles visent à insuffler de nouvelles opportunités de développement fondées sur une mise en valeur des dimensions qualitatives des territoires et cadres de vie. D'autre part, pour les secteurs faisant face, au contraire, à des pressions croissantes au plan du développement immobilier ou de l'exploitation des ressources premières, la prise en compte des dimen-

PHOTO : GÉRALD DOMON, 2006



GRANDE-VALLÉE, GASPÉSIE

ébranle la population, qui voit désormais d'un œil plus méfiant un projet à long terme comme celui d'Estran-Agenda-21. Les investissements économiques immédiats, même s'ils seraient ponctuels et dangereux pour l'environnement, sourient davantage aux citoyens fragilisés. Dans ce contexte troublé, des intérêts particuliers se font entendre : chasseurs, pêcheurs, motoneigistes craignent que le futur projet n'entrave leurs activités. Résultat : deux municipalités sur quatre se retirent du projet, quelques mois après son dépôt.

Tablant sur l'appui populaire qu'il avait su gagner, et sur la fidélité de certains partenaires, Estran-Agenda-21 poursuit malgré ce revers sa campagne. Et si, en attendant, d'autres pionniers défrichaient le terrain? M. Côté croit qu'un précédent au Québec pourrait donner l'exemple et faire tomber les peurs, et garde donc les yeux rivés sur l'Île-Verte, près de Rivière-du-Loup, où un autre projet de paysage humanisé est en cours d'examen par le MDDEP.

<sup>1</sup> Définition de paysage humanisé : Aire constituée à des fins de protection de la biodiversité d'un territoire habité, terrestre ou aquatique, dont le paysage et ses composantes naturelles ont été façonnés au fil du temps par des activités humaines en harmonie avec la nature et présentent des qualités intrinsèques remarquables dont la conservation dépend fortement de la poursuite des pratiques qui en sont à l'origine. (Loi sur la conservation du patrimoine naturel chapitre C-61.01)

sions paysagères permet de maintenir les attraits socialement valorisés d'un territoire tout en assurant une certaine diversification des possibilités de développement.

À la lumière de ces nombreuses mobilisations régionales, au moment également où les villes et les régions sont marquées par un contexte de concurrence accrue, les qualités et attraits du territoire prennent une importance inégale, tant au plan économique et stratégique (ex.: attraction



PAYSAGE DE LA MRC DES MASKOUTAINS

des marchés résidentiel, récréotouristique et industriel) qu'au plan du bien-être durable des citoyens. En effet, un nombre croissant d'intervenants locaux reconnaissent aujourd'hui que les actions portées sur la qualité des paysages et des cadres de vie sont porteuses de valeur ajoutée durable au plan économique (valeur foncière accrue, fréquentation des rues commerciales, développement des activités touristiques, etc.), au plan environnemental (qualité de l'environnement, caractère distinctif des lieux, etc.) comme au plan social (sentiment d'appartenance, confort urbain, inclusion et solidarité sociale, etc.). D'un simple enjeu de protection, le paysage est donc considéré aujourd'hui de plus en plus comme un support incontournable pour le développement durable des territoires.

#### Pour en savoir plus :

[www.paysage.umontreal.ca](http://www.paysage.umontreal.ca)

C. Montpetit, P. Poullaouec-Gonidec et G. Saumier, 2002. Paysage et cadre de vie au Québec : réflexion sur une demande sociale émergente et plurielle, *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 46, pp. 165-189.

S. Paquette, P. Poullaouec-Gonidec et G. Domon, 2008. Guide de gestion des paysages au Québec. Lire, comprendre et valoriser le paysage, ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Chaire UNESCO et Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal, 96 p.

M. Prieur, 2006. « Paysage et approches sociale, économique, culturelle et écologique », In *Paysage et développement durable. Les enjeux de la Convention européenne du paysage*, Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, pp. 11-29.

<sup>1</sup> À noter à cet égard que la « Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 » fait une large place à la question du paysage à l'intérieur de l'une des trois orientations stratégiques prioritaires intitulée « Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée ».

# Les bioénergies, sources d'énergie durable. Rêve ou réalité?

PAR CHRISTINE GINGRAS  
NATURE QUÉBEC

La hausse du prix du pétrole et les changements climatiques nous forcent à revoir nos façons de produire et de consommer l'énergie. Ce n'est donc pas étonnant que la production de bioénergie fasse de plus en plus parler d'elle. Perçue comme une promesse énergétique, une solution à la lutte aux changements climatiques et un possible moteur de développement régional, encore faut-il s'assurer que cette industrie soit utilisée à bon escient et de façon durable. Le principe de précaution est de mise, et l'on doit s'assurer du développement durable de cette filière avant de se lancer dans la production massive de bioénergie.

#### Qu'est-ce que la bioénergie?

La bioénergie est la conversion de la biomasse en énergie de différentes formes (chaleur, électricité ou biocarburants). La bioénergie ne date pas d'hier. Pensons au chauffage au bois qui connaît une histoire plus ancienne que la sédentarisation de l'homme, ou encore à Monsieur Diesel qui créa, en 1892, un moteur fonctionnant d'abord à l'huile végétale! La nouvelle ère des bioénergies que nous vivons présente des innovations quant aux matières premières utilisées, allant des cultures et résidus agricoles aux produits et résidus forestiers, et même aux résidus organiques industriels et municipaux. Elles peuvent se présenter sous forme solide, liquide ou gazeuse. La transformation de cette biomasse en énergie est rendue possible grâce

à une déclinaison de technologies qui sont encore à l'étude afin d'en maximiser l'efficacité.

#### Enjeux mondiaux

Afin de fournir à la demande toujours grandissante en énergie, le développement d'énergies alternatives comme les bioénergies a été accéléré. Dans l'effervescence entourant le développement de cette filière, certains impacts majeurs semblent avoir été laissés pour compte. Plusieurs organisations internationales comme la FAO, l'ONU et OXFAM, pour ne nommer que celles-ci, pointent du doigt l'accélération de la production de biocarburants faits à partir de produits agricoles tels le maïs, le colza, le soya et la betterave. Selon ces organisations, l'utilisation de produits agricoles à des fins non alimentaires aurait un impact important sur la sécurité alimentaire des pays en voie de développement et émergents, exacerbant la crise alimentaire vécue en 2008.

Avec la fluctuation des prix du pétrole et l'épuisement annoncé des réserves de combustibles fossiles, notre société doit s'interroger sur les besoins réels de consommation d'énergie, prioriser le développement de transports alternatifs n'utilisant pas de combustibles fossiles, financer le développement de technologies visant l'efficacité énergétique et réduire la consommation d'énergie. Ces éléments sont primordiaux et doivent être développés dans notre

PHOTO : CRIPA, 2001



RÉCOLTE DE MAÏS

recherche d'une énergie durable. Les bioénergies ne doivent pas être développées pour satisfaire notre soif grandissante d'énergie, mais doivent être intégrées à une stratégie globale de consommation d'énergie durable.

### Créer des solutions, et non des problèmes

Les produits de la bioénergie connaissent des résultats mitigés sur divers plans. La principale critique est qu'ils ne constituent pas une solution à la lutte aux changements climatiques en raison de leur bilan peu convainquant en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre. De plus, le bilan énergétique de certains produits comme l'éthanol maïs est discutable. La production de bioénergies solides aurait un bilan énergétique meilleur que les bioénergies liquides. Plusieurs chercheurs travaillant sur ce sujet le démontrent, comme par exemple par des travaux concernant la production de chaleur à partir du panic érigée, une graminée vivace cultivable au Québec. Les cultures pérennes (vivaces) ont l'avantage d'offrir de bons rendements de production et de nécessiter peu d'in-

trants, contrairement aux grandes cultures comme le maïs, le blé ou le colza. Dans le choix des matières premières, il faut aussi considérer les impacts des cultures intensives sur l'environnement, dont les sols, les forêts, l'eau et la biodiversité.

### De l'énergie par et pour le monde

Les régions du Québec connaissent actuellement des difficultés sur le plan socio-économique : crise forestière, baisse des revenus agricoles, difficulté de passation des fermes à la relève, exode des jeunes. Le développement d'une industrie de la bioénergie est perçu comme une possibilité prometteuse pour le développement des régions. En effet, la diversification des produits agricoles et forestiers aurait le potentiel de redonner vie à certaines régions en assurant des emplois, en renforçant les capacités locales et en créant des retombées économiques locales. Elle pourrait aussi être d'un grand intérêt si un marché du carbone était mis en place.

L'action locale prend toute son importance dans le développement de la filière bioénergie, car elle semble la plus à même d'identifier

les besoins et possibilités réels du milieu. Dans un objectif de sécurité énergétique et de durabilité de la ressource, le développement d'une filière de bioénergie doit se faire par la diversification des sources d'énergies, mais aussi viser d'abord à satisfaire les besoins locaux de bioénergie avant de chercher à créer un marché massif destiné à l'exportation.

Nous devons éviter de reproduire l'erreur du développement actuel de l'énergie éolienne au Québec, où l'intervention des acteurs locaux a été marginalisée au profit d'un appel d'offres international, créant des projets peu intégrés et générant moins de retombées locales. Le développement des bioénergies doit valoriser le rôle des acteurs locaux tel le secteur coopératif québécois, lequel est reconnu pour sa capacité de regrouper les économies locales autour de projets structurants.

Il est toutefois essentiel que l'acteur local fasse preuve de précaution, car même les choix d'un agriculteur face au développement des bioénergies auront un impact à l'échelle globale. Il nous apparaît primordial d'encadrer ce développement par des balises considérant les avancées scientifiques, les avantages socio-économiques pour les régions rurales et forestières, les impacts environnementaux et l'efficacité énergétique, en gardant toujours à l'esprit le principe de précaution. Le principe de précaution doit être pris en charge sans plus tarder par nos gouvernements, et la formulation de lignes directrices doit être pensée en fonction des enjeux globaux et en favorisant l'action locale.

### Vision de développement durable

Les enjeux liés à la production de bioénergie sont complexes, variés et globaux. Par conséquent, il semble nécessaire de poser un regard critique sur cette industrie

avant qu'elle ne se développe de façon anarchique, ce qui pourrait avoir des conséquences néfastes. Les enjeux sont d'une telle ampleur que certains, comme l'ancien rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation de l'ONU, demandent un moratoire sur les biocarburants. Une réflexion de ce que devraient être les principes guidant le développement des bioénergies doit être faite pour empêcher la multiplication des effets néfastes, tant au plan local que mondial. Cette démarche devrait aboutir à l'élaboration d'une politique gouvernementale cohérente à l'échelle du Québec et du Canada, visant le soutien des formes durables de bioénergies. À ce sujet, le rapport Pronovost (Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois) recommande : « Le gouvernement devrait assurer la convergence de sa stratégie énergétique et de sa politique agricole afin de soutenir le développement des biocarburants dans le respect des principes du développement durable. »<sup>1</sup>

Le développement des bioénergies au Québec constitue un enjeu majeur, et c'est dans cette perspective que le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, l'Institut du Nouveau Monde et Nature Québec présenteront le colloque « Biocarburants ou bioénergies? De l'énergie par et pour le monde! », les 27 et 28 novembre prochain. Cet événement invite les producteurs agricoles et forestiers et toute personne intéressée par ce sujet à participer à cette réflexion. Les décisions qui seront prises peuvent contribuer à la solution ou à l'aggravation des problèmes. On doit s'assurer collectivement de faire les bons choix.

<sup>1</sup> Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir. Rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. Janvier 2008. 271 p. (citation page 224)

# La biomasse forestière : énergie verte pour le bénéfice des communautés locales?

PAR EUGÈNE GAGNÉ, ING.F.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES COOPÉRATIVES FORESTIÈRES

La crise que traverse l'industrie forestière et qui affecte durement les régions et principalement les quelque 250 municipalités qui vivent directement des activités forestières, a forcé la recherche de moyens de pallier l'utilisation traditionnelle du bois. Les coopératives forestières et leurs travailleurs, constatant les dommages provoqués par cette crise, ont évalué les différentes options de diversification de leurs activités et ont identifié la filière énergétique comme une avenue offrant beaucoup de potentiel. Il faut dire que la flambée des prix des produits pétroliers et l'impact de leur utilisation sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) rendent cette filière particulièrement attrayante en ce moment. Ainsi, pour les coopératives forestières, prendre le virage vert de la biomasse signifie contribuer à améliorer notre environnement en aidant nos communautés à diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre, tout en développant des projets structurants et générateurs d'économie locale et régionale.

## Énergie verte

La biomasse forestière est composée de la cime des arbres, des branches, des essences non désirées ou du bois de mauvaise qualité que l'industrie de la transformation du bois n'utilise pas. C'est en quelque sorte un résidu de la récolte actuelle. Selon les évaluations faites par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), le volume de biomasse forestière disponible annuellement au Québec pourrait atteindre 14,7 millions de m<sup>3</sup>. Cette biomasse contient 35 térawatt-heure (TWh) d'énergie soit l'équivalent de 20,6 millions de barils de pétrole. L'utilisation de cette énergie renouvelable est considérée internationalement carbone neutre étant donné que sa production et sa combustion s'inscrivent dans le cycle naturel du carbone.

## Chauffage institutionnel et commercial

La biomasse forestière peut être transformée en plusieurs produits énergétiques. Au Québec, on entend fréquemment parler de l'éthanol cellulosique pour substituer une partie de l'essence consommée dans les véhicules automobiles. La biomasse peut aussi être utilisée pour produire de l'électricité (cogénération), de la bio-huile, des bûches ou granules densifiées ou encore des plaquettes pour la production d'énergie thermique (chauffage). La Fédération québécoise des coopératives forestières a analysé ces différentes filières énergétiques en cherchant à identifier celles qui offriraient les meilleures retombées pour les communautés locales dont les coopératives forestières sont issues. Cette analyse a conduit à privilégier le créneau du chauffage des bâtiments institutionnels et commerciaux pour plusieurs raisons. En voici quelques-unes :

- création d'un plus grand nombre d'emplois locaux;
- réduction de la dépendance énergétique des institutions locales et régionales envers les énergies fossiles et réduction de leur vulnérabilité financière face à la volatilité des prix;
- production d'énergie au plus faible coût (\$ / kWh);
- utilisation la plus efficace de l'énergie contenue dans la biomasse (rendement énergétique de 75 à 85 %);
- bilan du carbone pour la réduction des GES parmi les plus performants (une unité d'énergie fossile est nécessaire pour produire 15 unités d'énergie sous forme de plaquettes);
- disponibilité de chaudières complètement automatisées à haute performance énergétique et environnementale.



PHOTO: FQCF

RÉCOLTE DE BIOMASSE FORESTIÈRE, COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DE LA MATAPÉDIA

## Projets des coopératives

Actuellement, une dizaine de coopératives forestières travaillent à mettre en œuvre des projets de réseaux de chaleur ou de chauffage de bâtiments institutionnels dans leur communauté. Parmi les *leaders* de ce développement se trouve la Coopérative forestière de la Matapédia. Celle-ci vise à s'impliquer dans toutes les étapes de la production d'énergie, de la récolte de la biomasse en forêt jusqu'à la fourniture d'énergie aux clients. Cette coopérative est sur le point de réaliser le projet de chaufferie de l'Hôpital d'Amqui et elle a reçu l'appui de la mesure des Laboratoires ruraux de la Politique de la ruralité ainsi que celui du programme de promotion de l'efficacité énergétique, volet démonstration, de l'Agence de l'efficacité énergétique. Ces appuis permettront de développer les connaissances et l'expertise dans toutes les facettes des opérations liées à cette nouvelle filière, et cela profitera à tout le réseau des coopératives forestières.

## Défis

Le développement du chauffage des bâtiments institutionnels et commerciaux pour le bénéfice des communautés locales doit surmonter l'important défi de l'accès à la ressource pour s'assurer d'un approvisionnement sécuritaire. Cela peut paraître paradoxal puisque la ressource est au cœur de ces communautés. Pourtant, ces projets vont se retrouver en concurrence avec de grands projets industriels, de cogénération ou encore d'éthanol cellulosique pour obtenir la biomasse disponible en forêt publique. Assistera-t-on encore une fois à l'exportation des ressources locales vers les centres urbains sans véritable retombée pour les gens du milieu?

Un autre défi important à relever est l'acceptabilité sociale du chauffage à la biomasse qui est trop facilement associé au chauffage au bois traditionnel avec les problèmes d'émissions polluantes qui y sont associés. La technologie des chaudières automatisées à la biomasse forestière est éprouvée, et ses performances environnementales en termes d'émissions atmosphériques sont comparables à celles du mazout ou du gaz naturel, GES en moins. Du travail de sensibilisation devra donc être fait auprès de la population pour qu'elle accueille favorablement le développement de cette filière énergétique aux retombées locales importantes.

Avec la *Loi sur les compétences municipales*, entrée en vigueur en juin 2006, les municipalités se sont vues conférer de nouveaux pouvoirs, dont une compétence relative à la protection de l'environnement et à la mise en œuvre du développement durable. Le monde municipal a pris conscience du rôle important qu'il pouvait jouer en matière de développement durable, et de nombreux projets porteurs se sont développés avec la participation des citoyens et des milieux communautaires qui sont au cœur des problèmes que vivent leurs communautés.

Une vingtaine de municipalités et de MRC ont déjà adopté un projet d'Agenda 21 local. Nous vous présentons ici des expériences menées par trois municipalités du Québec : la ville de Montréal qui en est à son deuxième plan d'action en développement durable, la municipalité de Baie-Saint-Paul qui est la première au Québec à avoir adopté un Agenda 21 local et, enfin, un projet original développé dans l'agglomération de Longueuil.

## Longueuil : Un modèle pour la planification d'une agriculture périurbaine

PAR STÉPHANE BÉGIN

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS

Lorsque l'on pense à Longueuil, les premières images évoquées sont plus souvent les ponts, la banlieue et l'usine de Pratt & Whitney qu'une campagne verdoyante et bucolique. Le territoire agricole couvre pourtant le tiers de cette agglomération de 111,5 km<sup>2</sup> qui regroupe plus de 230 000 habitants. Toutefois, seulement 35 % des terres agricoles de la MRC de Champlain d'alors étaient réellement exploitées en 2000. Devant ce constat, la MRC a alors décidé de faire un diagnostic pour mieux cerner les difficultés particulières de ce milieu agricole périurbain.

Plusieurs causes de cette sous-utilisation sont alors identifiées dont la plus importante : le morcellement foncier effectué au cours des années 60 et 70. Ce lotissement des terres en une multitude de petites parcelles dont les propriétaires habitent souvent l'étranger rend inaccessibles aux exploitants plus de 800 hectares de terre. Dès 1991 toutefois, une loi spéciale a été adoptée afin de favoriser la récupération de ces terres par la municipalité. Le diagnostic relève par ailleurs les forces du territoire, dont la proximité du marché métropolitain et la qualité des sols. Plutôt que de baisser les bras dans l'attente d'une éventuelle urbanisation de ces friches, le Comité consultatif agricole et les élus de Longueuil se sont alors donné comme défi de revitaliser l'agriculture sur leur territoire.

### Un projet de continuum ville-campagne

C'est ainsi qu'est né le projet « Continuum ville-campagne », qui vise une planification territoriale intégrée et tient compte des multiples fonctions du milieu agricole. Ce projet, coordonné par le CCA de Longueuil et appuyé par un ensemble de partenaires gouvernementaux, environnementaux et agricoles, constitue l'un des rares exemples de la volonté de mettre en valeur, de manière proactive, le territoire agricole d'une municipalité.

Cette vision territoriale envisage la zone agricole comme un espace multifonctionnel accueillant aussi bien des activités agricoles que récréatives, forestières et commerciales. Le plan identifie un ensemble d'indicateurs et fixe des cibles à atteindre, aussi bien selon des objectifs de développement durable qu'en respect du Protocole de Kyoto.

Un plan d'aménagement agricole intégré, l'identification d'une zone prioritaire pour développer un projet pilote ont été intégrés en 2005 au

schéma d'aménagement et de développement de la ville de Longueuil qui a décrété un premier « Éco territoire 21 » agricole s'inspirant de l'Agenda 21 dans l'arrondissement de Saint-Hubert. Deux sites laboratoires dédiés à l'agriculture biologique ont ensuite été proposés, lesquels appliqueraient des mesures d'atténuation afin d'éviter la dégradation des cours d'eau et l'érosion des sols. La ville de Longueuil trouvera ensuite un producteur intéressé à son projet et permettra l'exploitation agricole d'un site appartenant à la municipalité.

Ainsi, loin de poser une contrainte insurmontable, le morcellement foncier et les friches périurbaines ont été vus à Longueuil comme une opportunité de développement et d'aménagement, ces terres pouvant rapidement être remises en culture selon une gestion biologique et des principes de développement durable favorisant une agriculture de proximité qui pourra desservir directement les citoyens du secteur.

Les astres sont alignés pour mettre en place une planification intégrée et durable du territoire agricole périurbain qui puisse servir ailleurs comme un modèle tenant compte de l'importance de la qualité de vie pour les citoyens.

## Le projet *Habitat 07* : Une expérience unique d'initiatives et de solidarité s'inscrivant dans le DD

Ce projet des *compagnons du rebut global* a trouvé naturellement sa place dans la municipalité de Baie-Saint-Paul. *Habitat 07* est un projet original de construction artisanale réalisé par sept participants volontaires, en 8 semaines, avec un budget de 77 777 \$. Les diverses formes d'énergies alternatives ont été privilégiées ainsi que l'utilisation de matériaux à haute efficacité énergétique. Un jardin sur le toit, un revêtement en bois et une structure sur pilotis se marient très bien avec des détails originaux qui rappellent le passé maritime de la région de Charlevoix comme des hublots, un filet de pêche servant de pergola et une vieille barque en guise de canapé. Des groupes, des individus ou des familles pourront y séjourner et expérimenter les plus récentes technologies écologiques et énergétiques. La collaboration avec la population locale a été l'élément clé du succès de cette belle entreprise.

# Baie-Saint-Paul : Première ville du Québec à adopter un Agenda 21 en juin 2006

PAR **DANIÈLE AVELINE**  
COMITÉ DE RÉDACTION

La région de Charlevoix se caractérise par la qualité exceptionnelle de son environnement et a reçu, en 1988, le statut de *Réserve mondiale de la biosphère par l'UNESCO*. La municipalité de Baie-Saint-Paul, quant à elle, a le statut de « zone habitée » de la réserve.

Située au cœur d'une région qui figure parmi les premiers territoires du Québec à être colonisés, Baie-Saint-Paul voit arriver dès le 18<sup>e</sup> siècle des Français qui s'installent pour exploiter la forêt puis, cultiver la terre. Aujourd'hui, on connaît la région comme l'une des plus touristiques du Québec. Ses paysages contrastés de montagnes au bord du fleuve, son arrière-pays bucolique, son patrimoine naturel et culturel intact ont fait son renom de « paradis des artistes ». Au cours des vingt dernières années, la municipalité de Baie-Saint-Paul a axé son développement autour de l'industrie touristique, et plusieurs projets de grande envergure ont vu le jour comme le Parc national des Grands-jardins et l'aménagement du parc du boisé du quai.

En mai 2005, le projet de rédiger une politique du développement durable est retenu comme projet prioritaire de la municipalité. L'outil de l'Agenda 21 Local (A21L) est vite apparu comme le mieux adapté pour orienter le développement de tous les secteurs d'activité, pour élaborer et mettre en œuvre un plan stratégique capable de répondre aux réalités locales de la municipalité à long terme.

Le Centre québécois du développement durable débutait la même démarche pour les municipalités de Saint-Félicien et Sorel-Tracy en collaboration avec l'Université du Québec à Chicoutimi; des liens entre les trois projets se sont tissés tout naturellement, et une étroite collaboration s'est alors établie. La participation de la population est une constante préoccupation de la démarche des acteurs de Baie-Saint-Paul. On a, par exemple, invité deux groupes de jeunes âgés entre 12 et 17 ans à exposer leur vision de *Baie-Saint-Paul, ville rêvée*. Au total, plus de 200 personnes se sont déplacées pour venir partager leur vision du territoire, pour débattre des grands enjeux et pour suggérer des pistes d'action répondant aux défis de développement durable de cette collectivité.

La ville de Baie-Saint-Paul a obtenu un prix national d'excellence du Regroupement québécois de Villes et villages en santé en 2006 pour la réalisation de son A21L qui a retenu l'attention du jury comme un exemple de démarche de planification municipale centrée sur les principes du DD et mettant les citoyens au cœur de la démarche.

## Plan de développement durable de la ville de Montréal

PAR **LOUISE QUILLIAM**  
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS

Dans la foulée de son premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise, adopté en avril 2005, la ville de Montréal dévoilait en mars 2007 le contenu de la seconde phase de ce plan pour les années 2007 à 2009.

Parmi les dix-neuf nouvelles actions que comporte cette deuxième phase, quatre d'entre elles méritent d'être soulignées pour leur portée plus large en termes de développement durable (protection de l'environnement, amélioration de l'équité sociale et efficacité économique) et par la diversité des partenaires de la ville et leur nombre (plus de 100) qui se sont formellement engagés à participer à la mise en œuvre des actions.

Ces actions importantes, identifiées comme « vedettes » par le second plan d'action, proposent d'implanter des mécanismes de compensation pour des déplacements d'affaires neutres en carbone, de réduire la présence d'îlots de chaleur urbains, de tenir des événements « éco-responsables » et invitent Montréal à devenir un Centre régional d'expertise sur l'éducation en vue du développement durable de l'Université des Nations Unies.

Chaque année, la ville de Montréal divulgue les progrès notés pour chaque engagement contenu dans ce second plan d'action. Parmi les

réalisations dans les « actions vedettes » de l'administration municipale et de ses partenaires en 2007, notons d'abord que des vélos en libre-service ont été mis à la disposition des employés du Centre administratif de la ville de Montréal. D'autre part, les arrondissements Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et Ville-Marie ont réduit la chaleur émise par certains de leurs bâtiments, notamment par la création d'un toit vert sur l'édifice de la Maison de la culture et la bibliothèque de Côte-des-Neiges ainsi que par l'installation d'une structure de béton et la pose d'une membrane blanche sur le toit de deux bâtiments dans Ville-Marie.

De plus, dans les arrondissements, huit administrations locales ont organisé 16 événements qui respectent les principes de l'éco responsabilité, tandis que 641 événements « écoresponsables » ont été dénombrés auprès des partenaires.

En août 2007, autre succès notable : l'Université des Nations Unies reconnaissait Montréal comme Centre régional d'expertise sur l'éducation en vue du développement durable.

En 2008, notons dans ce second plan d'action que le Bureau des affaires internationales et la Direction de l'environnement et du développement durable de l'administration municipale souhaitent implanter des mesures incitatives afin d'optimiser les déplacements d'affaires. Le Plan vise en outre à ce que tous les arrondissements de la ville de Montréal ainsi que les autres villes de l'agglomération montréalaise amorcent ou poursuivent la réalisation d'actions de verdissement et l'organisation d'événements « éco responsables ».

## Crise alimentaire et développement des communautés au Sud

PAR LOUIS FAVREAU

ALLIANCE DE RECHERCHE UNIVERSITÉ-COMMUNAUTÉ EN DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (ARUC-ISDC), UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS (UQO)

Le développement des communautés dans les pays du Sud, cela nous concerne-t-il? Une question clé tout à la fois sociale et économique : pourquoi des émeutes alimentaires un peu partout à travers le monde et des grèves de transporteurs à travers toute l'Europe l'été dernier? Trente-sept pays sont menacés de crise alimentaire selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Au Québec, le prix de l'essence a monté en flèche, et certaines denrées alimentaires augmentent petit à petit (céréales, légumes, etc.). Ailleurs, plus au Sud, c'est la même chose. Mais en pire! La crise alimentaire est une crise à l'échelle de la planète et va de pair avec la crise énergétique. Des enjeux tout à la fois locaux et internationaux sont redevenus majeurs aujourd'hui. Responsables : des multinationales et les principaux gouvernements des pays du Nord, États-Unis en tête. Menace sur la gestion de l'offre au Québec et au Canada qui garantit pourtant, malgré tous ses défauts, aux consommateurs comme aux producteurs, un minimum d'équité quant au prix et à la qualité pour certains produits comme les œufs, le lait et la volaille. Menace pour les pays du Sud dont l'agriculture locale a été orientée vers l'exportation et où la diversité des produits est mise à mal. Menace pour le Québec où la concentration autour de quelques pôles d'agriculture industrielle et le contrôle par les transformateurs et les grandes chaînes alimentaires risquent de s'accroître. Bref, ici comme au Sud, la souveraineté alimentaire est à l'ordre du jour.

Mais, la différence dans ce dossier se voit surtout dans le budget des ménages : l'alimentation joue pour 15 % du revenu familial ici alors que dans les pays du Sud, elle joue pour 70, 80 et même 85 %. Explosion sociale en vue, prévisible comme le disait André Beaudoin, secrétaire général d'UPA Développement international dans un article du bulletin d'information du Mouvement pour une agriculture équitable, le MAÉ MAÉ. De son côté, Jeffrey Rubin, économiste et stratège en chef de CIBC marchés mondiaux, nous dit que le transport des produits coûtera si cher que les dynamiques économiques changeront radicalement : « Le monde s'en allait vers le global, mais désormais il s'en ira vers le local. » Il prévoit un pétrole à 225,00 \$ le baril d'ici quelques années (journal *La Presse* du 7 juin 2008). Voilà bien un exemple révélateur que la crise écologique, tout à la fois climatique, énergétique et alimentaire, sur fond de scène de la montée des inégalités à l'échelle de la planète, accélère la dérégulation du monde. Cette crise climatique, énergétique et alimentaire est bel et bien l'expression actuelle des enjeux de développement durable avec de nouvelles mobilisations ici et là au Nord comme au Sud. Disons les choses clairement : une des grandes ruptures actuelles depuis l'après-guerre et la chute du mur de Berlin, c'est la fin de l'abondance des matières premières et notamment du pétrole, des produits agricoles et de l'eau.

### La coopération internationale du Québec avec le Sud

Heureusement, aujourd'hui, il existe, à des degrés variables, une volonté politique, au Sud comme au Nord, de reconstruire de nouvelles régulations économiques et sociales pour contraindre les multinationales, favoriser la souveraineté alimentaire, le développement de marchés intérieurs, le développement social, lutter pour conjurer les catastrophes écologiques et leurs conséquences sociales. À l'heure où la mondialisation s'accélère, où les pouvoirs des États tendent à s'effriter et les multinationales à s'affranchir encore plus aisément des régulations nationales, de nouveaux acteurs de développement stimulent l'organisation des communautés locales (associations de quartiers, regroupements villageois, associations de producteurs, associations de femmes, associations de jeunes, réseaux coopératifs, etc.) dans une perspective de développement durable et solidaire des territoires. Des ONG sont très actives dans ce type de travail, mais elles ne sont pas les seules. Des gouvernements locaux du Nord, en interface avec leur équivalent au Sud dans le cadre d'une coopération de proximité, des OCI, des organisations de travailleurs (syndicats), des initiatives internationales des mouvements paysan, coopératif et associatif en font également partie.

Qu'est-ce que les organisations de coopération internationale (OCI) du Québec font? Qu'est-ce que les communautés et les régions du Québec de même que les mouvements sociaux présents en leur sein font en matière de solidarité internationale? De quels moyens disposent-ils? On l'ignore ou on le sous-estime largement. Pourtant, le Québec est très engagé dans de nouvelles dynamiques de développement social par la coopération internationale de proximité : le monde agricole, par l'Union des producteurs agricoles (UPA-DI), est particulièrement actif dans le soutien à des organisations paysannes et très présent à la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA); le mouvement syndical fait de la formation de dirigeants dans plusieurs pays du Sud et a participé de plain pied au développement de la nouvelle Confédération syndicale internationale (la CSI); le Mouvement Desjardins travaille à l'émergence de caisses populaires par DID; le mouvement coopératif par SOCODEVI soutient des initiatives de communautés en Amérique latine et en Afrique tout en étant actif à l'Alliance coopérative internationale (ACI). De plus, une soixantaine d'organisations de coopération internationale (OCI) québécoises – regroupées au sein de l'Association québécoise des organisations de coopération internationale (AQOCI) – travaillent, bon an mal an, avec des partenaires au Sud qu'elles soutiennent dans l'organisation et l'animation de projets de développement. Sans compter que le Québec est parfois porteur d'initiatives Nord-Sud d'envergure internationale : Marche mondiale des femmes; Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale et solidaire (RIPESS) dont le Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ) a été un des initiateurs...

À l'heure des Forums sociaux mondiaux (FSM), à l'heure de rencontres internationales à la recherche d'alternatives économiques (RIPESS) et de l'internationalisation du mouvement des femmes et des réseaux de consommation responsable (commerce équitable), il est fort utile de prendre la mesure de ces réseaux qui font du développement social par la solidarité internationale.

### Pour en savoir plus :

L. Favreau, L. Fréchette et R. Lachapelle (2008). *Coopération Nord-Sud et développement : le défi de la réciprocité*, Presses de l'Université du Québec, 196 p.

Ou encore visitez le site Internet en développement international de l'Université du Québec en Outaouais : [www.uqo.ca/ries2001](http://www.uqo.ca/ries2001)



PAR NATHALIE PERREAULT  
CONSEILLÈRE EN INNOVATION SOCIALE,  
MDEIE

## Le transfert de connaissances : Pourquoi et comment?

**Q**u'il soit social, économique ou environnemental, le développement se fait généralement à partir de nouvelles pratiques, de nouvelles connaissances ou encore avec de nouvelles technologies. Que ce soit dans le domaine des sciences pures et génie ou encore en sciences sociales et humaines, le transfert des connaissances est au cœur des enjeux du changement.

Mais qu'est-ce que le transfert de connaissances au juste? En quoi se distingue-t-il de la diffusion de connaissances? Comment s'assurer que le transfert soit efficace et amène à de réels changements de pratique, et ce, dans une dynamique de développement? Voilà autant de questions auxquelles nous tenterons de répondre ci-dessous<sup>1</sup>.

### Le transfert de connaissances

Au sens large, le mot transfert est souvent utilisé pour représenter une dynamique, une action, un mouvement. Longtemps utilisé en sciences appliquées dans une logique de mise en marché, il est approprié en sciences sociales et humaines pour mener à des changements de pratique. Au sens premier, faire un transfert lors d'un déplacement géographique ou encore opérer un transfert de poids au cours d'une activité physique, impliquent une action. Le constat très généralisé est le suivant : transfert de connaissance est aussi empreint de la notion de dynamique.

Pour qu'il y ait transfert, il faut un besoin, une demande, et nécessairement un mouvement du trans-

metteur au preneur et du preneur envers le transmetteur. C'est la prise en compte des besoins. Cette dynamique est bidirectionnelle. Ensemble, ces deux types d'acteurs sont appelés agents de transfert. Le transfert de connaissance nécessite souvent une valorisation, une codification, une formalisation afin d'adapter ces connaissances aux besoins des acteurs preneurs. Une fois le transfert de connaissance réalisé, la maîtrise autonome de cette connaissance transférée est rendue possible par le preneur. Le transfert des connaissances sous-entend donc une action, un changement, une dynamique qui mènent à l'appropriation de ces connaissances.

Ainsi, pour qu'un transfert de connaissance se réalise, il est important qu'un plan de transfert soit réalisé en fonction des particularités des parties impliquées au processus de transfert. Ce plan élaboré en collaboration avec les deux parties impliquées permet de répondre aux questions suivantes : à qui s'adresse le transfert? Qu'est-ce qui sera transféré? Par qui? Avec qui? Pourquoi? Comment? Telles sont les questions auxquelles devraient répondre mutuellement le transmetteur et le récepteur de nouvelles connaissances dans une dynamique de transfert de connaissances.

### La diffusion de connaissance

La diffusion se distingue surtout par le fait que le processus est unidirectionnel. Elle est issue de la volonté du transmetteur de faire connaître ses connaissances et n'est pas nécessairement contex-

tualisée à un besoin particulier. L'émetteur est principalement seul dans l'action de diffusion. Les preneurs ne sont pas interpellés, ils sont potentiellement et non directement ciblés, et l'information ou les connaissances qu'on souhaite partager le sont sur une base volontaire et non consensuelle comme dans le cas du transfert. Publications, colloques élargis, site Web sont des outils de diffusion qui sont parfois aussi mentionnés parmi les outils de transfert sans pour autant en être tout à fait.

### Les outils de transfert

Au chapitre des outils de transfert généralement utilisés, en sciences sociales et humaines du moins, ce sont des guides de formation, des guides d'intervention pour l'implantation de nouvelles pratiques qui sont créés. Aussi, la mise en réseau par le biais de communautés de pratique constitue une façon de procéder au transfert de connaissances. Enfin, la stratégie ou les outils de transfert choisis consiste en l'utilisation d'une combinaison ou d'un agencement de mécanisme en tenant compte de la clientèle, du contexte organisationnel récepteur, de la nature des thématiques et des ressources disponibles.

### Les conditions gagnantes et les écueils

Le partenariat entre les transmetteurs, récepteurs et aussi les décideurs qui auront peut-être à modifier leurs façons de faire une fois le transfert de connaissances réalisé au sein de leur organisation se doivent d'être ensemble partie prenante au projet de transfert. Le transfert de connaissances en

sciences sociales et humaines, en ayant comme retombée recherchée le changement de pratique, ne peut donc pas se faire en vase clos. Une connaissance nouvelle ne s'impose pas! Le changement implique impérativement le partenariat entre les acteurs.

Même si le concept est souvent utilisé à toutes les sauces, le transfert de connaissances n'est pas une panacée. C'est un moyen concret et efficace de rendre les résultats de la recherche opérationnels, mais il requiert une dynamique partenariale très soutenue. Autant un transmetteur ouvert aux besoins du preneur, qu'un preneur prêt à revoir ses pratiques et à changer ses paradigmes, peut-être même parfois ses valeurs.

Au-delà des connaissances qui sont au cœur de la dynamique de transfert, il demeure que cette opération est réalisée par des individus investis dans le changement, dans l'innovation. Sans ces caractéristiques humaines, le partenariat et l'ouverture des acteurs impliqués à ce processus ne peut se réaliser. Les développeurs sont aussi des personnes qu'on gagne à découvrir au sein de la communauté scientifique. Le transfert de connaissances est en effet un processus qui repose entièrement sur la volonté des individus, d'où parfois le défi de l'implanter dans les institutions.

<sup>1</sup> La source principale des informations présentées ici est issue de pratiques gouvernementales et aussi d'outils de transfert réalisés par le Réseau québécois en innovation sociale (<http://www.quebec.ca/ptc/rqis/>).



## Le social sous la peau

**Santé: Pourquoi ne sommes-nous pas égaux?**

**Comment les inégalités sociales de santé se créent et se perpétuent**

**Institut national de santé publique du Québec, 2008, 95 pages**

**L**e social passe sous la peau, nous disent Maria de Koninck et ses collaborateurs, parce que les personnes qui sont victimes de conditions socioéconomiques difficiles ont une plus grande exposition au stress et disposent de moins de ressources pour y faire face. Dans une telle situation, « *un renforcement négatif répété amène des attentes défaitistes, de la honte et moins de maîtrise. Cela conduit à un déclin de la santé vers la maladie* », affirment-ils (p. 1).

Mais le social ne tombe pas comme ça aveuglément sur le dos du pauvre monde. À pauvreté égale d'aucuns s'en sortent mieux que d'autres. À l'échelle des populations, le fait de vivre dans tel ou tel milieu peut être un facteur de protection pour certains et un facteur de risque pour d'autres. D'où l'importance, si on veut les réduire, de bien comprendre le jeu des dynamiques et des processus qui produisent, reproduisent ou aggravent les inégalités de santé.

### Questions de méthode

Pour les fins de la démonstration, trois vastes territoires de la ville de Québec ainsi que leur population respective ont été tour à tour étudiés puis comparés entre eux au plan de leurs caractéristiques démographiques, sociales et sanitaires. Ensuite, les dynamiques sociales qui ont cours au sein de ces territoires (eux-mêmes divisés en unités de voisinage) ont été prises en compte, cela en accordant une attention particulière à l'influence du milieu local comme tel, puis

ensuite à celle du milieu familial et enfin du milieu du travail sur la santé. Il va sans dire qu'une quantité impressionnante de données issues de grands fichiers administratifs, d'entrevues, d'enquêtes et d'observations diverses ont été exploitées pour les besoins de la cause.

### Trois mondes : Le centre-ville, la banlieue et la campagne

On ne peut ici rendre compte des résultats de manière détaillée. Mais relevons que les trois territoires retenus, dont l'un au centre-ville (Saint-Louis pour les besoins de la cause), le deuxième en banlieue (Banville) et le troisième en campagne (Verdiers), se distinguent les uns des autres tout en étant plus ou moins différenciés dans leur composition propre.

Dans l'ensemble, Saint-Louis est le territoire le moins riche et le moins scolarisé des trois. C'est là que l'on retrouve le plus de personnes âgées et de familles monoparentales. Verdiers quant à lui n'est pas riche, mais compte peu de chômeurs, et sa défavorisation sociale est la plus faible des trois secteurs.

C'est à Banville que les indicateurs socio-économiques sont les plus favorables. Or, les gens qui y vivent ont une espérance de vie supérieure de quatre ans à ceux du centre-ville et de deux ans à ceux de la campagne. En revanche, les résidents du centre-ville se déclarent en proportion deux fois plus nombreux en mauvaise santé que ceux de la banlieue. Leur sentiment

de contrôle est le plus faible des trois territoires. Ce sont eux qui souffrent le plus d'insécurité alimentaire et c'est là que la proportion de fumeurs est la plus grande. C'est au centre-ville également que l'on retrouve le score le plus élevé de consultations pour des services de santé et, quand c'est le cas, cela se passe surtout à l'urgence.

sociosanitaires parce que sa population est composée de personnes plus favorisées et que Saint-Louis a de moins bons résultats sociosanitaires parce que sa population est davantage défavorisée. » (p.42).

N'oublions donc pas que les populations se retrouvent là où elles sont parce que des facteurs

**« Le social passe sous la peau, nous disent Maria de Koninck et ses collaborateurs, parce que les personnes qui sont victimes de conditions socio-économiques difficiles ont une plus grande exposition au stress et disposent de moins de ressources pour y faire face. »**

À quoi imputer la piètre situation sociosanitaire de résidents du centre-ville et, dans une certaine mesure, les résultats plus enviables observés à Verdiers? Est-ce que cela relève des caractéristiques sociodémographiques de la population (effet de composition)? Du cadre physique dans lequel elle évolue (effet de contexte)? Ou de la dynamique sociale en tant que telle (explication collective)?

### Comprendre pas à pas...

Ces questions ne sont pas anodines, car il faut éviter la caricature : « Si le seul effet de composition était utilisé pour expliquer les écarts, nous pourrions énoncer que Banville a des meilleurs résultats

indépendants de leur volonté président à leur implantation ou forcent leur déplacement à un endroit plutôt qu'à un autre. Le coût des logements, la présence de services, la réputation du secteur, la qualité de l'environnement, tout ça a un effet sur les habitudes de vie et le mouvement des personnes.

Dans le cas qui nous occupe, les trois territoires à l'étude offrent des cadres de vie qui se conjuguent avec les caractéristiques socioéconomiques des résidents. Banville regroupe une majorité de propriétaires de maisons unifamiliales de construction relativement récente. L'offre de service en petite enfance et en alimentation est sans faille. À l'opposé,

Saint-Louis accueille davantage de locataires. Le taux de mobilité est élevé et les services très inégaux sur l'ensemble du territoire. La pollution environnante est importante. Encore une fois, Verdiers se situe entre les deux, si ce n'est que c'est là que l'on retrouve la plus forte stabilité résidentielle.

Ce portrait cache toutefois certaines variations. Telle unité de voisinage de Banville par exemple, en raison du vieillissement de sa population, se paupérise. Une partie de Saint-Louis s'embourgeoise. L'éloignement relatif du secteur ouest de Verdiers pèse lourd sur le coût des déplacements, et la disponibilité de certaines denrées alimentaires laisse à désirer. Le contexte se transforme. Il attire de nouveaux arrivants ou en chasse d'autres. Comme de fait, l'état de santé des populations résulte du double jeu de leurs caractéristiques socioéconomiques et de l'évolution de l'endroit où elles habitent. Mais ce mouvement ne s'anime pas tout seul. Quel est le ressort qui le meut? Qu'est-ce qui fait que, étant donné ce qu'elles sont et l'état des lieux où elles habitent, l'état de santé des personnes s'améliore, se dégrade ou se maintient? C'est, pour paraphraser De Koninck et ses collaborateurs, ce qu'elles font. Ce sont « les dynamiques collectives qui influencent la construction du milieu et son développement social et économique, formes de sociabilité (normes, tradition, valeurs), organisation sociale » (p.53). C'est à cette enseigne que loge principalement la façon dont le milieu influence la santé.

C'est par ce qui se passe au regard de la confiance en soi, du sentiment de contrôle, des liens sociaux, des réseaux, des normes et des règles qui facilitent la régulation des rapports sociaux, de la représentation positive à l'égard du

milieu ainsi que d'une participation citoyenne respectable que le social influence la santé. Dans le cas de Banville, ces facteurs agissent en complément des réalités socioéconomiques. Leur efficacité est toute fonctionnelle. Elle procède du cumul des avantages du milieu. Dans le cas de Verdiers, cette protection serait de nature plus traditionnelle. Elle reposerait davantage sur les liens de proximité et des règles de bon voisinage qui ont surtout l'heur d'éviter la stigmatisation des personnes les plus pauvres. Mais surtout cet environnement, moins hostile et plus convivial au plan social que celui du centre-ville, n'est pas étranger au fait qu'en dépit de conditions socio-économiques relativement modestes, les gens s'en tirent assez bien en matière de santé et de bien-être.

La situation de Saint-Louis est différente. Quoiqu'il existe une réelle tradition d'entraide à cet endroit, les résidents ont une représentation négative de leur territoire. Ce qui n'est pas sans avoir de retombées sur l'estime des personnes, sur leur engagement, sur leur fierté et leur estime de soi. Au surplus, la mauvaise réputation du secteur, malgré la mixité relative qu'on y retrouve et la tolérance qui y règne, propage l'idée qu'on ne choisit pas de vivre à Saint-Louis, mais qu'on se résigne à y habiter. En additionnant ces éléments à la défavorisation matérielle du milieu, on se retrouve en présence d'un cocktail qui est particulièrement délétère pour la population.

### Un social à deux vitesses

Le social passe sous la peau et il voyage à vitesses variables. Il frappe fort dans le cas où les conditions socioéconomiques sont les plus difficiles. Mais à ce chapitre, certaines communautés ont l'épiderme plus coriace. C'est la qualité des liens sociaux qui est à l'origine



de leur résistance. Leur présence en milieux défavorisés agit à la manière d'un bouclier protecteur. Pour un temps du moins. Dans les milieux favorisés les mêmes liens sociaux, notamment la présence d'un solide cercle d'influence, agissent plutôt à la manière d'un tremplin qui propulse les gens qui en bénéficient dans des trajectoires ascendantes. Ce mouvement est à l'origine de leur assurance, de leur succès, de l'usage d'un plein potentiel de développement qui profite à leur santé, à leur bien-être et à celui de leur famille, leur entourage et leur communauté. C'est sur cette lancée que les inégalités sociales de santé se maintiennent et se perpétuent. Le potentiel des communautés défavorisées est tout entier consacré à lutter contre l'adversité. Celui des communautés favorisées est totalement dédié au développement de leur bien-être.

Est-il possible d'échapper à ce cercle? Peut-on canaliser l'énergie sociale à l'œuvre en situation de résilience? La détourner de la résistance? La diriger vers la croissance? Comment, une fois atteint le plafonnement de ses effets dans un milieu donné (après tout, l'espérance de vie a ses limites), faire profiter la collectivité des bienfaits dont jouit une minorité?

D'autres recherches seront nécessaires pour apporter des réponses à ces questions. D'ores et déjà, De Koninck et compagnie avancent toutefois une certitude : les inégalités sociales de santé n'appartiennent plus à l'ordre de la démonstration; elles relèvent désormais des moyens que nous sommes collectivement disposés à déployer pour les réduire.

Evelyne Baillergeau et Paul Morin (2008). **L'habitation comme vecteur de lien social, Québec, Collection Problèmes sociaux et intervention**, PUQ, 301 p.



Quel est le rôle de l'habitation dans la constitution d'un vivre ensemble entre les habitants d'un immeuble, d'un ensemble d'habitations ou même d'un quartier? Quelles sont les répercussions des conditions de logement sur l'organisation de la vie quotidienne des individus et des familles et sur leurs modes d'inscription dans la société? En s'intéressant à certaines populations socialement désqualifiées, soit les personnes ayant des problèmes de santé mentale et les résidents en habitation à loyer modique, les auteurs étudient le logement non seulement

comme l'un des déterminants de la santé et du bien-être, mais également comme un lieu d'intervention majeur dans le domaine des services sociaux. De la désinstitutionnalisation à l'intégration, des maisons de chambres aux HLM, ils décrivent et analysent des expériences ayant pour objectif le développement individuel et collectif des habitants et les comparent ensuite à d'autres réalisées au Canada, aux Pays-Bas et en Italie.

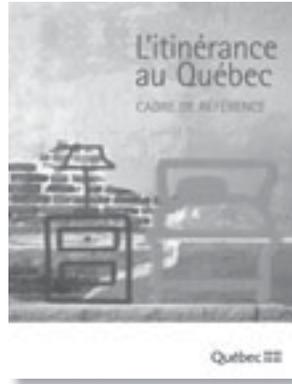
**Pour en savoir plus :** <http://www.puq.ca>

Jacques Caillouette, Suzanne Garon, Nicole Dallaire, Ginette Boyer, Alex Ellyson (2008). **Étude de pratiques innovantes en développement des communautés dans les sept Centres de services de santé et de services sociaux de l'Estrie. Analyse transversale de sept études de cas.** Rapport de recherche, CSSS du Val-Saint-François et CSSS-IUGS de Sherbrooke, août 2008, 124 p.

Cette étude prend pour objet sept pratiques innovantes de développement des communautés menées dans les différentes MRC de l'Estrie. Elle pose notamment le développement des communautés comme un phénomène empruntant à la logique des mouvements sociaux, plus précisément de mouvements sociaux locaux. Le territoire devient ainsi pour ses acteurs (citoyens, institutions, organismes) tant la cause à défendre que le référent d'appartenance et d'engagement identitaires. Outre la territorialisation de l'action qu'impliquent les pratiques de développement des communautés, l'étude, toujours par rapport aux pratiques de développement des communautés analysées, aborde: la construction des partenariats, l'articulation des interventions cliniques et communautaire sur les territoires, l'autonomisation des personnes et des communautés et la définition du développement des communautés.

**Pour en savoir plus :** contacter Maryline Brault au 819 562-9121, poste 47011 ou à l'adresse suivante: [mbrault.csss-iugs@sss.gouv.qc.ca](mailto:mbrault.csss-iugs@sss.gouv.qc.ca)

Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (2008). **L'itinérance au Québec - Cadre de référence.** Québec, MSSS, 52 pages.



Ce document vise à mieux cerner le problème de l'itinérance et à cibler des actions pouvant améliorer l'accès de ces personnes aux services de santé et aux services sociaux. Le cadre contient quatre objectifs qui guideront l'action au palier national, régional et local en ce qui a trait à la prévention, l'intervention, la réinsertion sociale et la recherche dans le domaine de l'itinérance. Il s'adresse ainsi à toutes les personnes oeuvrant auprès des personnes itinérantes et celles à risque de le devenir.

**Pour en savoir plus :** <http://www.msss.gouv.qc.ca/>

Claude Bégin, Lise Ouellet et Élisabeth Cadieux (2007). **Ensemble pour la santé et la qualité de vie de la population lanadoise! Rapport du Directeur de santé publique de Lanaudière-Édition 2007**, Joliette, ASSS de Lanaudière, Direction de santé publique et d'évaluation, 2007, 32 pages.



La Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière a rendu public, en 2007, son premier rapport du Directeur de santé publique intitulé « Ensemble pour la santé et la qualité de vie de la population lanadoise! ».

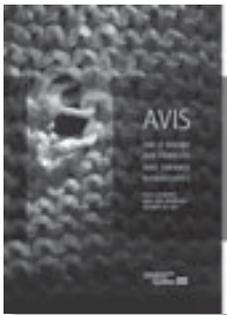
Ce rapport vise la mobilisation des partenaires afin de poser des gestes concrets pour améliorer la santé et le bien-être, de façon durable. Il rappelle l'importance d'agir ensemble sur les déterminants de la santé (habitudes de vie, conditions de vie, environnement physique, etc.) en s'appuyant sur la stratégie du développement durable des communautés, de bien connaître l'état de santé et de bien-être de la population et les causes des problèmes qui l'affectent. Il insiste sur l'indispensable contribution des acteurs des divers secteurs d'activité et sur l'importance d'agir ensemble pour apporter des solutions durables.

Deux cibles d'action prioritaires sont proposées: des communautés compétentes et scolarisées et des environnements favorables à la santé.

Ce rapport s'inscrit dans les orientations de la Conférence régionale des élus et de la Table des partenaires du développement social. La Direction de santé publique souhaite qu'il soit l'occasion de renforcer les démarches amorcées dans la région de Lanaudière

**Pour en savoir plus :** [www.agencelanaudiere.qc.ca](http://www.agencelanaudiere.qc.ca)

Conseil de la Famille et de l'Enfance (2008). **Avis sur le soutien aux familles avec enfants handicapés: Trois priorités pour une meilleure qualité de vie**, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 40 p. (Gouvernement du Québec).



Ce document adresse des recommandations au gouvernement québécois quant au soutien à apporter aux familles qui ont un enfant handicapé. Il fait suite à la recherche publiée en décembre dernier *Tricoter avec amour: Étude sur la vie de famille avec un enfant handicapé* qui voulait sensibiliser la population et les décideurs à la réalité de ces familles.

Le Conseil s'est appliqué à établir des priorités parmi une liste de solutions possibles aux nombreux besoins constatés. De plus, la popularité de l'Étude (85 000 téléchargements) a incité le Conseil à faire participer la population à sa réflexion. Un sondage électronique demandait de choisir une priorité parmi une liste de solutions possibles. Il a obtenu la participation de 836 répondants dont les commentaires ont enrichi la position du Conseil.

**Pour en savoir plus:** <http://www.cfe.gouv.qc.ca/publications/>

Conseil de la Famille et de l'Enfance (2008). **L'engagement des pères: Le Rapport 2007-2008 sur la situation et les besoins des familles et des enfants**, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 120 p. (Gouvernement du Québec).



Le rapport esquisse un portrait sociodémographique des pères et cherche à mieux cerner ce qu'est l'engagement paternel et comment se manifeste l'investissement des pères par rapport à leurs enfants. Il traite aussi des relations des pères avec les milieux de travail et le travail, les milieux de la santé et de l'éducation, les organismes communautaires. Il fait aussi le point sur l'action de l'État en matière de paternité et présente des attentes de pères, d'intervenants et de chercheurs envers l'État.

Le Conseil s'est appuyé, pour produire ce rapport, sur les propos recueillis lors de consultations auprès des pères et d'intervenants qui œuvrent auprès d'eux, tenues à Montréal, Trois-Rivières et Sept-Îles. Il a aussi basé sa réflexion sur la littérature et la recherche scientifiques québécoises sur les pères, ainsi que sur les données statistiques disponibles. Plusieurs constats et pistes s'en dégagent, qui peuvent enrichir la réflexion des milieux politiques et des partenaires de la société civile et engendrer davantage d'actions concertées pour promouvoir la paternité et contribuer à ce que les pères soient davantage perçus comme parents à part entière.

**Pour en savoir plus:** [www.cfe.gouv.qc.ca/publications/rapports](http://www.cfe.gouv.qc.ca/publications/rapports)

Georges Letarte sous la direction de Lucie Fréchette, Denis Bourque et Jacques Lizée (2008). **Les interfaces entre les politiques municipales: développement social, famille, loisir, sport et vie communautaire**. Cahier de l'ARUC-ISDC, Série Recherche, no. 11. 88 pages.

Sous la pression des citoyens, des organismes du mouvement associatif, des partenaires institutionnels, du gouvernement du Québec et des élus locaux eux-mêmes, les municipalités québécoises participent à un vaste courant qui vise à renforcer le palier local de gouvernement pour rapprocher l'action du citoyen et développer des réponses adaptées aux défis et contextes spécifiques des différents milieux de vie. La prise en compte du développement social par les municipalités participe de ce mouvement. Le gouvernement du Québec en a fait une compétence obligatoire pour huit grandes villes issues des récentes fusions municipales et également pour les MRC par la suite. Par ailleurs, de nombreuses municipalités se sont engagées dans des politiques familiales depuis une quinzaine d'années et dans des politiques de loisir et sport. Ces politiques et plans d'action concourent également au développement social des communautés. Ce cahier fait le point sur les politiques ou plans d'action en développement social et analyse plus spécifiquement deux questions fondamentales, soit les interfaces entre les trois politiques ou plans d'action les plus contributifs au développement social en milieu municipal (- développement social, - famille, - loisir, sport et vie communautaire) et la participation citoyenne, dont celle des acteurs, dans l'élaboration de ces politiques.

**Pour en savoir plus:** <http://www.uqo.ca/aruc>

Denis Bourque (2008). **Concertation et partenariat. Entre levier et piège du développement des communautés**. Collection Initiatives, PUQ, 152 pages.



La concertation et le partenariat tirent leurs origines de la transformation de la gestion publique du développement social, et aussi de l'évolution des formes de réponse collective des communautés aux problèmes qu'elles rencontrent. Ils se conjuguent sous deux registres qui se mélangent sur le terrain: celui de l'instrumentalisation qui utilise les communautés comme terreau pour l'implantation de programmes publics ou privés; celui de la coconstruction à l'échelle des communautés d'une appropriation du développement où la contribution des programmes publics est négociée et intégrée.

La concertation et le partenariat sont donc porteurs d'un potentiel de démocratisation des services et politiques d'intérêt public, mais aussi d'un risque d'instrumentalisation de la société civile à une gestion technocratique centrée sur le désengagement de l'État.

**Pour en savoir plus:** <http://www.uqo.ca/observer/DevLocal/Gouvernance/Concertation.htm>

# NOUVELLES BRÈVES >

## La Semaine québécoise des adultes en formation

PAR PIERRE PAGÉ  
INSTITUT DE COOPÉRATION POUR L'ÉDUCATION DES ADULTES

La septième édition de la Semaine québécoise des adultes en formation se tiendra du 28 mars au 3 avril 2009 dans toutes les régions du Québec. L'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) coordonne cette campagne d'animation et de communication.

Organisme sans but lucratif, l'ICÉA joue un rôle de premier plan sur des questions telles l'éducation populaire, les communications, l'alphabétisation, la formation de base et la formation professionnelle.

La Semaine québécoise des adultes en formation propose à ses partenaires de rendre hommage aux adultes qui participent à des activités de formation, en les faisant témoigner de leur parcours, leurs difficultés et leurs réussites. Ces activités de formation peuvent être formelles ou non, et se dérouler dans un cadre scolaire, à l'occasion d'une action collective ou d'une campagne de prévention, dans un programme de formation du personnel en entreprise (privée, publique ou autre), d'une formation syndicale, etc.

La Semaine a pour but de développer le goût et les possibilités d'apprendre tout au long de la vie. Pour y arriver, ce sont des adultes en formation qui témoignent de leur fierté d'apprendre et des 1001 façons d'apprendre! Ils tentent ainsi d'encourager d'autres adultes de 16 ans et plus à faire comme eux, soit de développer leur plaisir et capacités d'apprendre. À noter que 40 pays réalisent de telles semaines, en concertation avec l'UNESCO.



Diverses formules sont possibles. Bon nombre d'organismes communautaires et/ou d'éducation populaire autonome de toutes les régions du Québec ont participé à des cérémonies de remise d'une attestation conjointe de la Semaine et de leur organisme à des adultes qui ont eu un beau parcours de formation. Des citoyens actifs en Mauricie avec des organismes tels COMSEP, le Comité d'accueil des néo-canadiens, le comité de revitalisation des premiers quartiers de Trois-Rivières et divers comités d'alphabétisation ont été publiquement honorés. Concert'Action Lachine a mené avec succès une grande tournée des métiers pour combattre le décrochage des jeunes adultes. En Montérégie, avec le comité des compétences de base, des organismes tant du monde scolaire que communautaire et de la santé et des services sociaux ont organisé en mars dernier diverses activités dont des dîners thématiques sur les liens entre l'emploi, les apprentissages, la santé.

Nous lançons un appel aux intervenants des milieux de la santé et des services sociaux afin qu'ils profitent davantage de la Semaine 2009 pour mettre en valeur des citoyens et citoyennes qui se forment dans le cadre des actions d'un comité de prévention ou de promotion de la santé, d'une association de parents, de locataires, de développement local ou durable, etc.

Pour en savoir plus, connaître les outils disponibles gratuitement ou encore connaître ce que d'autres intervenants font : [www.semaine.icea.qc.ca](http://www.semaine.icea.qc.ca)

## Économie sociale, pour des communautés plus solidaires : un plan d'action gouvernemental rassembleur et novateur

PAR MAUD EMMANUELLE LABESSE  
COMITÉ DE RÉDACTION

Le 2 novembre dernier, la vice-première ministre et ministre des Affaires municipales et des Régions, Nathalie Normandeau, le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exploitation, Raymond Bachand et le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes et des Affaires autochtones, Benoît Pelletier, ont présenté le Plan d'action gouvernemental *Économie sociale, pour des communautés plus solidaires*. Accompagné d'une aide financière de 16,7 millions de dollars, ce plan met en valeur le rôle actuel et potentiel de l'économie sociale au Québec. De fait, on recense 7000 entreprises du genre au Québec - principalement des coopératives et des organismes à but non lucratif. Celles-ci engendrent des retombées économiques annuelles de 17 milliards. La ministre Normandeau a d'ailleurs affirmé que dans le contexte présent de perturbation des marchés financiers, ce type d'économie est de plus en plus pertinent de par sa stabilité et sa durabilité.

Le gouvernement espère que le champ de l'économie sociale pourra ainsi contribuer davantage à la lutte aux inégalités sociales. Le plan propose notamment des mesures visant les communautés autochtones, les personnes issues de l'immigration et les entreprises à vocation culturelle. En mettant à la disposition des Conférences régionales des élus plus de 5 millions de dollars, le gouvernement souhaite, de surcroît, soutenir concrètement l'action des pôles régionaux dans l'économie sociale. Ce plan est visiblement bien accueilli par les milieux intéressés. Le Chantier de l'économie sociale a d'ailleurs déclaré par communiqué que « le Québec devient un des rares endroits au monde à reconnaître pleinement la contribution exceptionnelle de l'économie sociale dans toute sa diversité au développement socioéconomique ».

# Le Conseil du statut de la femme fête ses 35 ans!

PAR JOSÉE BERNARD

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

Le Conseil du statut de la femme célèbre cette année ses 35 ans! Au fil des ans, ses études et ses avis sur des sujets d'actualité ont eu un impact majeur sur l'avancement de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Récemment, des avis marquants ont fait progresser la situation des femmes au Québec. C'est ainsi qu'en 2004, le Conseil publiait Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes, à partir duquel le gouvernement du Québec a conçu la politique Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait. Les mesures qui en découlent sont nécessaires, non seulement pour que les femmes aient tous les droits, mais aussi pour qu'elles puissent se réaliser pleinement dans tous les domaines de la vie.

En septembre 2007, le Conseil publiait un avis intitulé Droit à l'égalité entre les femmes et les hommes et liberté religieuse. Une des recommandations de cet avis a permis de modifier la Charte québécoise des droits et libertés de la personne: pour la première fois, le mot femme et l'expression égalité entre les femmes et les hommes y sont écrits noir sur blanc.

En juin dernier, le Conseil abordait la question de la sexualisation de l'es-

pace public dans l'avis Le sexe dans les médias: obstacle aux rapports égalitaires. L'avis révèle que la sexualisation de l'espace public relève d'une vision consummatrice qui met en danger la santé physique et psychique des jeunes du Québec.

Même si le Québec compte parmi les sociétés les plus avancées au chapitre de l'égalité entre les femmes et les hommes, les acquis en cette matière sont récents et fragiles. Depuis 1973, le Conseil unit ses efforts à ceux des Québécoises, pour faire de demain un monde dans lequel l'égalité entre les sexes ne soit plus menacée, pour que les générations futures vivent des rapports égalitaires. Une enquête menée auprès des jeunes en 2008, portant sur leur perception de l'égalité entre les femmes et les hommes, contribuera à orienter les travaux du Conseil en ce sens.

Pour souligner son 35e anniversaire, le Conseil du statut de la femme a préparé une édition spéciale de l'historique des droits des femmes La constante progression des femmes. La version électronique de cette publication sera bientôt disponible dans le site Internet du Conseil au [www.csf.gouv.qc.ca](http://www.csf.gouv.qc.ca).

## L'INM accueille la société civile mondiale en 2009, 2010 et 2011

PAR MARIE-FRANCE DURANCEAU

INSTITUT DU NOUVEAU MONDE

L'Institut du Nouveau Monde (INM) accueillera au Palais des congrès de Montréal l'un des plus importants forums internationaux sur la participation citoyenne, du 28 au 31 août 2009, ainsi qu'au cours des deux années subséquentes. L'INM a été choisi par le mouvement CIVICUS: *World Alliance for Citizen Participation* pour organiser les 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> Assemblées mondiales de cette organisation présente dans plus de 100 pays, dont le siège social est situé à Johannesburg, en Afrique du Sud.

CIVICUS est une alliance internationale de membres et de partenaires qui constitue un réseau d'organisations agissant aux niveaux local, national, régional et international, et qui couvre tout le spectre de la société civile: syndicats, associations professionnelles, ONG, organismes de formation, réseaux religieux, monde des affaires et fondations philanthropiques ou autres organismes de financement. CIVICUS s'est attaché depuis sa fondation en 1993 à renforcer l'action citoyenne et la société civile partout dans le monde, plus particulièrement dans les régions où la démocratie participative et la liberté d'association des citoyens sont menacées.

L'Assemblée mondiale de CIVICUS fournit aux praticiens de la société civile, aux chercheurs, aux activistes, aux dirigeants d'entreprise et aux représentants des agences de développement une occasion de premier plan pour se retrouver ensemble afin d'apprendre, de créer des réseaux de relations et de bâtir des alliances. La dernière Assemblée mondiale de CIVICUS a eu lieu en juin dernier à Glasgow, en Écosse.

Nous vous invitons également à visiter le tout nouveau site [www.civicusmontreal.org](http://www.civicusmontreal.org), qui contient des informations et des liens complémentaires de nature à susciter votre intérêt.



## Les partenaires de la revue :

### La publication de la revue est rendue possible grâce à la contribution financière de :

Le ministère de la Santé et des Services sociaux  
L'Institut national de santé publique du Québec  
La Table de coordination nationale de santé publique  
Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale  
Le ministère des Affaires municipales et des Régions  
Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles  
Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation  
Le Commissaire à la santé et au bien-être  
Le Conseil des relations interculturelles  
Le Conseil du statut de la femme  
Le Conseil de la famille et de l'enfance  
Le Conseil permanent de la jeunesse  
Le Conseil canadien de développement social (CCDS)  
Le Curateur public  
L'Office des personnes handicapées du Québec  
L'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux  
L'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec  
La Ville de Montréal  
La Fondation Lucie et André Chagnon  
Agence de la santé publique du Canada

### La revue compte aussi sur la participation de :

L'Association pour la santé publique du Québec  
La Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités  
La Fédération québécoise des municipalités  
La Fédération des commissions scolaires du Québec  
L'Observatoire montréalais des inégalités sociales de la santé  
Le Regroupement québécois des intervenants et intervenantes en action communautaire en CLSC et en centre de santé  
Le Réseau francophone international pour la promotion de la santé  
Le Réseau québécois de développement social  
Le Réseau québécois de Villes et villages en santé  
Le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales  
Solidarité rurale du Québec  
La Table nationale des Corporations de développement communautaire  
Le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité

### La distribution de la revue :

Au niveau national, la distribution est assurée par l'Institut national de santé publique du Québec.  
Dans les régions, la distribution de la revue est assurée par les Conférences régionales des élus, les Directions de santé publique des Agence de la santé et des services sociaux et les Tables de concertation ou Comités régionaux de développement social.

**Éditeur :**  
**Institut national de santé publique du Québec**  
945, avenue Wolfe  
Sainte-Foy, Québec G1V 5B3

**Comité directeur :**  
Mélanie Chabot, Institut national de santé publique du Québec  
France Fradette, Réseau québécois du développement social (RQDS)  
Marcel Gélinas, Regroupement québécois des intervenantes et intervenants en action communautaire (RQIAC)  
Hélène Harvey, Conseil du statut de la femme  
Denis McKinnon, Table nationale des Corporations de développement communautaire (TNDC)  
Michel Morel, Office des personnes handicapées du Québec  
Louis Poirier, Institut national de santé publique du Québec

**Comité de rédaction :**  
Danièle Aveline, Ministère des Affaires Municipales et des Régions  
Réal Boisvert, Agence des services de santé et des services sociaux Mauricie/Centre-du-Québec  
Mélanie Chabot, Institut national de santé publique du Québec  
Maud Emmanuelle Labesse, Institut national de santé publique du Québec  
Nathalie Perreault, Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation  
Michael Watkins, Office des personnes handicapées du Québec  
**Coordination de ce numéro :**  
Mélanie Chabot

**Ont collaboré à ce numéro :**  
Line Beauchamp, Gérard Beaudet, Jean-Pascal Beaudoin, Myriam Beauregard, Stéphane Bégin, Céline Bernier, Pierre Boisvert, Philippe Bourke, Annie Brassard, Marie-Joëlle Brassard, Geneviève Brisson, Fannie Brunet, Normand Brunet, Geneviève Chénier, Kim Cornelissen, Jean-Claude Côté, Alain Coutu, Édith Cyr, Jean-François Daigle, Marie-Josée Denis, Geneviève Dorval-Douville, Chantale Doucet, Jacques Dufresne, Marie-France Duranceau, Marc-Henri Faure, Louis Favreau, Marylène Ferguson, Amélie Ferland, Marilou Ferland, Yves Fortin, Denise Fournier, France Fradette, Eugène Gagné, Christiane Gagnon, Françoise Gagnon, Sonia Garneau, Josée

Gaudreault, Corinne Gendron, Christine Gingras, Ismaël Hauteœur, Monica Jekovska, René Lachapelle, Ginette Lafontaine, Claire Laliberté, Chantal Lalonde, Jean-François Lalonde, Lucie Lapierre, Noémie Larouche, Anne Latendresse, Robert Lauzon, Patricia Lefebvre, Manon Leroux, Georges Letarte, Nadine Maltais, Réjean Martin, France Moreau, Patrick Morency, Nancy Neamtan, Lise Ouellet, Pierre Pagé, Frédéric Paré, Sylvain Paquette, Jean Perras, Marie-Denise Prud'homme, Louise Quilliam, Luc Rabouin, Annie Rochette, Chantal Rouleau, Marie-Ève Roy, Isabelle Saint-Germain, Francine Savard, Patrick Savard, Maryse Séguin, Gilles Sénéchal, Suzanne Tremblay, Marie Vézina, Katya Vanbeselaere, Louise Vandelac, Marie Vézina, Marco Viviani.

**Révision linguistique :**  
Michael Watkins, Chantal Forest, Maud Emmanuelle Labesse

**Soutien technique :**  
Igor Baluczynski, Madalina Burtan, Chantal Forest, Marie-Cécile Gladel

**Conception graphique :**  
Kasern l'atelier créatif inc.

**Politique éditoriale :**  
La revue DÉVELOPPEMENT SOCIAL vise à rendre compte de ce qui se passe dans les communautés et les régions en matière de développement social, de poursuivre la promotion du développement social ainsi que la sensibilisation des acteurs locaux, régionaux et nationaux, par la diffusion de textes présentant des enjeux de développement social. Conformément aux objectifs définis, les articles publiés doivent s'inscrire dans une perspective d'information des lecteurs et lectrices et de promotion de la préoccupation du développement social. Les textes publiés sont sous la responsabilité de leur signataire et n'engagent aucunement les partenaires de la revue. Les textes publiés dans la revue peuvent être reproduits, à condition d'en citer la source.

**Pour nous joindre :**  
**Revue Développement social**  
190, boul. Crémazie Est  
Montréal (Québec) H2P 1E2  
Téléphone : (514) 864-1600  
Télécopieur : (514) 864-1616  
Courriel :  
developpement.social@jinspq.qc.ca

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, Bibliothèque nationale du Canada ISSN 1488-6499

Visitez notre site Internet:  
[www.inspq.qc.ca/developpementsocial](http://www.inspq.qc.ca/developpementsocial)

**Institut national de santé publique Québec**

**La Toile de la Revue DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Accueil Nous joindre Site de l'INSPQ Recherche

Production de la revue  
Distribution de la revue  
Parutions de la revue  
Rubriques de la revue  
Bulletin d'actualités  
Le réseau RQDS  
Boîte à outils

**Semaine québécoise des familles**

**Quoi de neuf sur notre site ?**

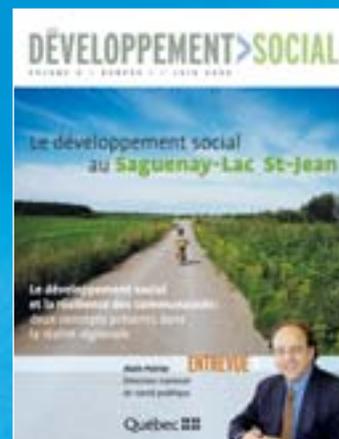
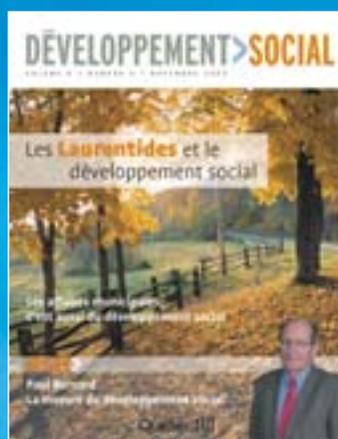
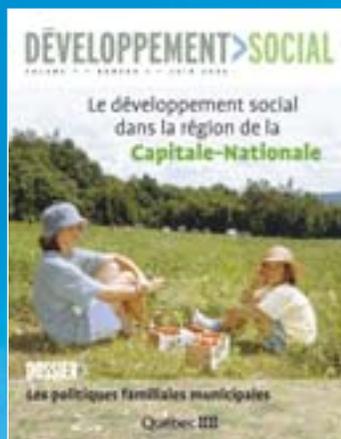
**Le Nunavik**  
**OU la terre où vivre**

VOLUME 9 • NUMÉRO 1 • JUIN 2008

Dans le prochain numéro

- Les « Montérégies »

# PARUTIONS ANTÉRIEURES >



Adressé à :

adresse de retour :

Revue Développement social  
Institut national de santé publique du Québec  
190, boul. Crémazie Est  
Montréal (Québec) Canada H2P 1E2